
**Sénat et Chambre
des représentants
de Belgique**

SESSION DE 2006-2007

—————
1^{er} MAI 2007
—————

**Troisième session de l'Assemblée
parlementaire euroméditerranéenne**

Tunis, 16 et 17 mars 2007

—————
**RAPPORT
FAIT PAR
M. WILLE**
—————

La troisième session de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) s'est tenue à Tunis les 16 et 17 mars 2007. M. Paul Wille (VLD) y a représenté le Sénat. MM Patrick Moriau (PS) et Miguel Chevalier (VLD) étaient excusés en raison d'activités parlementaires à la Chambre des Représentants. Les réunions de commission se sont tenues le 16 mars afin de permettre aux trois commissions permanentes de l'APEM et à la Commission *ad hoc* sur les droits des femmes dans la région euroméditerranéenne d'examiner les amendements proposés et d'adopter les quatre projets de résolution qui furent ensuite présentés et commentés en séance plénière du 17 mars 2007. Comme suppléant de la sénatrice Fatma Pehlivan, le sénateur Paul Wille a siégé dans la commission pour la Promotion de la Qualité de la Vie, des Echanges entre les Sociétés civiles et de la Culture.

**Belgische Senaat
en Kamer van
volksvertegenwoordigers**

ZITTING 2006-2007

—————
1 MEI 2007
—————

**Derde zitting van de Euro-mediterrane
parlementaire assemblee**

Tunis, 16 en 17 maart 2007

—————
**VERSLAG
UITGEBRACHT DOOR
DE HEER WILLE**
—————

De derde zitting van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee (EPA) is gehouden te Tunis, op 16 en 17 maart 2007. De heer Paul Wille (VLD) heeft er de Senaat vertegenwoordigd. De heren Patrick Moriau (PS) en Miguel Chevalier (VLD) waren verontschuldigd vanwege parlementaire activiteiten in de Kamer van volksvertegenwoordigers. De commissievergaderingen vonden plaats op 16 maart, om zo de drie permanente EPA-commissies en de ad-hoc Commissie voor de vrouwenrechten in de Euromediterrane regio de gelegenheid te bieden om de voorgestelde amendementen te bestuderen en de vier ontwerpen van resolutie aan te nemen, die vervolgens voorgesteld en becommentarieerd zijn tijdens de plenaire zitting van 17 maart 2007. Senator Paul Wille zat, als plaatsvervanger van senator Fatma Pehlivan in de Commissie ter bevordering van de levenskwaliteit, de uitwisselingen tussen civiele samenlevingen en de cultuur.

Compte rendu de la Commission *ad hoc* sur les Droits de la Femme dans les Pays euro-méditerranéens sous la présidence de Mme Ciemniak (Pologne)

Après avoir adopté l'ordre du jour et le compte rendu de la réunion du Caire des 20-21 novembre 2006, la Commission s'est tout d'abord penchée sur les amendements au rapport de quelque 70 pages élaboré par quatre membres et portant sur les aspects suivants : analyse comparative des réglementations des pays euro-méditerranéens, participation des femmes à la vie politique et économique, accès de la femme à l'enseignement et à la santé, image de la femme dans les médias et présence des femmes dans les organes d'information, dimension du genre dans les différents programmes de l'Union européenne. Le rapport peut être consulté sur le site de l'APEM (http://www.europarl.eu.int/intcoop/empa/home/default_en.htm)

Douze amendements avaient été déposés par la délégation turque et ont quasiment tous été adoptés. Il s'agissait pour la plupart, d'amendements portant sur des précisions relatives aux dispositions de la législation turque ou sur des données statistiques que la délégation turque tenait à rectifier. Toutefois, quelques amendements à portée plus générales ont fait l'objet de discussions plus âpres avant d'être adoptés. Ils visaient notamment à mettre l'accent sur l'importance du micro-crédit et de la protection sociale des femmes qui travaillent à temps partiel et sont actives au foyer.

Des parlementaires de la rive Nord ont aussi insisté pour que soient abordées des questions très concrètes de la Méditerranée souvent restées taboues. La représentante de l'Autriche insista pour que soit évoquée la question des mutilations génitales, des mariages forcés et des crimes d'honneur. Elle souligna que les mutilations génitales et les mariages forcés touchent aussi les femmes émigrées qui vivent en Europe mais qui sont frappées par ces pratiques traditionnelles à l'occasion de vacances dans leurs pays d'origine.

La Présidente Ciemniak a retenu comme thème de travail de la commission, cette question et plus généralement, la situation des femmes émigrées.

Mme Nicholson (eurodéputée britannique) a indiqué qu'elle avait été Représentante spéciale de l'OMS pour étudier la question des mutilations génitales et a aussi insisté pour que cet aspect soit mentionné dans le rapport et dans la résolution. Après discussion, la commission a accepté que ces questions soient mentionnées en les intégrant dans un des amendements proposés par la Turquie.

Verslag over de ad-hoccommissie voor de Vrouwenrechten in de Euromediterrane landen, met mevrouw Ciemniak (Polen) als voorzitter

Na de agenda en het verslag van de vergadering van Cairo van 20-21 november 2006 te hebben aangenomen, heeft de Commissie zich eerst gebogen over de amendementen op het verslag van ongeveer 70 bladzijden dat was opgesteld door vier leden en dat over de volgende aspecten handelde: vergelijkende analyse van de reglementeringen in de Euro-mediterrane landen, de deelname van vrouwen aan het politieke en economische leven, de toegang van de vrouwen tot onderwijs en gezondheidszorg, het beeld van de vrouw in de media en de aanwezigheid van vrouwen bij de informatiekanaalen, de genderdimensie in de verschillende programma's van de Europese Unie. Het verslag kan worden geraadpleegd op de EPA-website: (http://www.europarl.eu.int/intcoop/empa/home/default_en.htm)

Er waren door de Turkse delegatie twaalf amendementen ingediend, die bijna alle zijn aangenomen. Het ging voornamelijk over amendementen die Turkse wetsbepalingen moesten verduidelijken of om statistische gegevens die de Turkse delegatie wenste te corrigeren. Een aantal amendementen die wat algemener waren hebben echter tot bittere discussies geleid vóór ze geadopteerd werden. Die amendementen waren bedoeld om het belang van de microkredieten en van de sociale bescherming van vrouwen die deeltijds werken en die thuis actief zijn, te benadrukken.

De parlementsleden van de noordelijke landen hebben aangedrongen om zeer concrete onderwerpen aan te snijden die in de mediterrane gebieden lang taboe waren. De vertegenwoordigster van Oostenrijk heeft volgehouden dat de kwesties van de genitale verminking, de gedwongen huwelijken en de eerwraak ter sprake moesten komen. Zij heeft benadrukt dat de genitale verminking en de gedwongen huwelijken ook geëmigreerde vrouwen treffen die in Europa wonen, maar die deze traditionele praktijken moeten ondergaan wanneer zij op vakantie zijn in hun land van oorsprong.

Voorzitter Ciemniak heeft deze kwestie, en meer in het algemeen de situatie van de geëmigreerde vrouwen, als werkthema voor de commissie aangehouden.

Mevrouw Nicholson (Brits europarlementslid) heeft aangegeven dat zij speciale gezante is geweest van de WHO om de kwestie van de genitale verminkingen te onderzoeken en heeft er ook op aangedrongen dat dit aspect in het verslag en in de resolutie zou worden opgenomen. Na een discussie heeft de commissie aanvaard dat deze onderwerpen vermeld worden, door ze te integreren in één van de amendementen die door Turkije zijn voorgesteld.

La Commission s'est ensuite attelée à l'examen des 52 amendements déposés principalement par le Parlement européen, la Turquie et le Luxembourg.

La résolution met l'accent sur les aspects suivants : la nécessité de modifier les législations nationales pour améliorer la situation des femmes tout en faisant évoluer les mentalités afin d'assurer une bonne mise en œuvre des textes législatifs; la volonté unanime de la commission *ad hoc* d'obtenir le statut de commission permanente; l'importance de campagnes de sensibilisation du grand public à l'égalité et à la non-discrimination; la nécessité de soutenir les ONG qui sont actives dans la défense des droits de la femme; l'amélioration de l'image de la femme dans les médias et les mesures souhaitables pour garantir une présence plus équilibrée des femmes dans les organes de presse; l'importance de créer des conditions qui permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle; une politique d'enseignement qui améliore la formation des femmes et les stimule à participer à la vie économique.

Lors de la discussion des amendements, l'Autriche et le Luxembourg (Mme Lydie Err) ont insisté sur le respect des droits de l'homme sans que des exceptions puissent être faites sous prétexte de tradition culturelle. Le débat fut âpre, la Tunisie et l'Algérie ayant l'impression que ce type de mention stigmatise les seuls pays du Sud, mais en définitive, il y eut accord sur la mention des mutilations génitales et mariages forcés. Mme Kratsa (eurodéputée grecque) a indiqué que des problèmes se posaient en matière d'autorité parentale en cas de mariage mixte et que ce sont précisément ces situations très concrètes dont la commission doit pouvoir débattre.

La résolution fut adoptée après cinq heures de débat, la Présidente Ciemnak s'est engagée à mettre l'accent en séance plénière sur la volonté unanime de la commission d'obtenir le statut de commission permanente avec la même composition que les trois autres commissions générales. Il semble cependant, que le Bureau de l'APEM privilégie le prolongement de son mandat jusque mars 2008.

La présidente a annoncé les dates des prochaines réunions : le 31 mai 2007 et les 17-18 septembre 2007 à Varsovie.

Vervolgens is de Commissie overgegaan tot het bestuderen van de 52 ingediende amendementen, voornamelijk afkomstig van het Europees Parlement, Turkije en Luxemburg.

De resolutie legt de nadruk op de volgende aspecten: het is nodig de nationale wetgeving te veranderen om de situatie van de vrouwen te verbeteren en tegelijk te zorgen voor een mentaliteitsverandering, zodat de wetten goed kunnen worden toegepast; de ad-hoccommissie dient eenparig te verklaren dat zij wenst aanspraak te maken op het statuut van vaste commissie; het is belangrijk campagnes te voeren om het grote publiek bewust te maken van gelijkheid en non-discriminatie; de NGO's die actief zijn op het gebied van de verdediging van de vrouwenrechten dienen gesteund te worden; er behoort te worden gestreefd naar een beter imago van de vrouw in de media en er moet worden gekeken welke maatregelen gewenst zijn om een evenwichtiger aanwezigheid van vrouwen te garanderen in de persorganen; het is belangrijk voorwaarden te scheppen waarin gezins- en beroepsleven verenigd kunnen worden; er moet een onderwijsbeleid worden gevoerd dat de opleiding van vrouwen verbetert en dat vrouwen aanmoedigt om deel te nemen aan het economische leven.

Tijdens de bespreking van de amendementen hebben Oostenrijk en Luxemburg (Mevrouw Lydie Err) erop aangedrongen dat de mensenrechten worden geëerbiedigd zonder uitzonderingen toe te staan op grond van culturele tradities. De discussie verliep stroef omdat Tunesië en Algerije de indruk hadden dat een dergelijke vermelding alleen de zuidelijke landen viseert, maar uiteindelijk kon iedereen zich akkoord verklaren over de vermelding van de genitale vermindering en de gedwongen huwelijken. Mevrouw Kratsa (Grieks Europarlementslid) heeft erop gewezen dat er problemen kunnen ontstaan wat het ouderlijk gezag betreft als er sprake is van een gemengd huwelijk en dat het net over die zeer concrete situaties is dat de commissie moet kunnen debatteren.

Na vijf uur discussie is de resolutie aangenomen en heeft voorzitter Ciemnak beloofd om in de plenaire zitting de nadruk te leggen op de unanieme wil van de commissie om het statuut van vaste commissie te krijgen, met dezelfde samenstelling als de andere drie, algemene commissies. Het lijkt er echter op dat het Bureau van de EPA de voorkeur geeft aan een verlenging van het mandaat van de commissie tot maart 2008.

De voorzitter heeft de data van de volgende vergaderingen bekendgemaakt: 31 mei 2007 en 17-18 september 2007 te Warschau.

Compte rendu des travaux de la commission pour la Promotion de la Qualité de la Vie, des Échanges entre les Sociétés civiles et de la Culture

La Commission pour la Promotion de la Qualité de la Vie, des Échanges entre les Sociétés civiles et de la Culture s'est réunie le 16 mars 2007 sous la présidence de Mme Tana de Zulueta (Italie). Après l'adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la réunion du 26 février 2007 à Rome, la commission a examiné les 55 amendements au projet de résolution déposés par le Parlement européen, la Tunisie, la Suède; l'Allemagne et l'Égypte.

La résolution comporte trois volets: le dialogue entre les cultures et les civilisations, les questions liées à l'immigration et les aspects environnementaux. Elle met l'accent sur les aspects suivants: le principe directeur de la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle; le rôle de la Fondation Anna Lindh (pour laquelle la commission préconise la désignation de deux rapporteurs de l'APEM afin d'établir un lien entre les deux institutions); le rapport de la mission de l'Unesco sur les travaux entrepris par l'État d'Israël à Jérusalem près de la mosquée Al-Aksa; la création d'une université euro-méditerranéenne et l'organisation d'un parlement euro-méditerranéen des jeunes; la nécessité d'une politique environnementale pour la Méditerranée avec des actions qui incluent la Mer Noire; le contrôle par l'APEM de la mise en œuvre des objectifs de l'Horizon 2020; l'élaboration de politiques migratoires, l'amélioration de l'intégration des immigrants et l'octroi du droit de vote aux immigrants pour les élections locales.

De nombreux amendements du Parlement européen visaient à raccourcir le projet de résolution long de 14 pages pour éviter les redondances et en faciliter la lisibilité. Deux points, firent l'objet de vifs débats: les excavations entreprises par Israël non loin de la mosquée Al-Aksa et l'octroi du droit de vote aux immigrants aux élections locales. Le premier point put finalement faire l'objet d'un consensus puisque tant les représentants d'Israël que ceux du parlement palestinien acceptèrent que le texte de la résolution se borne à accueillir les conclusions du rapport de la mission de l'Unesco sur le terrain.

L'octroi du droit de vote aux immigrants fit lui l'objet de longs débats, surtout entre représentants du Nord, (les pays de la rive Sud de la Méditerranée n'y participèrent quasiment pas) et la Présidente se résigna à passer au vote, faute de consensus. Les débats opposèrent surtout les eurodéputés socialistes en faveur de l'octroi du droit de vote d'une part, et une

Verslag van de werkzaamheden van de Commissie voor de bevordering van de levenskwaliteit, de uitwisselingen tussen de civiele samenlevingen en de cultuur

De Commissie voor de bevordering van de levenskwaliteit, de uitwisselingen tussen de civiele samenlevingen en de cultuur heeft op 16 maart 2007 vergaderd met mevrouw Tana de Zulueta (Italië) als voorzitter. Na de agenda en het verslag van de vergadering van 26 februari te Rome te hebben aangenomen, heeft de commissie zich gebogen over de 55 amendementen op het ontwerp van resolutie dat is ingediend door het Europees Parlement, Tunesië, Zweden, Duitsland en Egypte.

De resolutie bestaat uit drie delen: de dialoog tussen de culturen en beschavingen, de problemen in verband met de immigratie en de milieu-aspecten. Ze beklemtoont de volgende aspecten: het beginsel dat het Unesco-verdrag betreffende culturele diversiteit een voorbeeld is; de rol van de Anna Lindh-Stichting (de commissie verdedigt het aanwijzen van twee rapporteurs van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee voor die Stichting, om een band tussen beide instellingen tot stand te brengen); het rapport van de Unesco-missie over de werkzaamheden van de Staat Israël in Jeruzalem in de buurt van de El Aksa-moskee; de oprichting van een euromediterrane universiteit en het organiseren van een euromediterraan jongerenparlement; de noodzaak van een milieubeleid voor de Middellandse Zee met acties die ook voor de Zwarte Zee gelden; de controle door de Euromediterrane Parlementaire Assemblee van de tenuitvoerlegging van de doelstellingen van Horizon 2020; het uitwerken van een migratiebeleid, de verbetering van de integratie van de migranten en de toekenning van het stemrecht aan migranten voor lokale verkiezingen.

Vele amendementen van het Europees Parlement strekten om het ontwerp van resolutie, dat 14 bladzijden lang was, te verkorten, om herhalingen te voorkomen en het leesbaarder te maken. Over twee punten werd fel gedebatteerd: de opgravingen door Israël in de buurt van de Al-Aksa-moskee en de toekenning van het stemrecht van migranten bij lokale verkiezingen. Over het eerste punt kon uiteindelijk een consensus worden bereikt, aangezien zowel de vertegenwoordigers van Israël als die van het Palestijnse parlement accepteerden dat de tekst van de resolutie zich beperkt tot het verwelkomen van de conclusies van het verslag van de veldmissie van de Unesco.

Over de toekenning van het stemrecht aan migranten werd lang gedebatteerd, vooral tussen vertegenwoordigers uit het Noorden (de landen van de zuidelijke kust van de Middellandse Zee namen er bijna niet aan deel), en de voorzitter besloot dan maar bij gebrek aan consensus tot de stemming over te gaan. Het debat ging vooral tussen de socialistische

eurodéputée PPE qui avait déposé un amendement visant à la suppression du paragraphe relatif au droit de vote et un représentant de la France qui considérait qu'une telle disposition allait à l'encontre de la Constitution française et du désir des citoyens, d'autre part. Le sénateur Paul Wille (VLD) prit la parole pour indiquer la position de la Belgique, expliquant que l'octroi du droit de vote aux élections locales avait été accordé aux immigrés vivant en Belgique dans le cadre d'un accord politique qui prévoyait aussi de faciliter le vote des Belges résidant à l'étranger. Il a déclaré ne pas y avoir été favorable personnellement et a constaté que si les immigrés avaient peu fait usage de ce nouveau droit, l'octroi du droit de vote aux immigrés avait eu pour résultat, une flambée du vote d'extrême droite en Belgique. M Wille a également expliqué que contrairement à ce qu'affirmaient certains collègues de l'APEM, une modification de la loi électorale n'implique pas nécessairement une révision de la constitution. En Belgique, une modification de loi électorale se fait par un vote à la majorité sans révision constitutionnelle. M Wille privilégie un octroi rapide de la nationalité plutôt que l'octroi du droit de vote aux immigrés étrangers. Il s'est toutefois abstenu lors du vote en commission, puisque sa position personnelle ne concordait pas avec la décision prise par la Belgique.

Le paragraphe sur l'octroi du droit de vote fut adopté à une très large majorité, le vote se fit pour chaque composante de l'APEM, comme le prescrit le règlement et il est à noter que tous les pays du Sud ont émis un vote favorable. Le texte adopté fut le résultat d'un compromis suggéré par Mme Nicholson (eurodéputée britannique) qui fit ajouter au texte initial que l'octroi du droit de vote devait être envisagé après un délai de résidence raisonnable dans le pays d'accueil. Les pays du Sud, invités à plusieurs reprises à s'exprimer sur la question, et notamment sur la possibilité d'octroyer le droit de vote chez eux à des ressortissants étrangers y résidant de longue date, ne se sont pas exprimés lors du débat.

Après cinq heures de débat, la Présidente a donné la parole au représentant de la Slovénie qui a annoncé la volonté de son pays d'accueillir l'université euro-méditerranéenne et a clôturé la séance. La prochaine réunion de la commission est prévue à Rome en juin ou en septembre 2007 (date encore à confirmer)

europarlementsleden die voor de toekenning van het stemrecht zijn enerzijds, en een EVP-europarlementslid dat een amendement had ingediend dat strekte om de paragraaf te doen vervallen over het stemrecht en een vertegenwoordiger van Frankrijk, die meende dat dergelijke bepaling strijdig was met de Franse grondwet en met het verlangen van de burgers, anderzijds. Senator Paul WILLE (VLD) nam het woord om het standpunt van België mee te delen. Hij merkte op dat migranten in België stemrecht bij lokale verkiezingen hadden gekregen in het raam van een politiek akkoord dat er ook in voorzag dat in het buitenland verblijvende Belgen makkelijker konden stemmen. Hij verklaarde dat hij er persoonlijk geen voorstander van was en dat hij heeft vastgesteld dat de migranten weinig van het nieuwe recht gebruik hebben gemaakt, maar dat het toekennen van het stemrecht aan de migranten een opflakking van de stemmen voor uiterst rechts in België heeft veroorzaakt. De heer Wille heeft ook uitgelegd dat in strijd met wat sommige collega's van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee hebben verklaard, een wijziging van de kieswet niet noodzakelijk betekent dat de grondwet moet worden herzien. In België wordt de kieswet gewijzigd in een stemming bij meerderheid, zonder grondwetsherziening. De heer Wille verkiest de snelle toekenning van de nationaliteit boven de toekenning van stemrecht aan buitenlandse migranten. Bij de stemming in de commissie heeft hij zich evenwel onthouden, omdat zijn persoonlijk standpunt niet samenviel met de beslissing die België heeft genomen.

De paragraaf over de toekenning van het stemrecht werd met een zeer grote meerderheid aangenomen, er werd een stemming gehouden voor elke component van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee, zoals het reglement voorschrijft en opmerkelijk hierbij is dat alle landen van het Zuiden voor hebben gestemd. De aangenomen tekst was het resultaat van een compromis dat door mevrouw Nicholson (Brits europarlementslid) was voorgesteld, waardoor aan de oorspronkelijke tekst werd toegevoegd dat de toekenning van het stemrecht moest worden overwogen na een redelijke verblijfsperiode in het gastland. De landen van het Zuiden, die herhaaldelijk werden uitgenodigd om zich hierover uit te spreken, vooral over de mogelijkheid om in eigen land stemrecht te geven aan buitenlandse onderdanen die er al lang wonen, hebben geen standpunt ingenomen in het debat.

Na een debat van vijf uur heeft de voorzitter het woord gegeven aan de vertegenwoordiger van Sloveënië, die heeft aangekondigd dat zijn land de Euro-mediterrane universiteit wil onthalen, waarna de zitting gesloten werd. De volgende vergadering van de commissie is in Rome gepland, in juni of september 2007 (datum nog te bevestigen).

Compte rendu de la séance plénière d'ouverture de l'APEM le 17 mars 2007

Après l'allocution de bienvenue de M. Fouad Mebazaa, Président de l'APEM, la parole fut donnée à divers invités d'honneur. Le ministre des Affaires étrangères tunisien mit l'accent sur le rôle de la diplomatie parlementaire et rappela que dès 2008, la Tunisie serait le premier pays méditerranéen à avoir une zone de libre-échange avec l'Union européenne (UE). Il indiqua que son pays est soucieux d'avoir un partenariat de qualité basé sur la coopération et dit son espoir de voir des actions développées pour réduire les disparités de développement, condition essentielle à la création d'une zone de stabilité. Il salua la décision de Tampere visant à la création d'une institution de mobilisation des ressources. Le ministre a dit son attachement au Processus de Barcelone en dépit de résultats encore décevants dus entre autres à la persistance du conflit au Moyen-Orient. Il salua également la création de la Fondation Anna Lindh.

M. Moussa, président de la Ligue arabe, a critiqué, les États-Unis, sans les nommer, responsables d'une politique qui stimule la haine, ravive les rancunes qui s'étaient éteintes et embrase le moyen-Orient. Il en appelle à un rôle plus actif de l'Europe dans la politique internationale, dans ce contexte de guerre en Irak et de menaces de nouvelles guerres dans cette région importante pour l'UE tant d'un point de vue économique que géostratégique. Il a ensuite résumé les éléments essentiels de la position arabe. Quant au conflit israélo-palestinien, la Ligue arabe veut une normalisation basée sur une reconnaissance mutuelle en contrepartie du respect des traités et des résolutions de l'ONU. M. Moussa a déploré qu'Israël refuse le retrait des territoires occupés et la reconnaissance des droits des réfugiés. Il s'est félicité de la réussite de la conciliation de la Mecque et de la constitution d'un gouvernement de réconciliation en Palestine. M. Moussa en a appelé à une solution pour le Liban qui soit basée sur une réconciliation sans vainqueur ni vaincu et qui permette à ce pays de se déterminer sans être le théâtre de règlements de compte entre des intérêts régionaux divers. Il espère que le prochain sommet arabe permettra une réconciliation libanaise et que les Libanais constitueront un gouvernement d'unité nationale et prendront leurs décisions sans ingérence étrangère. En ce qui concerne l'Irak, M. Moussa craint une guerre civile si le pays ne dispose pas d'un gouvernement capable de relever les défis et il déplore les politiques sectaires qui ne permettent pas à tous les Irakiens de participer à un gouvernement. M. Moussa regrette que les politiques menées au Moyen-Orient exacerbent les tensions, exposent la région à la menace nucléaire en stimulant

Verslag van de plenaire openingsvergadering van de Euromediterrane Parlementaire Assemblee van 17 maart 2007

Na het welkomstwoord van de heer Fouad Mebazaa, voorzitter van de Euro-mediterrane Parlementaire Assemblee, krijgen verscheidene eregasten het woord. De minister van Buitenlandse Zaken van Tunesië beklemtoonde de rol van de parlementaire diplomatie en herinnerde eraan dat Tunesië in 2008 het eerste mediterrane land wordt dat een vrijhandelszone heeft met de Europese Unie (EU). Hij verklaarde dat zijn land een kwaliteitsvol partnerschap wenst op grond van samenwerking en dat hij hoopte dat er actie zal worden ondernomen om de verschillen in ontwikkeling te verminderen, wat een essentiële voorwaarde is om tot een stabiele zone te komen. De beslissing van Tampere om een instelling op te richten om de middelen te mobiliseren vond hij een goed begin. De minister verklaarde belang te blijven hechten aan het Proces van Barcelona, ondanks de nog ontgoochelende resultaten, die onder andere te wijten zijn aan het hardnekkige conflict in het Midden Oosten. Ook de oprichting van de Anna Lindh-Stichting vond hij een goed initiatief.

De heer Moussa, voorzitter van de Arabische Liga had kritiek op de Verenigde Staten, zonder ze te noemen, die hij verantwoordelijk acht voor een beleid dat haat opwekt, de uitgedoofde rancune doet opflakkeren en het Midden Oosten in lichterlaaie zet. Hij riep Europa op zich een actieve rol aan te nemen in de internationale politiek, in de context van de oorlog in Irak en de dreiging van nieuwe oorlogen in die regio, die voor de EU zowel economisch als geostrategisch belangrijk is. Vervolgens maakte hij een samenvatting van het Arabische standpunt. Voor het conflict tussen Israël en Palestina wenst de Arabische Liga een normalisering op grond van wederzijdse erkenning in ruil voor de inachtneming van de VN-verdragen en -resoluties. De heer Moussa betreunde de weigering van Israël zich uit de bezette gebieden terug te trekken en de rechten van de vluchtelingen te erkennen. Hij toonde zich verheugd over het succes van de verzoening van Mekka en de vorming van een eenheidsregering in Palestina. De heer Moussa deed een oproep om een oplossing te vinden voor Libanon op grond van een verzoening zonder winnaar of verliezer, waardoor dat land zijn weg kan gaan zonder het toneel te zijn van afrekeningen tussen allerlei regionale belangen. Hij hoopt dat de komende Arabische top een Libanese verzoening mogelijk maakt en dat de Libanezen een eenheidsregering zullen vormen en hun beslissingen zullen nemen zonder buitenlandse inmenging. De heer Moussa vreest dat het in Irak tot een burgeroorlog komt indien het land geen regering heeft die tegen de uitdagingen opgewassen is en hij betreurt de intolerante politici die niet alle Irakezen de kans geven aan de regering deel te nemen. De heer Moussa betreurt dat de in het Midden Oosten gevoerde

une course au nucléaire. Il en appelle à l'éradication de l'arme nucléaire dans toute la région, soulignant qu'on ne peut justifier qu'Israël puisse en disposer et que d'autres ne puissent développer le nucléaire même à des fins pacifiques. La Ligue arabe entend favoriser la création d'un parlement arabe afin d'encourager la diplomatie parlementaire et elle compte aussi se pencher sur la question de l'enseignement dont le niveau se dégrade dans la plupart des pays.

M. Gunther Gloser, adjoint au ministre des Affaires étrangères allemand s'est exprimé ensuite au nom de la présidence allemande de l'UE.

Pour M. Gloser, l'APEM soutient le Processus de Barcelone et lui imprime une cadence nouvelle, tout en lui assurant une légitimité démocratique. Il a brièvement tracé les objectifs de la présidence en matière de politique euro-méditerranéenne : stimuler le dialogue social pour discuter de ce qui touche à l'emploi et à l'économie; renforcer la politique européenne de voisinage (PEV); aller de l'avant dans le domaine des énergies renouvelables et associer les voisins du Sud-Est de l'UE aux politiques de lutte contre le réchauffement climatique; poursuivre le dialogue en matière de flux migratoires entre les pays d'origine, de transit et de destination et aborder la question de l'accès à l'enseignement qui est un problème international. M. Gloser a annoncé la réunion à Berlin du parlement euroméditerranéen des jeunes, la tenue d'une conférence Euromed sur les médias et d'une réunion relative à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme.

Le secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe a plaidé pour un élargissement des programmes Campus et Erasmus Mundus et pour l'adhésion de la Lybie et de la Mauritanie.

Le représentant de la Commission européenne, M. Janos Hermann, a annoncé trois grandes conférences au cours de l'année 2007 : une conférence sur les flux migratoires sous présidence portugaise pour tenter de définir des approches communes, une conférence sur la recherche et les universités qui évoquera notamment l'octroi de bourses à des étudiants des pays partenaires et une conférence des ministres des Affaires étrangères.

beleidsvormen de spanningen opvoeren en de regio blootstellen aan de nucleaire dreiging door een nucleaire wedloop te stimuleren. Hij doet een oproep om het kernwapen uit de hele regio te bannen, waarbij hij onderstreept dat men niet kan verantwoorden dat Israël het mag hebben, terwijl anderen niet eens kernenergie voor vreedzame doeleinden mogen ontwikkelen. De Arabische Liga heeft de bedoeling de oprichting van een Arabisch parlement te stimuleren, om de parlementaire diplomatie aan te moedigen en ze zal zich ook bezighouden met het probleem van het onderwijs, waarvan het niveau in de meeste landen afneemt.

De heer Gunther Gloser, adjunct van de Duitse minister van Buitenlandse Zaken, neemt vervolgens het woord in naam van het Duitse EU-voorzitterschap.

De heer Gloser verklaart dat de EPA het Barcelona-proces steunt en er een nieuwe impuls aan geeft, en er bovendien een democratische legitimiteit aan verleent. Hij overloopt in het kort de doelstellingen van het voorzitterschap inzake Euromediterraan beleid : de sociale dialoog bevorderen om alles wat werkgelegenheid en economie betreft te bespreken; het Europese nabuurschapsbeleid versterken; vooruitgang boeken op het vlak van hernieuwbare energie en de zuidoostelijke bureaus van de EU betrekken in de strijd tegen de opwarming van de aarde; de dialoog inzake migratiestromen voortzetten tussen de landen van oorsprong, de transitlanden en de landen van bestemming, en de onderwijskwestie, die een internationale kwestie is, aankaarten. De heer Gloser heeft aangekondigd dat er een vergadering zal plaatsvinden van het Euromediterrane Jongerenparlement in Berlijn, een conferentie van Euromed over de media en een vergadering betreffende deugdelijk bestuur en mensenrechten.

De secretaris-generaal van de Unie van de Maghreblanden pleit voor een uitbreiding van de programma's Campus en Erasmus Mundus, en voor de toetreding van Libië en Mauritanië.

De vertegenwoordiger van de Europese Unie, de heer Janos Hermann, kondigt drie grote conferenties aan voor 2007 : een conferentie over de migratiestromen onder Portugees voorzitterschap om een gemeenschappelijke aanpak te bepalen, een conferentie over onderzoek en universiteiten, waarin onder meer de toekenning van beurzen aan studenten uit partnerlanden op de agenda staat, en een conferentie van de ministers van Buitenlandse Zaken.

Le président du Parlement européen, M. Poettering, s'est félicité du bilan de l'APEM dans le contexte politique difficile de l'année écoulée. Il a notamment rappelé que lors des événements du Liban en été, le Bureau et la Commission politique de l'APEM s'étaient réunis en urgence et que l'APEM était parvenue via son Bureau à faire une première déclaration commune. Il a toutefois regretté que l'envoi d'une commission *ad hoc* de la Commission politique de l'APEM sur le terrain n'ait pu se concrétiser en raison du refus par le Liban d'octroyer un visa au membre israélien de la délégation.

Le président a annoncé une présidence ardue pour Mme Benaki qui aura la lourde tâche de consolider l'APEM en élaborant les détails de son mode de fonctionnement, la mise en place d'un secrétariat permanent et le mode de financement de ce secrétariat.

Il a soutenu fermement l'idée d'une session extraordinaire au Caire sur le conflit au Moyen-Orient tout en précisant à l'intention de la délégation israélienne que personne ne doit se sentir isolé au Caire, que le PE a toujours soutenu l'idée de deux États dans des frontières sûres et que l'APEM est le seul lieu de dialogue parlementaire entre les parties. Il a rappelé le rôle du président égyptien El Saddad qui a tendu la main à Israël et a déclaré qu'il fallait mener les débats au Caire dans cet esprit. Il est à noter qu'à la fin de la session de Tunis aucune date n'a été fixée pour cette session extraordinaire parce que la délégation israélienne n'avait pas encore accepté d'y participer et que les négociations étaient toujours en cours au sein du groupe de travail sur le conflit au Moyen-Orient.

Compte rendu de la séance plénière du 17 mars après-midi

Lors de cette séance marathon qui dura près de sept heures, de nombreux délégués s'exprimèrent sur la question du dialogue interculturel, M. Schoefthaler, directeur de la Fondation Anna Lindh fit un bref rapport, les présidents des commission et de groupes de travail dressèrent le bilan des activités menées au cours de l'année écoulée et présentèrent les résolutions adoptées en commission. Aucun amendement ne put être déposé en séance plénière et les textes tels qu'adoptés en commission sont donc considérés comme les recommandations de la session de Tunis.

M. Schoefthaler, directeur de la FAL dresse un bilan positif après deux ans d'existence, la FAL a lancé des appels à projets impliquant chacun une participation du Nord et du Sud, les projets retenus ont impliqué 200 organisations. Une grande biennale des jeunes créateurs aura lieu à Alexandrie en décembre 2007 sur

De voorzitter van het Europees Parlement, de heer Poettering, verklaart verheugd te zijn over de balans van de EPA gelet op de moeilijke context van het afgelopen jaar. Hij heeft er onder meer aan herinnerd dat tijdens de gebeurtenissen in Libanon de afgelopen zomer, het Bureau en de Politieke Commissie van de EPA een spoedvergadering gehouden hebben en dat de EPA via het Bureau een eerste gezamenlijke verklaring heeft kunnen afleggen. Hij betreurt echter dat men geen ad-hoccommissie van de Politieke commissie van EPA ter plekke heeft kunnen sturen wegens de weigering van Libanon om een visum toe te kennen aan het Israëlische lid van de afvaardiging.

De voorzitter kondigt een moeilijk voorzitterschap aan voor mevrouw Benaki, die de zware taak zal hebben de EPA te verstevigen door de nadere werkingsregels uit te werken, een vast secretariaat op te richten en de financiering ervan te regelen.

Hij is een groot voorstander van de organisatie van een buitengewone zitting in Caïro over het conflict in het Midden-Oosten, en verklaart ter attentie van de Israëlische afvaardiging dat niemand zich in Caïro buitengesloten hoeft te voelen, dat het EPA steeds de idee van twee Staten binnen veilige grenzen gesteund heeft en dat de EPA de enige plaats is voor parlementaire dialoog tussen de partijen. Hij herinnert aan de rol van de Egyptische president Sadat, die de hand heeft gereikt naar Israël, en verklaart dat de besprekingen in Egypte in deze geest gevoerd moeten worden. Op het einde van de zitting in Tunis werd geen enkele datum vastgesteld voor deze buitengewone zitting omdat de Israëlische afvaardiging de uitnodiging om eraan deel te nemen nog niet had aangenomen en omdat de onderhandelingen nog aan de gang waren in de werkgroep betreffende het conflict in het Midden-Oosten.

Verslag van de plenaire vergadering van 17 maart in de namiddag

Tijdens deze marathonzitting die bijna zeven uur heeft geduurd, nemen vele afgevaardigden het woord over de kwestie van de interculturele dialoog. De heer Schoefthaler, directeur van de Anna Lindh-stichting, stelt een beknopt verslag voor, de voorzitters van de commissies en werkgroepen maken een balans op van de activiteiten van het afgelopen jaar en stellen de in de commissie aangenomen resoluties voor. Geen enkel amendement wordt in de plenaire vergadering ingediend en de door de commissie aangenomen teksten worden dus beschouwd als de aanbevelingen van de zitting van Tunis.

De heer Schoefthaler, directeur van de Anna Lindh-Stichting, maakt een positieve balans op van het tweejarig bestaan. De Stichting heeft oproepen tot projecten die een deelname van Noord en Zuid veronderstellen, waaraan 200 organisaties hebben meegewerkt. In december 2007 zal in Alexandrië

le thème de la diversité culturelle. Le directeur de la FAL craint cependant que l'on soit toujours ancré dans une vision de choc des civilisations, il tente donc de développer des mécanismes de dialogue novateurs. Pour lui, c'est un faux concept que celui du dialogue entre l'ouest et l'Islam : il y a pluralisme dans le monde arabe et il y a des musulmans dans l'UE. Il lui paraît essentiel de séparer le politique et l'économique d'une part et le culturel et le religieux, d'autre part. Les identités ne peuvent être imposées, elles doivent relever du libre-choix des citoyens faute de quoi, elles peuvent, comme le dit Amin Maalouf, devenir meurtrières. Le directeur de la FAL déplore que pour l'année 2008, année de la diversité culturelle, les appels à projet de l'Union européenne prévoient qu'il faut résider dans l'UE pour être demandeur. La diversité culturelle ne peut se limiter selon lui, à la diversité interne à l'UE.

Le long débat général fut marqué par deux interventions : celle de M. Radi (Maroc) et celle de M. Menahem Ben-Sasson (Israël).

M. Radi a souligné que la culture comportait différents aspects (économique, social, artistique et littéraire, politique) et que l'ensemble de ces aspects contribue à la formation d'une civilisation qui véhicule certaines normes et valeurs morales, civiques, spirituelles et intellectuelles. Au sein de chaque civilisation, il peut y avoir des différences culturelles et le Sud de la Méditerranée n'en est pas exempt, les élites n'ont par exemple pas la même vision que celle de la population en général. Pour M. Radi, le problème du dialogue culturel euroméditerranéen réside dans le décalage historique entre Nord et Sud, à bien des égards (politique, social, économique). Illustrant son propos en choisissant le volet politique, il a déclaré que le Nord avait une conception différente du pouvoir dont découlait la démocratie comme système politique au contraire du Sud qui concentre le pouvoir dans les mains d'un seul, sans contrôle. Le Nord privilégie donc le pluralisme, la démocratie et l'alternance tandis que le sud se méfie du pouvoir partagé. Le Nord prône l'État de droit et l'égalité, une égalité qui n'existe pas dans les systèmes non démocratiques. La conception de l'exercice du pouvoir au Sud est basée sur l'âge, le sexe et la fortune. Les sociétés du Nord ont connu des révolutions (religieuse avec la Réforme, intellectuelle avec les encyclopédistes et aujourd'hui encore traversent une révolution de la communication et de la connaissance) tandis que le Sud n'a connu que de petites révoltes et s'en trouve à la situation du Nord au Moyen-âge. Ce décalage historique varie selon les époques puisqu'au Moyen-âge, le monde arabe était lui beaucoup plus avancé. Ce qu'il faut faire, pour M. Radi, c'est non pas développer un dialogue

een grote biënnale van jonge ontwerpers plaatsvinden over het thema culturele diversiteit. De directeur van de Stichting vreest echter dat men nog steeds vastgeroest zit in de idee van een botsing der beschavingen, en hij probeert dan ook nieuwe manieren te ontwikkelen om tot een dialoog te komen. Wat hem betreft is het onjuist te spreken over een dialoog tussen het westen en de islam : de Arabische wereld is pluralistisch en er zijn moslims in Europa. Het lijkt hem essentieel om een onderscheid te maken tussen politiek en economie enerzijds, en cultuur en religie anderzijds. Identiteiten kunnen niet opgelegd worden, zij moeten het resultaat zijn van een vrije keuze van de burgers, anders dreigen zij, zoals Amin Maalouf verklaarde, dodelijk te worden. De directeur van de Stichting betreurt dat in 2008, het jaar van de culturele diversiteit, de oproepen tot projecten van de Europese Unie bepalen dat men in de EU moet verblijven om vragende partij te zijn. Culturele diversiteit kan zich volgens hem niet beperken tot de culturele diversiteit binnen de EU.

Tijdens de lange algemene bespreking komen twee interventies op de voorgrond : die van de heer Radi (Marokko) en die van de heer Menahem Ben-Sasson (Israël).

De heer Radi wijst erop dat cultuur verschillende aspecten behelst (economisch, sociaal, artistiek en literair, politiek), en dat al deze aspecten samen een beschaving vormen met bepaalde morele, burgerlijke, spirituele en intellectuele normen en waarden. Binnen elke beschaving kunnen er culturele verschillen zijn en dat is ook het geval in de landen ten zuiden van de Middellandse Zee. De elite heeft er bijvoorbeeld een andere zienswijze dan de bevolking in het algemeen. De heer Radi oordeelt dat het probleem van de Euromediterrane culturele dialoog het gevolg is van de historische kloof tussen het Noorden en het Zuiden, die op vele gebieden voelbaar is (politiek, sociaal, economisch). Op politiek vlak bijvoorbeeld, heeft het Noorden een andere opvatting van de macht waaruit de democratie als politiek stelsel gegroeid is, in tegenstelling tot het Zuiden, waar de macht in handen van één man is, zonder controle. Het Noorden moedigt dus het pluralisme, de democratie en de machtswissel aan, terwijl het Zuiden wantrouwig staat tegenover machtsdeling. Het Noorden streeft naar de rechtsstaat en gelijkheid, terwijl die gelijkheid niet bestaat in niet-democratische landen. In het Zuiden stoelt de machtsuitoefening op leeftijd, geslacht en vermogen. De Noordelijke beschaving heeft revoluties gekend (religieuze met de Hervorming, intellectueel met de encyclopedisten en vandaag is er een revolutie aan de gang op het vlak van communicatie en kennisoverdracht), terwijl het Zuiden slechts kleine opstanden heeft gekend en zich op het niveau van het Noorden in de Middeleeuwen bevindt. Deze historische kloof kan in de tijd verschuiven, aangezien de Arabische wereld in de Middeleeuwen veel verder

artificiel mais bien trouver les moyens de combler ce décalage. Il a conclu son intervention par une proposition qu'il a présentée comme modeste mais très concrète: la mise en place de jumelages entre universités et l'échange systématique d'étudiants.

M. Ben-Sasson, historien, a évoqué les racines communes soulignant qu'il y a mille ans, il y avait à l'emplacement actuel de la Tunisie, des flux migratoires et une coexistence harmonieuse dans un environnement où se développaient les échanges et le commerce. Des cercles sociaux composés de citoyens des trois religions organisaient des réunions appelées «majilis». Personne n'y imposait sa vision de la religion. C'était une arène fascinante où tout le monde dialoguait et se comprenait. La Sicile et l'Italie du Sud faisaient partie de cet ensemble à l'époque. Il a invité les parlementaires à patienter face aux problèmes actuels et a conclu: «Tournons nous vers ce que nous avons à partager en s'inspirant de notre passé commun».

M. Pavlikha (Slovénie) a fait part de la candidature de la Slovénie pour accueillir une université euroméditerranéenne sur son territoire. Expliquant que l'initiative est soutenue par Unimed et que l'éparpillement actuel des programmes tempus, Meda et Erasmus Mundus ne permet pas de satisfaire les demandes du Sud. M. Pavlikha a informé l'APEM de la création par le gouvernement slovène d'un groupe d'experts chargé d'élaborer une proposition globale à soumettre à la prochaine conférence ministérielle du Caire.

Les présidents de commission ont ensuite évoqué les lignes de force des résolutions adoptées dans leurs commissions. Nous ne revenons pas sur celles des commissions *ad hoc* sur les droits de la femme et sur la Promotion de la Qualité de la vie et des Échanges entre les sociétés civiles et la Culture traitées ci-dessus. Il est toutefois à noter que Mme de Zulueta a indiqué que la commission qu'elle préside est favorable à la création d'un groupe de travail qui présente une proposition concrète d'université euroméditerranéenne, de préférence encore dans le courant de l'année 2007.

Les résolutions des différentes commissions sont annexées au présent rapport. La résolution de la commission politique, présentée par Mme Tokia Saïfi (France), porte sur la mise en œuvre du code de conduite sur la lutte contre le terrorisme, sur le conflit au Moyen-Orient et sur les mines antipersonnel. Le texte rappelle qu'aucun acte de terrorisme n'est justifiable quelle que soit sa motivation et que la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect du

vooruit was. Wat er volgens de heer Radi moet gebeuren, is niet de voortzetting van een kunstmatige dialoog, maar het vinden van middelen om die kloof te dichten. Hij besluit zijn toespraak met een voorstel dat bescheiden, maar heel concreet wil zijn: universiteiten moeten betrekkingen met elkaar aanknopen en studenten uitwisselen.

De heer Ben-Sasson, historicus, wijst op de gemeenschappelijke wortels en op het feit dat er duizend jaar geleden in het huidige Tunesië sprake was van migrantenstromen en een harmonieuze samenleving waarin uitwisselingen en handel konden bloeien. Maatschappelijke kringen die samengesteld waren uit burgers uit de drie godsdiensten hielden vergaderingen die *majilis* genoemd werden. Niemand drong er zijn religieuze visie op. Het was een fascinerend forum voor onderlinge dialoog en verstandhouding. Sicilië en Zuid-Italië maakten indertijd van dat geheel deel uit. Hij verzocht de parlementsleden geduld te hebben met de huidige problemen en besloot als volgt: «Laten we onze aandacht besteden aan wat we te delen hebben door inspiratie te putten uit ons gemeenschappelijk leven».

De heer Pavlikha (Slovenië) heeft meegedeeld dat Slovenië kandidaat is om een euromediterrane universiteit op zijn grondgebied te onthalen. Hij legde uit dat het initiatief door Unimed wordt ondersteund en dat door de huidige versnippering van de Tempus-, Meda- en Erasmus Mundus-programma's niet kan worden voldaan aan de vragen van het Zuiden. De heer Pavlikha heeft de Euromediterrane Parlementaire Assemblee meegedeeld dat de Sloveense regering een deskundigengroep heeft opgericht die een globaal voorstel moet uitwerken dat aan de volgende ministerconferentie in Caïro zal worden voorgelegd.

Vervolgens hadden de commissievoorzitters het over de krachtlijnen van de resoluties die in hun commissie werden aangenomen. We hebben het niet meer over die van de ad-hoccommissies betreffende de rechten van de vrouw en de Bevordering van de Kwaliteit van het Leven en de Uitwisseling tussen de maatschappelijke middenvelden en de Cultuur waarover we het reeds hadden. Toch moet worden vermeld dat mevrouw de Zulueta erop heeft gewezen dat de commissie waarvan zij voorzitter is, gewonnen is voor de oprichting van een werkgroep die een concreet voorstel voor een euromediterrane universiteit moet doen, bij voorkeur in de loop van 2007.

De resoluties van de diverse commissies gaan als bijlage bij dit rapport. De resolutie van de politieke commissie, die werd voorgesteld door mevrouw Tokia Saïfi (Frankrijk), gaat over de tenuitvoerlegging van de gedragscode over de strijd tegen het terrorisme, over het conflict in het Midden Oosten en over de antipersoonsmijnen. De tekst herinnert eraan dat geen enkele terroristische daad te rechtvaardigen is, ongeacht de motivering ervan, en dat de strijd tegen het

droit international et des droits de l'homme. La résolution appuie la tenue d'une session extraordinaire au Caire consacrée au conflit au Moyen-Orient, salue la création d'un gouvernement d'union nationale en Palestine et espère qu'il respectera les principes du Quartette. La Commission condamne l'utilisation de la force au Liban, soutient les efforts de reconstruction, se dit préoccupée par la situation internationale et demande que soient respectées les résolutions de l'ONU. Enfin, la Commission demande une coopération plus étroite en vue d'une solution concrète au problème de la diffusion de mines antipersonnel en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Tunisie. Elle soutient la demande norvégienne relative aux bombes à sous-munitions.

M. Ad Dabbas (Jordanie) a présenté les conclusions de la commission économique qui portent d'une part sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire et, d'autre part, sur les investissements dans la zone euroméditerranéenne. La Commission a recommandé la création d'un fonds Euromed de solidarité pour réaliser des objectifs minimaux de développement; elle met l'accent sur la nécessité de lutter contre la corruption; et a recommandé des politiques gouvernementales afin de promouvoir des mesures propres à assurer la participation des femmes à la vie politique.

M. Radi a informé l'APEM de la décision du groupe de travail sur le conflit au Moyen-Orient de préparer un nouveau projet de recommandation sur la base des discussions qui ont eu lieu pendant la session, de confier cette tâche au secrétariat et de réunir ensuite à nouveau le groupe de travail pour l'examiner et l'adopter. Il a souligné que malgré le contexte politique difficile, Israéliens et Palestiniens étaient d'accord sur l'objectif de créer deux États viables et ayant des relations de bon voisinage. Mais les divergences subsistent quant aux moyens pour y parvenir.

La Présidence tunisienne a élaboré un bilan dans un document de « Déclaration de la présidence » qui fut lu et distribué lors de la plénière. L'allocution de Mme Anna Benaki a clôturé cette session puisque la présidence de l'APEM revient cette année à la Grèce. La nouvelle Présidente a indiqué les priorités de la présidence hellénique: cibler les jeunes et les femmes considérés comme les groupes sociaux les plus vulnérables, l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, l'énergie, les flux migratoires, la lutte contre le terrorisme et le conflit au Moyen-Orient.

terrorisme moet worden gevoerd met inachtneming van het internationaal recht en de mensenrechten. De resolutie steunt het houden van een buitengewone zitting in Cairo over het conflict in het Midden Oosten, onthaalt de oprichting van een eenheidsregering in Palestina gunstig en hoopt dat ze de principes van het Kwartet in acht zal nemen. De Commissie veroordeelt het gebruik van geweld in Libanon, steunt de inspanningen voor wederopbouw, zegt bezorgd te zijn over de internationale toestand en vraagt dat de VN-resoluties in acht worden genomen. Tot slot vraagt de Commissie om nauwere samenwerking om een oplossing te vinden voor het probleem van de verspreiding van antipersoonsmijnen in Egypte, Jordanië, Libanon en Tunesië. Ze steunt het Noorse verzoek in verband met clusterbommen.

De heer Ad Dabbas (Jordanië) heeft de conclusies van de economische commissie voorgesteld, die handelen over enerzijds de uitvoering van de millenniumdoelstellingen en anderzijds de investeringen in het euromediterraans gebied. De commissie heeft aanbevolen een solidariteitsfonds Euromed op te richten om de minimumdoelstellingen inzake ontwikkeling te realiseren. Zij legt de nadruk op de noodzaak om de corruptie te bestrijden. Tevens beveelt zij aan een regeringsbeleid op te zetten om maatregelen te bevorderen teneinde de vrouwen te laten deelnemen aan het politiek bedrijf.

De heer Radi heeft de EPA op de hoogte gebracht van de beslissing van de werkgroep over het conflict in het Midden-Oosten teneinde een nieuw ontwerp van aanbevelingen voor te bereiden op basis van de discussies die tijdens de zitting hebben plaatsgehad, die taak aan het secretariaat toe te vertrouwen en vervolgens opnieuw de werkgroep bijeen te roepen om dit document te onderzoeken en aan te nemen. Hij heeft erop gewezen dat in weerwil van de moeilijke politieke omstandigheden, Israëli's en Palestijnen het eens zijn om twee leefbare Staten te maken in goede nabuurschap. Over de middelen om die doelstellingen te realiseren blijft echter onenigheid bestaan.

Het Tunesische voorzitterschap heeft een balans opgemaakt in een document « Verklaring van het voorzitterschap » dat tijdens het plenum werd gelezen en meegedeeld. De toespraak van mevrouw Anna Benaki heeft deze zitting afgesloten aangezien Griekenland dit jaar het voorzitterschap overneemt. De nieuwe voorzitter heeft de voorrangspunten van het Griekse voorzitterschap bepaald: zich vooral richten tot de jongeren en de vrouwen die worden beschouwd als de meest kwetsbare sociale groepen, het milieu en de strijd tegen de opwarming van de aarde, energie, migrantenstromen, de strijd tegen het terrorisme en het conflict in het Midden-Oosten.

Il est à noter que la réunion du groupe de travail sur l'adaptation du règlement de l'APEM et le financement d'un secrétariat permanent n'a pas eu lieu en raison de l'absence de son président M. Mc Millan-Scott, vice-président du Parlement européen et de la prolongation de la séance plénière bien au-delà de l'horaire initialement prévu. Le travail se poursuivra sous la présidence hellénique.

Le rapporteur,
Paul WILLE.

*
* *

Te noteren valt ten slotte dat de werkgroep over de aanpassing van het reglement en de financiering van een vast secretariaat niet bijeen is gekomen wegens afwezigheid van de voorzitter de heer Mc Millan-Scott, ondervoorzitter van het Europees Parlement, en dat het plenum veel langer heeft geduurd dan oorspronkelijk gepland. De werkzaamheden worden voortgezet onder het Griekse voorzitterschap.

De rapporteur,
Paul WILLE.

*
* *

ANNEXES

Annexe I

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

sur :

— la mise en œuvre du code de conduite relatif à la lutte contre le terrorisme

— le processus de paix au Proche-Orient

— les mines terrestres

déposée au nom de la commission politique, de sécurité et des droits de l'homme

par Mme Tokia Saïfi, Présidente

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne :

— vu la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, qui établit le partenariat euro-méditerranéen,

— vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « Dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen : un programme de travail pour relever les défis des cinq prochaines années » présentée lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005,

— vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « L'Europe élargie — Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud » (COM(2003)0104), la communication au Conseil et au Parlement européen relative au renforcement de la politique européenne de voisinage (COM(2006)726), sa communication concernant des plans d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) (COM(2004)0795),

— vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « Le partenariat euro-méditerranéen : passer aux actes » (COM (2006)620 final),

— vu les conclusions de la 8^e conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Tampere du 28 novembre 2006 sur la mise en œuvre du code de conduite relatif à la lutte contre le terrorisme,

— vu le rapport intérimaire du Conseil de l'Union européenne au Conseil Européen (16572/06) daté du 11 décembre, portant sur le partenariat stratégique de l'Union Européenne avec la Méditerranée et le Proche-Orient,

Sur la mise en œuvre du code de conduite relatif à la lutte contre le terrorisme

1. estime que tout acte terroriste, étant donné qu'il implique notamment la mort de civils innocents, n'est justifiable en aucune circonstance et ne saurait ni justifier ni être justifié par la poursuite d'objectifs politiques ou religieux et que la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier la stigmatisation d'aucune nationalité, culture, civilisation ou religion en particulier;

2. souligne que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le plein respect du droit international et des droits de l'homme; demande par conséquent que toutes les mesures de lutte contre le

BIJLAGEN

Bijlage I

RECOMMENDATION

of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

on :

— the implementation of the Code of Conduct on Countering Terrorism

— the Middle East peace process

— landmines

tabled on behalf of the Committee on Political Affairs, Security and Human Rights

by Ms Tokia Saïfi, Chairwoman

The Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly :

— having regard to the Barcelona Declaration of 28 November 1995 establishing the Euro-Mediterranean Partnership,

— having regard to the communication from the Commission to the Council and the European Parliament entitled « Tenth Anniversary of the Euro-Mediterranean Partnership: a work programme to meet the challenges of the next five years » (SEC (2005) 483), presented at the Summit of Heads of State and Government in Barcelona on 27 and 28 November 2005,

— having regard to the communication from the Commission to the Council and the European parliament entitled « Wider Europe — Neighbourhood: a New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours » (COM(2003)0104), the communication to the Council and the European Parliament on « Strengthening the European Neighbourhood Policy » (COM (2006)726) and the communication to the Council on « Action plans under the European Neighbourhood Policy » (ENP) (COM (2004)0795),

— having regard to the communication from the Commission to the Council and the European Parliament entitled « The Euro-Mediterranean Partnership: time to deliver » (COM (2006)620 final),

— having regard to the conclusions of the 8th Euro-Mediterranean Conference of ministers of Foreign Affairs held in Tampere on 28 November 2006 concerning implementation of the Code of Conduct on Countering Terrorism,

— having regard to the interim report by the Council of the European Union to the European Council (16572/06), dated 11 December 2006, on the European Union's Strategic Partnership with the Mediterranean and the Middle East,

Implementation of the Code of Conduct on Countering Terrorism

1. Considers that any terrorist act, given that it involves in particular the death of innocent civilians, is unjustifiable in any circumstances and cannot take justification from or be vindicated by the pursuit of political or religious goals, and that the combating of terrorism cannot justify the stigmatisation of any particular nationality, culture, civilisation or religion;

2. Emphasises that terrorism must be combated through legal means in compliance with international and human rights law; Demands therefore that all measures for combating terrorism

terrorisme respectent les obligations internationales relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire et soient soumises à un contrôle parlementaire démocratique et judiciaire indépendant;

3. estime que la réponse politique face au terrorisme doit reposer sur 4 éléments :

— l'approfondissement du dialogue interculturel dans la région euro-méditerranéenne, qui comprenne tous les mouvements qui défendent leurs idées par des moyens non-violents dans le but de promouvoir la compréhension mutuelle, les valeurs communes et une vision partagée de notre avenir,

— un développement économique durable et équitable qui doit accompagner la démocratisation et une bonne gouvernance dans les pays à travers le monde, en particulier dans la région euro-méditerranéenne,

— le renforcement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme aussi bien avec les pays riverains qu'avec les pays du monde entier;

— le règlement des conflits et la fin de toute occupation, qui motivent et entretiennent toute sorte de terrorisme.

4. demande que l'éducation, l'investissement, l'emploi, notamment l'emploi des jeunes hommes et femmes, la démocratisation et la promotion, la protection et le respect des droits de l'homme, la gestion des flux migratoires et la protection des travailleurs migrants soient également considérés comme des priorités du partenariat euro-méditerranéen et de la nouvelle politique de voisinage de manière à réduire la marginalisation susceptible de favoriser la violence et le terrorisme;

5. prend acte de l'existence de seize conventions et protocoles internationaux sur la lutte contre le terrorisme et appelle tous les États ne les ayant pas encore ratifiés à le faire dans les plus brefs délais; de même, appelle à l'adoption d'une convention globale comprenant une définition juridique du terrorisme au niveau de l'ONU;

6. demande que soit tenue une conférence internationale sous les auspices de l'ONU pour élaborer un code de bonne conduite internationale pour la lutte contre le terrorisme, qui facilite un dialogue responsable en vue d'instaurer un dénominateur commun pour la lutte contre ce phénomène et éviter les politiques de deux poids deux mesures;

7. estime nécessaire de promouvoir la coopération de la communauté internationale pour la lutte contre le terrorisme et éradiquer ses causes profondes sur la base d'une approche globale de dialogue et de solidarité;

8. recommande à la Conférence ministérielle du Partenariat euro-méditerranéen de consacrer un point de l'ordre du jour de sa réunion annuelle à la lutte contre le terrorisme et au suivi de la mise en œuvre du code de conduite contre le terrorisme et d'inviter l'Assemblée Parlementaire Euro Méditerranéenne à y participer;

9. se félicite que les ministres des affaires étrangères de la Conférence Ministérielle de Tampere se soient accordés sur la tenue d'un séminaire régional en 2007 sur le respect des droits de l'homme dans le combat contre le terrorisme et d'un séminaire euro-méditerranéen sur le rôle des médias dans la prévention de toute forme d'incitation à commettre des actes terroristes et demande à cet égard aux États membres et aux partenaires méditerranéens de veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme ne restreignent pas l'indépendance des médias; note qu'il s'agit de présent de se concentrer sur les modalités pratiques à prendre pour mettre en œuvre le code de conduite;

10. se réjouit que l'arrêt du Tribunal de Première Instance de Luxembourg du 12 décembre 2006 rende les décisions du Conseil

respect international human rights and humanitarian law obligations and be subject to democratic parliamentary scrutiny and independent judicial review;

3. Believes that the political response to terrorism should be based on the following four elements :

— there must be a more meaningful intercultural dialogue in the Euro-Mediterranean region, inclusive of all movements upholding their ideals by peaceful means, in order to promote mutual understanding, common values and a shared vision of our future;

— sustainable and fair economic development, which must go hand in hand with democratisation and good governance in countries throughout the world, in particular in the Euro-Mediterranean region;

— the strengthening of cooperation in the fight against terrorism, both with neighbouring countries and countries in other parts of the world;

— the resolution of conflicts and the end of any acts of occupation that foster and fan terrorism of all kinds;

4. Calls for education, investment, employment, and in particular employment for young women and men, democratisation, the promotion and protection of human rights and respect for these, and the management of migratory flows and protection for migrant workers also to be viewed as priorities for the Euro-Mediterranean Partnership and in the new neighbourhood policy, in order to reduce the marginalisation that can foster violence and terrorism;

5. Notes the fact that there are sixteen international conventions and protocols on the combating of terrorism and calls on all the States yet to ratify these to do so as swiftly as possible; similarly calls for the adoption at UN level of an overarching convention that contains a legal definition of terrorism;

6. Calls for an international conference on drawing up an international code of good conduct in the combating of terrorism to be held under the auspices of the UN that fosters responsible dialogue with a view to establishing a common denominator for countering that phenomenon and avoiding double standards in policy making;

7. Considers it necessary to promote the cooperation of the international community in combating terrorism and eradicating its deep-rooted causes on the basis of global dialogue and solidarity;

8. Recommends that the ministerial Conference of the Euro-Mediterranean Partnership devote an item of discussion to combating terrorism and monitoring implementation of the Code of Conduct on Countering Terrorism at its annual meeting, in which it should invite the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly to participate;

9. Welcomes the fact that, at the Tampere ministerial Conference, the ministers of Foreign Affairs agreed to hold a regional seminar in 2007 on ensuring respect for human rights in the fight against terrorism and a Euro-Mediterranean Seminar on the role of the media in preventing all forms of incitement to terrorism; in this regard, calls on the Member States and the Mediterranean partners to ensure that anti-terrorism measures do not have the effect of limiting media independence; notes that the focus should now be on the practical arrangements for implementing the Code of Conduct;

10. Welcomes the ruling by the Court of First Instance in Luxembourg of 12 December 2006 which makes Council deci-

portant sur la liste des organisations terroristes de l'Union Européenne plus transparentes et permette de faire valoir les droits à la défense des organisations incriminées, et demande que la liste citée ci-dessus soit révisée et mise à jour selon un calendrier précis;

11. engage tous les partenaires du Processus de Barcelone à développer des procédures d'échanges d'information, soumises au contrôle parlementaire et judiciaire, au plan bilatéral et régional de manière à rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme; approuve, dans cet esprit, la résolution du Parlement européen sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers, et invite les pays euro-méditerranéens faisant l'objet d'allégations graves de coopération active ou passive en matière de restitutions extraordinaires à mener ou à poursuivre leurs investigations et enquêtes au niveau parlementaire et/ou judiciaire;

12. demande à ce que les échanges d'informations soient encadrés par des autorités opérationnelles et indépendantes chargées de la protection des données et de la reconnaissance des droits individuels plutôt que celui des droits des autorités de contrôle;

13. souligne le rôle joué par les associations de victimes ou de solidarité aux victimes du terrorisme, par la société civile en général et par les organisations non gouvernementales dans les actions de prévention et de sensibilisation contre le terrorisme et invite la Commission européenne ainsi que les partenaires méditerranéens, à favoriser leurs actions dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, le cas échéant par le biais de financements;

Sur le processus de paix au Proche-Orient

14. prend acte des conclusions de la 8^e Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères des 27 et 28 novembre 2006 à Tampere, notamment en matière de dialogue politique et de sécurité, et réaffirme que le conflit au Proche-Orient ne pourra être réglé que par la négociation d'un accord de paix ferme et définitif, tel que le prévoient la feuille de route et les résolutions des Nations unies, à savoir sans conditions préalables, fondé sur l'existence de deux États démocratiques, souverains et viables, vivant en paix côte à côte à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues;

15. considère que le règlement du conflit au Proche-Orient avec pour résultat la coexistence pacifique de deux États renforcerait considérablement la sécurité au plan régional et international avec d'autres initiatives pour le maintien de la paix dans cette région;

16. invite le Conseil à tout mettre en œuvre pour organiser une conférence de paix internationale — à l'instar de la conférence de Madrid de 1991 — à l'effet de dégager, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et des rapports pertinents des Nations unies, en particulier du rapporteur spécial dans les territoires occupés, une solution globale durable et viable qui associe tous les acteurs de la région;

17. estime que la participation de la Ligue des États arabes est essentielle à cet égard et que l'initiative de Beyrouth de 2002 constitue une contribution importante aux négociations dont il conviendrait de tenir dûment compte;

18. invite les États membres et les partenaires méditerranéens à relancer la signature de la Charte de la paix et de stabilité pour la Méditerranée;

19. se réjouit de la tenue de la dernière réunion du Quartette du 21 février 2007 et espère que sa déclaration sera suivie d'effets concrets;

sions relating to the list of terrorist organisations drawn up by the European Union more transparent and enables the rights of defence of incriminated organisations to be asserted; calls for the aforementioned list to be revised and updated in accordance with a precise timetable;

11. Urges all the Barcelona Process partners to develop procedures subject to parliamentary scrutiny and legal review for exchanges of intelligence at bilateral and regional level in order to heighten the effectiveness of the fight against terrorism; in this spirit, welcomes the European Parliament resolution on the alleged use of European countries by the CIA for the transportation and illegal detention of prisoners and calls on those Euro-Mediterranean partners against whom serious accusations have been made of active or passive cooperation in extraordinary renditions to open or continue their own parliamentary and/or judicial investigations and enquiries;

12. Calls for exchanges of intelligence to be managed by operational and independent authorities responsible for data protection and the recognition of individual rights rather than of the rights of monitoring authorities;

13. Highlights the role played by associations of and for victims of terrorism, by civil society in general and by non-governmental organisations, in actions to prevent and raise awareness with regard to terrorism, and calls on the European Commission and the Mediterranean partners to promote their actions within the scope of the Euro-Mediterranean Partnership, where appropriate through financing;

Middle East peace process

14. Takes note of the conclusions of the 8th Euro-Mediterranean Conference of ministers of Foreign Affairs held on 27 and 28 November 2006 in Tampere, particularly as regards political and security dialogue, and reiterates that a solution to the Middle East conflict is only possible through the negotiation of a firm and final peace agreement as set out in the Roadmap and the resolutions of the United Nations, which is to say one without prior conditions and based on the peaceful coexistence of two democratic, sovereign and viable states within secure and recognised international borders;

15. Takes the view that settlement of the Middle East conflict resulting in the peaceful coexistence of the two states would considerably strengthen regional and international security alongside other peace-keeping initiatives in the area;

16. Calls on the Council to make every effort to convene an international peace conference — along the lines of the 1991 Madrid Conference — in order to find a comprehensive, lasting and viable solution based on the relevant UN Security Council resolutions and the relevant United Nations reports, and in particular the one by the Special Rapporteur in the Occupied Territories, that involves all the stakeholders in the region;

17. Considers the participation of the League of Arab States to be essential in this context, and the 2002 Beirut Initiative to be an important contribution to the negotiations that should be duly taken into account;

18. Invites the Member States and Mediterranean partners to reopen the signing of the Charter for Peace and Stability in the Mediterranean;

19. Welcomes the fact that the Quartet met on 21 February 2007 and hopes that its declaration will be followed up by practical measures;

20. condamne et exprime sa plus ferme indignation face à l'arrestation du Président du Conseil Législatif Palestinien M. Aziz Dweik et à celles des membres du gouvernement palestinien et des membres du Conseil Législatif Palestinien et demande leur libération immédiate;

21. condamne l'enlèvement de tous les soldats israéliens et demande par ailleurs leur libération immédiate ainsi que celle de tous les prisonniers politiques palestiniens, en commençant par les femmes et les mineurs;

22. salue la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale, et ne doute pas qu'il s'engagera sur un programme qui reflète les principes du Quartette, espère que cet accord puisse mettre fin une fois pour toutes aux affrontements armés et demande aux deux parties de faire tout leur possible pour endiguer la violence et maintenir et étendre le cessez-le-feu; demande à Israël, conformément à la décision de la Cour internationale de justice, d'arrêter de construire le mur de séparation et de supprimer les parties déjà construites sur le territoire palestinien occupé;

23. considère que la situation de la population palestinienne exige la levée de l'embargo et la nécessité de continuer à lui assurer, en collaboration avec la communauté internationale, la fourniture de l'aide humanitaire essentielle et qu'en même temps il est important de renforcer les institutions palestiniennes; salue la prorogation du mécanisme international temporaire (MIT) et demande que, malgré les difficultés, celui-ci voie ses ressources renforcées et que sa durée d'application soit prolongée pour la période nécessaire; prend acte du fait qu'Israël a transféré une partie des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'il détenait et appelle le gouvernement israélien à effectuer d'urgence le versement du restant de ces sommes bloquées, le cas échéant via le mécanisme international temporaire;

24. engage Israël à lever l'embargo imposé dans la bande de Gaza, à favoriser les échanges entre les territoires palestiniens, Israël et le reste du monde, à permettre le développement économique des territoires palestiniens, ce qui profitera à la fois aux Palestiniens et aux Israéliens ainsi qu'à permettre la circulation des personnes à Rafah, dans le respect de l'accord sur les déplacements et l'accès et de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah, ainsi qu'à Karni et à d'autres points de passage des frontières dans la bande de Gaza;

25. demande qu'il soit mis un terme aux attaques israéliennes ainsi qu'au lancement de roquettes contre des villes et des villages en Israël à partir de la bande de Gaza;

26. soutient la légalité des institutions nationales libanaises et exige que toutes les parties renoncent à l'utilisation de la force, souhaite que le Parlement libanais puisse se réunir à nouveau pour atteindre un accord institutionnel dans l'intérêt de la nation, se réjouit des résultats de la Conférence sur la reconstruction du Liban du 25 janvier 2007 et soutient tous les efforts visant à la reconstruction du Liban, y compris les initiatives de médiation de la Ligue des États arabes, tout en demeurant préoccupé par la situation politique interne; demande à toutes les parties de respecter l'ensemble des résolutions des Nations unies et particulièrement la résolution 1701;

Sur les mines terrestres

27. demande aux pays partenaires et aux institutions du Processus de Barcelone de coopérer plus étroitement afin d'envisager des solutions concrètes au problème que représente la diffusion des mines terrestres et des mines antipersonnel sur les territoires de plusieurs États de la région tels que l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Tunisie, tant sur le plan humanitaire qu'économique et environnemental;

20. Condemns and expresses its utmost indignation at the arrest of the President of the Palestinian Legislative Council, Mr Aziz Dweik, of members of the Palestinian Government and of members of the Palestinian Legislative Council, and demands their immediate release;

21. Condemns the abduction of all Israeli soldiers and demands their immediate release as well as the release of all Palestinians imprisoned for political reasons, beginning with women and minors;

22. Welcomes the formation of a Palestinian national unity government, and is confident that it will commit itself to a programme that reflects the principles set out by the Quartet; hopes that this agreement will bring an end, once and for all, to armed confrontation, and calls on the two sides to do their utmost to contain violence and to maintain and expand the ceasefire; Calls upon Israel, in accordance with the decision of the International Court of Justice, to stop building the wall of separation and remove the existing sections built on Palestinian occupied territory;

23. Takes the view that the situation of the Palestinian populace dictates that the embargo be lifted and that supplies of essential humanitarian aid continue to be guaranteed, in cooperation with the international community, and that it is also important to strengthen the Palestinian institutions; welcomes the extension of the temporary international mechanism (TIM), and despite the difficulties demands that it be reinforced in resources and its term of application extended for the requisite period; notes that Israel has transferred part of the Palestinian tax and customs revenues it was withholding and calls on the Israeli Government urgently to pay the balance of those amounts, via the Temporary International Mechanism if appropriate;

24. Calls on Israel to lift the embargo of the Gaza Strip, to facilitate trade between the Palestinian territories, Israel and the rest of the world, to allow the economic development of the Palestinian Territories for the benefit of both Palestinians and Israelis, and to permit the movement of people at Rafah, in compliance with the Agreement on Movement and Access and the EU Border Assistance Mission at the Rafah crossing point, as well as at Karni and other border crossings in the Gaza Strip;

25. Calls for an end to the Israeli attacks and to the firing of rockets against towns and villages in Israel from within the Gaza Strip;

26. Endorses the legality of the Lebanese state institutions and demands that all parties reject the use of force; expresses the wish that the Lebanese Parliament be able to reconvene in order to achieve an institutional agreement in the interest of the nation; welcomes the outcome of the Conference on the reconstruction of Lebanon held on 25 January 2007 and supports all the efforts to rebuild the country, including the mediation initiatives of the League of Arab States while expressing its continuing concern at the internal political situation; calls on all parties to honour all the United Nations resolutions, in particular Resolution 1701;

Landmines

27. Calls on the partner countries and institutions of the Barcelona Process to cooperate more closely with a view to proposing tangible solutions to the humanitarian, economic and environmental problem of the spread of landmines and antipersonnel mines on the territory of several states in the region such as Egypt, Jordan, Lebanon and Tunisia;

28. propose de renforcer les programmes régionaux de coopération technique, de formation et de transfert de technologie en matière de déminage, afin d'améliorer l'efficacité des initiatives déjà en cours dans ce domaine;

29. estime qu'un plan de financement réaliste de ces programmes de coopération devrait être examiné et demande que les efforts, dans le cadre des négociations intergouvernementales, soient intensifiés afin que ce financement corresponde étroitement aux besoins des pays affectés par les mines terrestres et les mines antipersonnel;

30. invite les autorités nationales à encourager les investissements et les joint-ventures internationales dans les aires déminées, afin d'œuvrer en faveur du développement des ces territoires longuement affectés;

31. propose d'associer les parlements nationaux au développement des actions concernant les mines terrestres et les mine antipersonnel et d'y d'impliquer davantage les autorités locales, les organisations non-gouvernementales et les media, notamment afin d'accroître la sensibilité du grand public sur la gravité de leur effets et aider ainsi à réduire les risques qu'elles représentent pour les populations;

32. exhorte les parlements des pays euro-méditerranéens à soutenir la demande norvégienne, signée par 46 États, d'interdire la production, l'utilisation et le commerce des bombes à sous-munitions par un traité international à l'instar de celui sur les mines terrestres;

*
* *

33. charge son Président de transmettre la présente recommandation au Conseil des ministres de l'Union européenne, à la Commission européenne, aux parlements et aux gouvernements des pays participant au Processus du Barcelone et au Parlement européen.

Tunis, 17 Mars 2006

28. Proposes that regional programmes for technical cooperation, training and the transfer of mine clearance technology be reinforced in order to enhance the effectiveness of the initiatives already under way in this field;

29. Considers that a realistic financing plan for those cooperation programmes should be discussed and calls for intergovernmental negotiations to be stepped up to ensure that this financing closely matches the needs of the countries affected by landmines and antipersonnel mines;

30. Invites the national authorities to encourage international investment and joint ventures in demined areas, thereby working towards the development of these long-blighted areas;

31. Proposes that the national parliaments play a part in developing actions on landmines and antipersonnel mines and that local authorities, non-governmental organisations and the media be involved more closely in these, not least in order to increase public awareness of the seriousness of their effects, which will help reduce the risks they pose to local populations;

32. Urges the Parliaments of the Euro-Mediterranean countries to support the request by Norway and signed by 46 States to ban the production, utilisation and trade in cluster bombs by means of an international treaty like that on landmines;

*
* *

33. Instructs its President to forward this recommendation to the Council of ministers of the European Union, the European Commission, the Parliaments and Governments of the countries participating in the Barcelona Process and the European Parliament.

Tunis, 17 March 2007

Annexe II

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire Eur-Méditerranéenne

Adoptée sur la base du projet de recommandation déposé au nom de la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne,

Par le Dr. Hashem Ad-Dabbas, President,

Sur la base des propositions présentées par les Rapporteurs,

M^{me} Jamila Madeira, vice-présidente de la commission économique sur « Les objectifs du Millénaire dans la zone Euro-Méditerranéenne »

et

M. Abderrahman Bouhrizi sur « L'avenir des investissements entre les pays Euro-Méditerranéens ».

— vu la Déclaration du Millénaire du 8 septembre 2000, énonçant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) établis par l'ensemble de la communauté internationale en vue de l'élimination de la pauvreté, et de laquelle sont signataires les chefs d'État du monde,

— vu les rapports annuels des Nations unies sur l'application de la Déclaration du Millénaire dont le dernier date de 2006,

— vu les rapports successifs sur le développement humain dans les pays arabes établis au titre du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), dont le dernier date de 2005,

— vu le rapport 2006 de la FAO sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde,

— vu le rapport du groupe de travail des Nations unies conduit par le professeur Jeffrey Sachs, intitulé « Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement »,

— vu les rapports de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide au développement dont le dernier date de 2005,

— vu les déclarations finales et les conclusions des conférences internationales, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002), le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), la troisième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, 2001), le Forum Mondial sur l'Éducation (Dakar, 2000), la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations unies de 1999 sur les progrès en vue de la réalisation des objectifs de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Le Caire + 5),

— vu le Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (Paris, 2006) et sa déclaration finale qui établit cinq grands principes visant à améliorer l'efficacité de l'aide,

— vu la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, qui établit le partenariat euro-méditerranéen,

Bijlage II

RECOMMANDATION

Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

Adopted on the basis of the draft recommendation tabled on behalf of the Committee on Economic and Financial Affairs, Social Affairs and Education of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

by Dr. Hashim Ad-Dabbas, Chairman of the Committee,

Based on the proposals presented by the Rapporteurs,

Ms Jamila Madeira, Vice-Chairperson of the EMPA Economic Committee, on « The Millennium Development Goals in the Euro-Mediterranean area »,

And

Mr. Abderrahman Bouhrizi, on « The future of investment between the euro-Mediterranean countries ».

— having regard to the Millennium Declaration of 8 September 2000 setting out the Millennium Development Goals (MDGs), charted by the international community as a whole with a view to eradicating poverty, and signed by world's Heads of State,

— having regard to the UN annual reports on the implementation of the Millennium Declaration, the most recent of which was produced in 2006,

— having regard to the successive Arab Human Development Reports drawn up under the United Nations Development Programme (UNDP), the most recent of which was produced in 2005,

— having regard to the 2006 FAO report on the state of food insecurity in the world,

— having regard to the report of the UN task force headed by Professor Jeffrey Sachs, entitled « Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals »,

— having regard to the OECD reports on aid effectiveness, the most recent of which was produced in 2005,

— having regard to the final declarations and conclusions of international conferences, in particular the International Conference on Financing for Development (Monterrey, 2002), the World Summit on Sustainable Development (Johannesburg, 2002), the Third United Nations Conference on Least Developed Countries (Brussels, 2001), the World Education Forum (Dakar, 2000), and the 1999 Special Session of the UN General Assembly on the International Conference on Population and Development (Cairo +5),

— having regard to the High-Level Forum on Aid Effectiveness (Paris, 2006) and its final declaration laying down five core principles to make aid more effective,

— having regard to the Barcelona Declaration of 28 November 1995 establishing the Euro-Mediterranean Partnership,

— vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « Dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen: un programme de travail pour relever les défis des cinq prochaines années » présentée lors du premier sommet des chefs d'État à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005,

— vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « L'Europe élargie — Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud » (COM(2003)0104), la communication au Conseil et au Parlement européen relatif au renforcement de la politique européenne de voisinage (COM(2006)726), sa communication concernant des plans d'action dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) (COM(2004)0795), et les plans d'action pour Israël, la Jordanie, le Maroc, l'Autorité Autonome Palestinienne et la Tunisie,

— vu la communication (COM(2006)475) de la Commission au Conseil et au Parlement établissant une stratégie pour l'environnement pour la Méditerranée,

— vu l'initiative arabe pour le développement durable et son plan d'action adopté en 2002 par le Conseil des ministres arabes pour l'environnement et soumis au Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg,

— vu la résolution adoptée lors de la session plénière extraordinaire de l'APEM à Rabat, en novembre 2005,

— Vu sa résolution adoptée le 11 Mai 2006 sur « les conditions à la transformation de la FEMIP en Banque euro-méditerranéenne de développement » et transmise au Conseil EuroMed des ministres ECOFIN de juin 2006 à Tunis et les conclusions de ce dernier.

— vu les conclusions de la 8^e conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Tampere du 28 novembre 2006, les conclusions de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne d'Istanbul sur le renforcement du rôle des femmes dans la société du 14-15 novembre 2006 et la déclaration finale de la 3^e conférence ministérielle euro-méditerranéenne du Caire sur l'environnement du 6 novembre 2006,

— vu sa résolution adoptée lors de la session plénière de l'APEM à Bruxelles, en mars 2006,

A. Considérant que les OMD constituent un projet de partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et de ses conséquences et qu'il convient de mener dans un esprit de responsabilité par une implication conjointe des gouvernements, des collectivités locales et régionales, de la société civile, des ONG, des organisations patronales, des syndicats, des élus politiques, en particulier des parlementaires,

B. Considérant que la réalisation des OMD, lesquels correspondent à un certain nombre de droits humains (le droit à l'éducation, à la santé, à un logement décent, ...) entérinés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, s'inscrit dans une approche plus large de promotion du développement durable, de la justice, de la paix, de la bonne gouvernance et de l'État de droit,

C. Considérant qu'une des raisons d'être du Partenariat euro-méditerranéen est de réduire les écarts de développement humain et socio-économique entre les deux rives de la Méditerranée et que de ce fait le partenariat euro-méditerranéen intègre un certain nombre de défis sociaux et économiques (l'éducation, la santé publique, l'égalité des genres ...) couverts par les OMD et que les États du processus de Barcelone se sont engagés à relever,

D. Étant convaincue que la lutte contre la pauvreté, pour l'éducation, l'égalité des genres, la santé, l'environnement, objectifs

— having regard to the Commission communication to the Council and the European Parliament entitled « Tenth anniversary of the Euro-Mediterranean Partnership: A work programme to meet the challenges of the next five years », submitted at the first summit of Heads of State, held in Barcelona on 27 and 28 November 2005,

— having regard to the Commission communication to the Council and the European Parliament entitled « Wider Europe — Neighbourhood: A New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours » (COM(2003)0104), the communication to the Council and the European Parliament on strengthening the European neighbourhood policy (COM(2006) 0726), the communication on the Commission proposals for Action Plans under the European Neighbourhood Policy (ENP) (COM(2004)0795), and the action plans for Israel, Jordan, Morocco, the Palestinian Authority, and Tunisia,

— having regard to the Commission communication to the Council and the European Parliament entitled « Establishing an Environment Strategy for the Mediterranean » (COM(2006)0475),

— having regard to the Arab Initiative for Sustainable Development and the related action plan, adopted in 2002 by the Council of Arab ministers Responsible for the Environment and submitted to the Johannesburg World Summit on Sustainable Development,

— having regard to the resolution adopted at the extraordinary EMPA plenary session in Rabat in November 2005,

— Having regard its resolution adopted on 11 May 2006 in Brussels on « Conditions for the transformation of the FEMIP into the Euro Mediterranean Development Bank », transmitted to the EuroMed Council of ECOFIN ministers on June 2006 held in Tunis and its conclusions,

— having regard to the conclusions of the 8th Euro-Mediterranean Conference of ministers of Foreign Affairs, held in Tampere on 28 November 2006, the conclusions of the Istanbul Euro-Mediterranean Conference on « Strengthening the Role of Women in Society », held on 14-15 November 2006, and the final declaration of the 3rd Euro-Mediterranean ministerial Conference on the Environment, held in Cairo on 20 November 2006,

— having regard to its resolution adopted at the EMPA plenary session in Brussels in March 2006,

A. whereas the MDGs are a blueprint for a world partnership to eradicate poverty and its consequences that should be pursued in a spirit of responsibility and by securing the concerted involvement of governments, local and regional authorities, civil society, NGOs, employers » organisations, trade unions, and holders of elective political office, especially parliamentarians,

B. whereas achieving the MDGs, which correspond to a number of human rights (the right to education, health, decent housing, etc.) enshrined in the Universal Declaration of Human Rights, forms part of a broader approach seeking to promote sustainable development, justice, peace, good governance, and the rule of law,

C. whereas one of the essential purposes of the Euro-Mediterranean Partnership is to narrow the human and socio-economic development gaps between the two shores of the Mediterranean and whereas the partnership accordingly encompasses a number of social and economic challenges (education, public health, gender equality, etc.) covered by the MDGs that the Barcelona Process States have undertaken to tackle,

D. convinced that measures to reduce poverty and promote education, gender equality, health, and the environment, objectives

au cœur du Modèle social européen, sont autant stratégiques pour l'avenir de la Méditerranée que l'énergie, les transports et les échanges commerciaux,

E. Considérant que l'insécurité et l'instabilité politique dues à des conflits enlisés ont des conséquences humaines et économiques dévastatrices, ainsi que de profondes répercussions sur le développement politique, social et économique des populations tant au niveau national que régional,

F. Reconnaissant que malgré les efforts significatifs consentis depuis 20 ans par les pays méditerranéens partenaires en matière de développement humain la réalisation des OMD a enregistré des stagnations ces dernières années voire des régressions comme le montrent les rapports du PNUD pour le monde arabe et que par ailleurs les indicateurs habituels sous-estiment souvent les disparités entre les zones urbaines et rurales,

G. Reconnaissant que les espaces ruraux dans les pays de la rive sud souffrent d'un manque d'accès aux infrastructures collectives et sociales, du sous-emploi, de l'analphabétisme et que les enjeux du développement rural restent insuffisamment pris en considération,

H. Craignant l'aggravation des fractures territoriales entre des zones urbaines côtières s'ouvrant à la mondialisation et des arrière-pays menacés de dévitalisation, de marginalisation et d'exode des populations rurales,

I. Soulignant que la coopération décentralisée au niveau des collectivités territoriales, locales et régionales, est un outil efficace pour contribuer à la réduction des disparités de développement entre les zones rurales et les zones urbaines et qu'elle permet de prendre des décisions à un niveau politique et administratif pertinent pour la réalisation des OMD;

J. Considérant qu'il y a des liens importants entre développement durable et l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim et que les revenus des habitants pauvres des campagnes dépendent presque entièrement de la bonne gestion des ressources naturelles de base, terrestres ou marines et des réserves d'eau douce,

K. Considérant que l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre des OMD et l'amélioration de l'aide passent forcément par la lutte contre les inégalités hommes-femmes,

L. Considérant que le progrès des femmes conduit automatiquement à un plus grand progrès social et économique dans les Pays en Développement et contribue à améliorer le bien-être des citoyens,

M. Déplorant que les montants actuels et projetés en matière d'Aide Publique au Développement (APD) pour 2006-2010 restent bien en-dessous des plusieurs estimations tournant autour de 190 millions de dollars jugés nécessaires pour que les pays en développement puissent atteindre les OMD,

N. Considérant que la cohérence est un facteur essentiel de réussite des OMD et que les bailleurs de fonds n'ont atteint à ce jour qu'un niveau minimal de cohérence des politiques comme en témoigne l'étude exploratoire du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE sur les politiques et les pratiques des donateurs dans la lutte contre la pauvreté (Scoping Study of donor Poverty Reduction Policies and Practice) et ses études d'examen par les pairs,

O. Considérant le rapport mondial 2006 du PNUD sur le développement humain intitulé « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau » qui démontre que plus d'un tiers de la population dans le monde arabe et les pays du Partenariat Euro-Méditerranéen n'a accès ni à l'eau potable ni à l'assainissement et qu'à titre d'exemple, le taux d'accès à une source d'eau potable et à l'assainissement dans certains pays

at the heart of the European social model, are as vital to the future of the Mediterranean as energy, transport, and trade,

E. whereas the insecurity and political instability brought about by intractable conflicts have devastating human and economic consequences as well as profound repercussions on the political, social, and economic development of populations at both national and regional level,

F. recognising that, despite the substantial efforts that Mediterranean partner countries have made over the past 20 years as regards human development, progress towards achieving the MDGs has in recent years tended to be sluggish and at times even turned into regression, as can be seen from the UNDP reports on the Arab world, and that, moreover, the usual indicators often underestimate the disparities between urban and rural areas,

G. recognising that rural areas in the countries bordering the southern shore of the Mediterranean are handicapped by inadequate access to collective and social infrastructure and by underemployment and illiteracy, and that rural development issues are still not being taken properly into consideration,

H. fearing that territorial divides will widen between coastal urban areas embracing globalisation and hinterlands threatened with decay, marginalisation, and rural depopulation,

I. emphasising that decentralised cooperation at the level of local and regional authorities is an effective tool for helping to reduce the disparities in development between rural areas and urban areas, and that it enables decisions to be taken at a political and administrative level pertinent to the achievement of the MDGs,

J. whereas sustainable development and the eradication of extreme poverty and hunger are fundamentally linked and whereas the income of poor rural dwellers depends almost entirely on sound management of basic natural resources, whether land based or marine, and stocks of fresh water,

K. whereas poverty eradication, implementation of the MDGs, and an improvement in aid can succeed if, and only if, action is taken to combat inequalities between men and women,

L. whereas the advancement of women leads automatically to greater social and economic progress in the developing countries and helps to improve the well-being of their citizens,

M. deploring the fact that present and projected funding for Official Development Assistance (ODA) is still far below \$190 million, the approximate figure required, according to several estimates, for developing countries to achieve the MDGs,

N. whereas coherence is a key factor for the success of the MDGs and whereas donors have so far failed to progress beyond minimal policy coherence, as is described in the exploratory study by the OECD Development Cooperation Directorate (DAC) on their poverty reduction policies and practice (« Scoping Study of Donor Poverty Reduction Policies and Practice ») and in the DAC peer reviews,

O. whereas the UNDP Human Development Report 2006, entitled « Beyond scarcity : Power, poverty and the global water crisis », indicates that over a third of the population in the Arab world and the Euro-Mediterranean Partnership countries have no access to drinking-water or sanitation and whereas, by way of example, access to a source of drinking-water and sanitation in certain partner countries in 2004, expressed as percentage rates,

partenaires a atteint en 2004 respectivement 85 % et 92 % en Algérie; 81 % et 73 % au Maroc, 93 % et 85 % en Tunisie,

P. Considérant que 60 % de la population mondiale pauvre en eau est concentrée dans le sud du bassin méditerranéen et au Proche-Orient et que d'ici à 2025, 63 millions de personnes pourraient se retrouver en situation de pénurie d'eau. Souligne que presque la moitié de la population qui habite dans les pays en développement souffre, à un certain moment de sa vie, d'un problème de santé ou d'un manque d'accès à l'eau potable, que la crise croissante de l'eau provoque chaque année le décès de 2 millions d'enfants et que 443 millions de jours de scolarité sont perdus tous les ans en raison des maladies hydriques,

Q. Considérant que le commerce régit par des règles équitables est un élément clé du partenariat pour le développement institué à Monterrey, et peut contribuer positivement à la réalisation des OMD de manière plus durable que l'APD ou que l'allègement de la dette en raison de son impact sur la croissance économique,

R. Regrettant à cet égard l'interruption des négociations sur le commerce mondial (Doha Round) — qui va à l'encontre des intérêts des pays les plus pauvres — et craignant un retour aux inefficaces accords bilatéraux,

S. considérant que la mondialisation offre la possibilité de faire des efforts dans les domaines économique, social, régional et environnemental afin de promouvoir et de mettre en place une zone de libre échange euro-méditerranéenne, grandement bénéfique à long terme pour l'UE et les partenaires méditerranéens,

1. souligne que la lutte pour l'éradication de la pauvreté à travers la réalisation des OMD et l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être au centre de toutes les politiques euro-méditerranéennes et des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux axés sur le développement; estime non-obstant que les OMD ne peuvent être uniquement atteints par l'octroi de crédits supplémentaires ou par des taux de croissance déterminés sans un traitement à la base des causes de la pauvreté;

2. est convaincue qu'aucun développement humain durable ne serait possible pour les populations affectées par le conflit au Proche-Orient sans une paix juste et globale dans le respect mutuel et le respect de la dignité humaine;

3. demande l'exemption de la région du Proche-Orient des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destructions massives qui peuvent miner tous les efforts de développement émergents dans les pays de la région;

4. reconnaît sur la base du Consensus de Monterrey que le développement est une responsabilité partagée qui commence par les efforts des pays en développement pour renforcer leur gouvernance économique et politique leur permettant de conforter leur capacité de mobilisation des ressources internes qui constituent la principale source de financement du développement; et demande aux pays de la rive nord de la Méditerranée d'augmenter l'aide financière et technique accordée au pays de la rive sud, et orienter davantage d'investissements productifs vers la réalisation du développement durable;

5. souligne que les pays méditerranéens partenaires se situent dans la tranche des pays à revenus intermédiaires et qu'à cet égard, la réalisation des OMD dans la zone euro-méditerranéenne est dans une large mesure liée à la réalisation d'investissements essentiels d'équipement et de capital humain qui permettront aux populations démunies de rallier l'économie mondiale, tout en leur donnant les moyens d'exercer leurs droits économiques, sociaux et politiques;

6. incite les pays partenaires méditerranéens qui ne l'ont pas encore fait à se doter d'une stratégie de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD; si cette stratégie existe déjà, qu'elle soit révisée et adaptée aux OMD; incite aussi les pays partenaires du

stood at, respectively, 85 % and 92 % in Algeria, 81 % and 73 % in Morocco, and 93 % and 85 % in Tunisia,

P. whereas 60 % of the world population with little water is concentrated in the southern part of the Mediterranean region and in the Middle East, and, by 2025, 63 million people could be affected by water shortages; whereas nearly half of the population living in the developing countries suffer at some point in their lives from a health problem linked to, or from a lack of access to, drinking-water; whereas the growing water crisis is killing 2 million children a year and whereas 443 million days of schooling are lost every year because of water-related diseases,

Q. whereas trade governed by fair rules is a key element of the development partnership established at Monterrey and, given its impact on economic growth, could enable the MDGs to be achieved in a more sustainable way than ODA or debt relief,

R. regretting that the world trade talks (Doha Round) have been broken off — which runs counter to the interests of the poorest countries — and fearing a return to ineffectual bilateral agreements,

S. Whereas globalization offers the opportunity to undertake efforts in the economic, social, regional and environmental fields in order to promote, establish and set in motion a Euro-Mediterranean Free Trade Area, which will be of great benefit in the long term for the EU and the Mediterranean Partners,

1. Maintains that the campaign to eradicate poverty by achieving the MDGs and implementing the Millennium Declaration must, without fail, be at the centre of every Euro-Mediterranean policy and bi- or multilateral cooperation programme focusing on development; considers, however, that granting additional loans or attaining given growth rates will be insufficient to achieve the MDGs unless action, is also to tackle the causes of poverty;

2. Is convinced that no sustainable human development will be possible for the populations affected by the Middle East conflict unless a just and comprehensive peace settlement can be secured on a basis of mutual respect and respect for human dignity;

3. Calls for the Middle-East region to be exempt from nuclear weapons and all other weapons of mass destruction that may undermine all the incipient development efforts in the countries of the region;

4. Recognises, proceeding from the Monterrey Consensus, that development is a shared responsibility which starts with the efforts of developing countries to enhance their economic and political governance, thereby enabling them to boost their capacity to mobilise the domestic resources that constitute the main source of development financing; and calls on the Countries of the Northern shore of the Mediterranean to increase the financial and technical assistance granted to countries on the southern shore of the Mediterranean and channel more productive investment towards achieving sustainable development;

5. Notes that the Mediterranean partner countries fall into the category of middle-income countries and that achieving the MDGs in the Euro-Mediterranean area depends largely on essential investment in facilities and human capital to enable underprivileged populations to catch up with the world economy while giving them the wherewithal to exercise their economic, social, and political rights;

6. Urges Mediterranean partner countries which have not yet done so to provide themselves with a poverty reduction strategy based on the MDGs; calls for such strategies as might already exist to be revised and brought into line with the MDGs; calls for such

Nord méditerranéen à poursuivre leurs efforts en matière d'allègement de la dette qui pèse sur les pays de la rive sud;

7. est convaincue que les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont des outils de travail importants pour la réalisation des OMD dans le cadre d'un processus ouvert et consultatif, impliquant tous les partenaires gouvernementaux et sociaux, agissant à la fois au niveau national, régional et international;

8. félicite les quatre États membres de l'UE qui remplissent actuellement l'objectif de 0,7% du RNB consacré à l'aide au développement et encourage ceux qui ont fixé des calendriers à cet effet de poursuivre leurs efforts; déplore cependant que les autres États membres soient toujours réticents à élever leurs niveaux d'aide, ce qui les oblige à renoncer à des engagements pris précédemment;

9. soutient l'idée d'une mise en place d'un mécanisme euro-méditerranéen d'évaluation par les pairs impliquant les acteurs locaux et régionaux afin de promouvoir la responsabilité mutuelle entre les pays du Processus de Barcelone dans la réalisation des OMD et permettant de suivre régulièrement la cohérence des politiques suivies par les pays partenaires et les États membres au regard des objectifs du développement;

10. rappelle l'objectif de la coopération euro méditerranéenne qui est non seulement le renforcement des relations bilatérales mais également la création de réseaux de coopération et l'intégration régionale; demande à la Commission de concrétiser le rapport entre la PEV et le partenariat euro-méditerranéen et de conclure de nouveaux accords multilatéraux en matière d'énergie et de transports en renforçant les accords existants;

11. se félicite de la récente communication de la Commission concernant l'extension des principaux axes de transport transeuropéens vers les pays voisins et souligne l'importance de la mise en œuvre des orientations proposées pour la coopération entre l'UE et les pays voisins (parmi lesquels les partenaires méditerranéens) dans le secteur des transports; soutient la proposition de la Commission d'adopter les cinq axes transnationaux;

12. invite les États membres de l'Union européenne à veiller à ce que l'ensemble des politiques gouvernementales pertinentes soient compatibles avec les objectifs fixés pour le développement et la lutte contre la pauvreté en tenant compte de l'application du principe de cohérence;

13. invite la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres et les pays méditerranéens partenaires à explorer conjointement des voies innovantes dans la mobilisation de ressources de financement du développement notamment les engagements pris en matière d'APD;

14. demande instamment aux pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de l'Union européenne, d'adopter des mesures en vue de :

— Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale et réformer l'administration,

— Soutenir l'intégration des entreprises dans l'économie formelle en mettant en place une fiscalité incitative mais rigoureusement appliquée,

— Soutenir les réformes économiques encourageant l'investissement et le développement du secteur privé afin de renforcer notamment le rôle des PME qui représentent 50 à 70 % des emplois dans de nombreux pays,

— faciliter les transferts d'argent des migrants vers les pays d'origine dans les meilleures conditions les devises vers les pays

strategies as might already exist to be revised and brought into line with the MDGs; encourage Partner countries of the Northern shore of the Mediterranean to pursue their efforts aimed at alleviating the debt of the Countries in the Southern shore;

7. Is convinced that poverty reduction strategy papers (PRSPs) are essential tools for achieving the MDGs in an open consultative process involving all government and social partners acting at national, regional, and international level;

8. Congratulates the four EU Member States which are currently meeting the target of earmarking 0.7% of GNI for development aid and urges those which have set timetables for doing so to continue their efforts; deplores the fact, however, that the other Member States are still reluctant to raise aid levels and are thus compelled to backtrack on earlier commitments;

9. Supports the idea of setting up a Euro-Mediterranean peer review scheme involving local et regional players in order to encourage the Barcelona Process countries to treat achievement of the MDGs as a matter of mutual responsibility and to enable regular scrutiny to be brought to bear on the coherence of the policies being pursued by partner countries and Member States in the light of development objectives;

10. Points out that the aim of Euro-Mediterranean cooperation is not just to consolidate bilateral relations, but also to establish cooperation and regional integration networks; calls on the Commission to give practical expression to the relationship between the ENP and the Euro-Mediterranean Partnership and to conclude new multilateral energy and transport agreements while strengthening the existing agreements;

11. Welcomes the recent communication of the Commission regarding the extension of the major trans-European transport axes to the neighbouring countries and underlines the significance of the implementation of the proposed guidelines for cooperation between the EU and the neighbouring countries (among them the Mediterranean partners) in the sector of transports; supports the Commission's proposal to adopt the five transnational axes;

12. Calls on the European Union Member States to ensure that all relevant government policies are compatible with development and poverty reduction objectives, to that end applying the principle of coherence;

13. Calls on the European Commission, the European Parliament, the Member States, and the Mediterranean partner countries to join forces in exploring innovative avenues for mobilising development financing resources, including ODA commitments;

14. Urges the Mediterranean partner countries, with the support of the European Union, to adopt measures to :

— fight tax evasion and fraud and pursue administrative reform,

— support the integration of enterprises into the official economy by setting up an incentive-based taxation system, which should, however, be strictly enforced,

— support economic reforms to encourage investment and development of the private sector, not least with a view to strengthening the role of SMEs, which provide between 50 % and 70 % of jobs in many countries,

— facilitate migrants' remittances to their countries of origin on more favourable terms and ensure that those countries take

d'origine et que ces derniers tiennent compte de ces apports importants dans les plans nationaux de développement économique,

— Souligner la nécessité de mettre en place des partenariats de lutte contre la corruption entre les pays donateurs et bénéficiaires et invite les États ne l'ayant pas encore à fait à ratifier la Convention des Nations unies contre la corruption,

— Soutenir la proposition de la Commission européenne d'adapter la FEMIP pour renforcer financièrement le soutien aux PME.

— mettre en place un fonds Euro Méditerranéen de solidarité afin de soutenir les pays du partenariat afin de contribuer à la réalisation des objectifs moindres pour le développement à travers la réduction de l'extrême pauvreté, la famine, les maladies dangereuses et contagieuses, ainsi que l'amélioration de la santé productive et la généralisation de l'enseignement primaire,

15. encourage les autorités publiques des pays partenaires à poursuivre leurs importants efforts en matière d'éducation afin de permettre à chaque enfant, fille ou garçon, vivant en milieu rural ou urbain, d'aller à l'école, de bénéficier d'un enseignement de qualité et au moins d'achever un cycle primaire complet et qu'une partie importante d'une classe d'âge puisse rejoindre le cycle secondaire; invite à cet égard les pays partenaires d'une part et les États membres de l'UE d'autre part à :

— Consacrer une part substantielle des dépenses publiques à l'éducation nationale,

— Conduire des campagnes nationales en associant la société civile afin d'atteindre les enfants vulnérables et déscolarisés,

— D'accorder une attention particulière à l'éducation des filles, notamment dans les campagnes, et à lutter contre leur retrait précoce de l'école et leur donner la possibilité d'assurer leur développement personnel et toutes leurs capacités,

— Veiller à l'application de l'objectif annoncé par la Commission de «majorer de 50 % au moins la part de la coopération financière consacrée à l'enseignement à partir de l'année 2007 »,

— Renforcer la coordination avec d'autres donateurs de fonds tels la BEI, la Banque mondiale ou le PNUD engagés sur des projets et des programmes en matière d'éducation.

16. estime que l'égalité des genres est une question transversale qui oblige à prendre en considération la lutte contre les disparités dans l'ensemble des groupes d'investissements reposant sur les OMD (santé, éducation, développement rural ...);

17. demande aux gouvernements et aux acteurs sociaux de faire preuve de volontarisme pour lutter contre les préjugés, de travailler au renforcement des droits des femmes au niveau des législations nationales ainsi qu'en matière de santé, de procréation et d'éducation;

18. demande aux gouvernements de conduire des politiques incitatives pour une égalité d'accès au marché du travail, et d'accroître la participation des femmes à la vie politique;

19. insiste pour que la Commission européenne intègre la dimension genre dans toutes les politiques ainsi que dans tous les programmes et projets de l'UE, dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen et de la Politique Européenne de Voisinage afin d'accroître la participation des femmes dans tous types d'activités, en ayant recours notamment à des programmes d'action affirmative et des moyens financiers et techniques adéquats, ainsi que le renforcement des procédures d'information et de consultation des ONG en ce qui concerne la dimension des droits des femmes;

these important contributions into account in national economic development plans,

— highlight the need for donor and recipient countries to form partnerships to fight corruption; and calls on those countries which have not yet done so to ratify the United Nations Convention against Corruption,

— support the European Commission's proposal to adapt FEMIP in order to provide a more solid financial basis for support to SMEs;

— set up a Euro-Mediterranean solidarity fund to help achieve the most basic development objectives by reducing extreme poverty, starvation and dangerous and contagious diseases, improving reproductive health and providing universal primary education,

15. Urges public authorities in partner countries to continue their major efforts in the sphere of education so as to ensure that every child, be it a girl or boy, whether living in a rural or urban area, can go to school, enjoy a high standard of education, and complete primary level at least, and that a high proportion of children in any one age group can move on to secondary education; calls on both partner countries and the EU Member States to

— assign a substantial portion of public spending to education;

— conduct national campaigns involving civil society aimed at reaching vulnerable children outside the school system;

— devote particular attention to the education of girls, especially in rural areas, endeavour to ensure that they are not made to leave school before their time, and offer them the necessary opportunities for personal development and to fulfil their potential;

— seek to implement the Commission's stated goal of «[increasing] by at least 50 % the proportion of financial cooperation devoted to education from 2007 »;

— work in closer coordination with other donors of funds, such as the EIB, the World Bank, or UNDP, involved in education projects and programmes;

16. Considers that gender equality is an issue applying across the board and measures to stamp out disparities therefore need to be taken into account in every category of investment based on the MDGs (health, education, rural development, etc.);

17. Calls on governments and social stakeholders to take resolute steps to combat prejudices and work to strengthen women's rights under national legislation and as regards health, reproduction, and education;

18. Calls on governments to pursue incentive-based policies to promote equal access to the labour market, and to increase women's participation in politics;

19. Urges the Commission to integrate the gender dimension into every policy as well as into all the EU programmes and projects falling under the Euro-Mediterranean Partnership or the European Neighbourhood Policy with a view to increasing women's participation in every type of activity, in particular by employing affirmative action programmes and the necessary financial and technical resources and by strengthening the procedures for informing and consulting NGOs where women's rights are concerned;

20. souligne qu'il est important que les femmes prennent une part active dans la formulation et le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD;

21. souligne l'importance du microcrédit pour ce qui est de promouvoir avec succès les projets d'emploi féminin et de donner davantage de pouvoir aux femmes; souligne la nécessité d'accroître le nombre d'institutions financières accordant des microcrédits et d'augmenter le nombre de bénéficiaires sachant qu'à l'heure actuelle dans les pays arabes il n'y a que 3 % de la demande potentielle qui est couverte selon une étude de la Banque mondiale;

22. demande l'adoption d'une nouvelle vision du développement rural durable par la mise en place de politiques adéquates basées sur la préservation des cultures vivrières pour diminuer la pauvreté dans les zones rurales tout en encourageant une agriculture de type commercial;

23. invite l'Union européenne à consacrer davantage de financements aux programmes de soutien nécessaires au développement durable de l'agriculture au Sud, notamment dans le cadre de la politique de voisinage et de la «feuille de route pour l'agriculture» de la Commission européenne (1);

24. demande aux pays méditerranéens de mettre en place une stratégie globale pour combattre et éliminer la grippe aviaire qui compromet l'aviculture et l'industrie aviaire qui constitue une source importante du revenu national offre une activité économique importante et favorise l'emploi dans plusieurs pays du sud et de l'est méditerranéen;

25. insiste pour que les questions liées à l'environnement, inclues les conséquences du réchauffement planétaire, soient abordées de manière adéquate au niveau national et régional afin de contribuer à la réalisation de l'OMD en intégrant expressément l'environnement et le développement durable dans les documents stratégiques nationaux et régionaux et dans les différents programmes de coopérations euro-méditerranéennes; demande aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires de lutte contre les menaces écologiques liées aux activités de l'homme qui accroissent la désertification, la sécheresse, et la pollution des sols;

26. Demande aux partenaires Euro Méditerranéens de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre préjudiciable à l'environnement qui provoquent le réchauffement planétaire ainsi que l'aggravation de la situation du trou de la couche d'ozone et leur demande en outre de ne pas enterrer leurs déchets toxiques dans les eaux et les terres de la Méditerranée en prenant en considération les normes prévues par les diverses conventions internationales;

27. invite les pays partenaires à consacrer des investissements substantiels afin de permettre l'accès des zones rurales aux moyens de transport, à l'information et aux communications, à l'eau potable, aux moyens d'assainissement, aux formes modernes d'énergie (notamment les énergies renouvelables) et aux méthodes modernes de gestion durable des ressources naturelles;

28. invite la Commission européenne et les États Membres à développer la coopération décentralisée au niveau des collectivités locales et régionales du partenariat pour des programmes de coopération et de développement afin de réduire les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines;

29 estime qu'il est vital pour l'Union européenne et les partenaires Méditerranéens dépourvus de ressources énergétiques de s'engager dans un dialogue stratégique concernant les possibilités d'encourager la production d'énergies renouvelables à grande échelle, à condition que les questions d'environnement qui découlent de l'expansion de l'approvisionnement énergétique

20. Maintains that women must play an active part in drawing up and monitoring the poverty reduction strategies based on the MDGs;

21. Underlines the importance of microcredit in successfully promoting women's employment projects and in empowering women; maintains that it is necessary to increase both the number of financial institutions granting microcredit and the number of recipients, bearing in mind that, according to a World Bank study, only 3 % of potential demand in the Arab countries is covered at the present time;

22. Calls for a new approach to be adopted to sustainable rural development by introducing appropriate policies based on preservation of food crops to reduce poverty in rural areas while encouraging commercial farming;

23. Calls on the European Union to allocate greater funding to the support programmes needed for sustainable development of agriculture in the South, not least under the neighbourhood policy and the European Commission's «Roadmap for Agriculture' (1);

24. Calls on the Mediterranean countries to develop a global strategy aimed at combating and eliminating avian influenza, which greatly affects poultry farming and poultry industry that constitutes a major source of national income and provides many job opportunities in certain countries of the southern and eastern Mediterranean;

25. Urges that environmental matters including the impacts of global warming be properly tackled at national and regional level in order to help achieve the MDGs by expressly including the environment and sustainable development in the national and regional strategy papers and the various Euro-Mediterranean cooperation programmes; Calls on Governments to take all measures in fighting ecological threats related to man activities which increase desertification, drought, land-based pollution;

26. Calls on Euro Mediterranean Partners to reduce emissions having greenhouse effects which are detrimental to the environment and linked to global warming and the expansion of the hole in the ozone layer; calls on them not to bury their toxic waste at sea or on land in the Mediterranean taking in to consideration the provisions included in the existing international conventions;

27. Calls on partner countries to invest on a substantial scale so as to enable rural areas to have access to means of transport, information and communications, drinking-water, sanitation, modern forms of energy (including renewable energy sources), and modern methods for sustainable management of natural resources;

28. Calls on the European Commission and Member States to develop decentralised cooperation at local and regional authority level in the Partnership for cooperation and development programmes in order to reduce disparities between urban and rural areas;

29. Regards it as vital for the EU and those Mediterranean partners which are without energy resources to engage in a strategic dialogue about the possibilities to foster the production of renewable energies on a massive scale given that the environmental issues, which are related to the expansion of supply of energy, are being taken into care in a satisfactory way, and to grant

(1) Les fonds MEDA ont été orientés principalement sur les services.

(1) MEDA funds have been channelled primarily towards services.

soient prises en compte de manière satisfaisante et d'accorder aux pays partenaires le droit de participer aux programmes de l'Union européenne liés à la R&D dans le domaine de l'énergie renouvelable;

30. demande aux États membres et aux pays partenaires méditerranéens d'unir leurs forces et de promouvoir des initiatives communes dans le secteur de l'énergie et de promouvoir les accords bilatéraux concernant l'exploration de ressources potentielles en pétrole et en gaz dans les fonds sous-marins de la Méditerranée ainsi que la construction du gazoduc Medgaz et du gazoduc arabe;

31. invite l'Union et les pays partenaires à inciter et à développer le commerce juste vu son grand potentiel et son importance du point de vue commercial, social et des droits de l'Homme au sein des économies locales et rurales et son rôle social;

32. demande à l'Union européenne de veiller au respect du principe d'asymétrie temporelle et graduelle dans le processus de libéralisation des échanges tel qu'il est défini dans la « Feuille de route pour l'agriculture » de la Commission afin de limiter les effets déstabilisateurs d'une libéralisation trop brutale dans la perspective de la zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010;

33. se félicite de la publication de la deuxième phase de l'étude d'impact de durabilité de la zone de libre-échange préparée par l'Université de Manchester; est très préoccupée des conclusions de cette étude qui prévoient des répercussions sociales et environnementales négatives d'une zone de libre-échange à court et à moyen terme; demande instamment à tous les participants du partenariat euro-méditerranéen de débattre des résultats de l'étude d'impact de durabilité de la zone de libre-échange mentionnée plus haut au niveau ministériel et d'en tirer les conséquences pour les négociations en cours à propos de la zone de libre-échange;

34. invite l'UE, ses États membres et les autres pays industrialisés à mettre en œuvre leurs engagements en matière de développement prenant les mesures qui s'imposent pour limiter les subventions à l'exportation, la surproduction et le dumping qui compromettent la production alimentaire des paysans les plus vulnérables et le développement économique local;

35. encourage les pays méditerranéens partenaires et l'Union européenne à avancer vers une harmonisation de leurs positions dans le cadre des négociations de l'OMC ce qui permettrait aboutir à la construction d'une politique agricole commune euro-méditerranéenne intégrant véritablement les deux rives de la Méditerranée;

36. souligne que l'accès à l'eau potable et à l'alimentation équilibrée sont indispensables à la santé de la population; insiste sur le fait que l'accès à l'eau potable est essentiel dans la lutte contre la pauvreté et les maladies liées à l'insuffisance d'eau et soutient fortement à cet égard la proposition du PNUD de l'ériger comme un droit de l'Homme fondamental;

37. souligne le lien étroit existant entre le recul de la pauvreté et l'accès des populations les plus démunies aux services énergétiques qui permettent de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain et contribuent au développement social;

38. invite la Commission à ajuster ses politiques de coopération et ses politiques commerciales afin que les gouvernements des pays partenaires puissent maintenir et développer les services publics, en particulier ceux qui assurent aux populations l'accès à l'eau potable, à l'énergie et au transport ainsi qu'aux services de santé et à l'éducation;

39. se félicite à cet égard de l'adoption au sein de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne du Caire sur l'environnement d'un calendrier précis de mise en œuvre de « l'initiative horizon

partner countries the right to participate in EU programmes related to R&D in the field of renewable energy;

30. Calls on the Member States and the Mediterranean partner countries to promote common initiatives and join forces on the sector of energy, such as the undersigned bilateral agreements and to promote bilateral agreements, regarding the exploration of potential oil and gas resources in the Mediterranean undersea as well as the construction of Medgaz and Arab Gas Pipeline;

31. Calls on the Union and partner countries to encourage and develop fair trade, bearing in mind its great potential and importance in local economies, in commercial and social terms and from the point of view of human rights, and its social role;

32. Calls on the Union to ensure compliance with the principles of « asymmetry at term » and « gradualism » in trade liberalisation, as defined in the Commission « Roadmap for Agriculture », so as to lessen the destabilising effects of over-precipitate liberalisation in the run-up to the Euro-Mediterranean free trade area to be established by 2010;

33. Welcomes the publication of the Sustainability Impact Assessment (SIA) of the Euro-Mediterranean free trade area drawn up by the University of Manchester; is extremely concerned about the findings of the study with regard to the expected negative social and environmental effects of the envisaged free trade area in the short-term and medium-term; urges all participants of the Euro-Mediterranean Partnership to discuss the findings of the study mentioned above at ministerial level and to draw consequences for the ongoing negotiations on a free trade area;

34. Calls on the EU, its Member States, and the other industrialised countries to give effect to their development commitments by taking the steps required to reduce the export subsidies, overproduction, and dumping that are jeopardising food production by the most vulnerable small farmers as well as local economic development;

35. Urges the Mediterranean partner countries and the European Union to move towards harmonisation of their positions at the WTO negotiations, since this might enable them to eventually frame a Euro-Mediterranean common agricultural policy which genuinely integrates both shores of the Mediterranean;

36. Maintains that access to drinking-water and a balanced diet is indispensable to public health; maintains that access to drinking-water is essential in order to reduce poverty and the diseases associated with scarcity of water and in this connection strongly supports the UNDP proposal to establish water as a basic human right;

37. Points out that poverty reduction is closely linked to the access which the most underprivileged populations have to energy services that meet fundamental human needs and contribute to social development;

38. Calls on the Commission to adjust its cooperation and trading policies in such a way as to enable the governments of partner countries to maintain and develop public services, especially those giving access to drinking-water, energy and transport, health services, and education;

39. Welcomes the fact that the Cairo Euro-Mediterranean ministerial Conference on the Environment adopted a specific timetable for implementing the « Horizon 2020 » initiative to clean

2020» destiné à la dépollution de la mer méditerranéenne et soutient la mise en application du programme intégré de gestion des zones côtières (Integrated Coastal Zone Management), et l'adoption de stratégies à long terme assurant l'approvisionnement en eau, approche adéquate pour une gestion durable des zones marines et côtières, et demande que cette initiative soit dotée de crédits nécessaires à sa réalisation;

40. Recommande que des réunions annuelles des ministres de l'économie des pays du Partenariat Euro-Méditerranéen aient lieu afin d'évaluer la mise en œuvre des programmes de développement économique dans les pays concernés et l'utilisation de l'aide accordée par la Communauté internationale;

41. réitère sa profonde conviction que la réalisation des OMD offre un agenda de paix et de prospérité pour développer des coopérations étroites, mobilisatrices et solidaires, qui profiteront mutuellement aux deux rives de la Méditerranée;

L'avenir des investissements entre les pays euro-méditerranéens

42. Renouvelle son appel pour la réalisation des études nécessaires ayant trait aux conditions à réunir en vue d'une transformation à terme de la FEMIP en une Banque Euro-Méditerranéenne de Développement, compte tenu de l'importance d'une telle Banque dans le renforcement du secteur privé et le développement de l'investissement dans la région; demande aux États Membres et aux Partenaires Méditerranéens de s'engager dans une nouvelle initiative ayant pour objectif de réunir les conditions nécessaires et de lever les obstacles en vue d'une transformation de la FEMIP en Banque Euro-méditerranéenne d'investissement et du développement;

43. Demande aux pays du Partenariat euro-méditerranéen et à leurs entreprises d'envisager d'investir dans les secteurs novateurs de manière à assurer un développement durable de toute la région;

44. Souligne l'importance de renforcer la complémentarité économique Sud-Sud par l'application de la convention d'Agadir pour le libre-échange signée en 2004 entre l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie et recommande de la suivre comme modèle;

45. insiste sur l'approfondissement et le développement de la coopération et le partenariat sud-sud bénéfique aux pays de la rive sud de la Méditerranée;

46. appelle à la création d'un mécanisme pour soutenir le secteur du textile dans la région Méditerranéenne et améliorer la capacité concurrentielle de ce secteur au niveau de la qualité et du coût; invite à favoriser l'apprentissage des métiers du textile en développant la réciprocité des échanges entre les pays partenaires et les États membres, tant au niveau de la formation théorique qu'au travers de stages professionnalisant;

47. insiste sur l'importance d'œuvrer, en collaboration avec la banque d'investissement européenne, à la création d'un mécanisme à même de réduire les coûts de transfert des devises des immigrants des pays du sud de la Méditerranée ce qui contribuera au développement de l'investissement;

48. Charge son Président de faire suivre cette recommandation aux Présidents des Parlements membres du Processus de Barcelone, à la conférence ministérielle euro-méditerranéenne, à la Commission européenne, aux Gouvernements des pays membres du Processus de Barcelone ainsi qu'aux institutions concernées.

up the Mediterranean Sea and supports implementation of the Integrated Coastal Zone Management programme and the adoption of a long-term water strategies ensuring water supplies, an approach making for sustainable management of marine and coastal zones, and calls for this initiative to be provided with the funding necessary to implement it;

40. Recommends that annual meetings of the Economic affairs ministers of the Euro-Mediterranean Partnership countries be held to assess the implementation of economic development programmes in the respective countries and utilisation of the aid granted by the international community;

41. Restates its deep-seated belief that achieving the MDGs offers an agenda for peace and prosperity and for close cooperation to mobilise energies and solidarity in ways that will benefit both of the Mediterranean's two shores;

On the Future of investments between the Euro-Mediterranean countries

42. Reiterates its call to undertake necessary studies with regard to the requirements to be met with a view to turning the Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership (FEMIP), in due course, into a Euro-Mediterranean Bank of Development, considering the importance of such a Bank in encouraging the private sector and developing investments in the region; and calls on Member States and Mediterranean partners to commit to a new initiative aimed at matching the required conditions and overcoming the obstacles in order to turn FEMIP into a Euro-Mediterranean investment and development bank;

43. Calls the Countries of the Euro-Mediterranean Partnership and their firms to consider investing in sectors of innovative activities so as to ensure sustainable development in the region;

44. Underlines the importance of reinforcing the South-South economic complementarity through the implementation of the Agadir free trade agreement, which was concluded in 2004 by Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia, and recommends that this convention serves as a model for South-south integration;

45. Reaffirms the need to deepen and develop South-South cooperation and partnership in the interest of the countries of the Southern shore of the Mediterranean;

46. Calls for the establishment of a mechanism for the reinforcement of the textile field in the Mediterranean region and the work to ameliorate the competitiveness capacity in this field with regard to both quality and cost; calls for training in the textile trade to be promoted through the development of reciprocal exchanges between the partner countries and Member States, both at a theoretical training level and via work placements;

47. Underlines the importance of work, in cooperation with European Investment Bank, to create mechanism the encourage the immigrants from south Mediterranean countries to make the transfers to their native countries for the purpose to reduce the costs of these transfers which contribute to the development of investment;

48. Instructs its President to forward this recommendation to the Speakers of Parliaments members to the Barcelona Process, to the Euro-Mediterranean ministerial Conference, to the European Commission, to the Governments of the countries members to the Barcelona Process as well as to the institutions concerned.

Annexe III

RECOMMANDATION

de la commission pour la Promotion de la qualité de la vie, les Échanges entre les sociétés civiles et la culture de l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne pour l'assemblée

— Mars 2007 —

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne,

a) vu les conclusions de la VIII^e Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Tampere les 27 et 28 novembre 2006, qui a réaffirmé à juste titre l'importance du dialogue interculturel, en réitérant l'engagement des pays membres de l'Union à augmenter significativement les financements destinés à l'éducation et à la formation dans la région méditerranéenne par le biais des programmes d'assistance, les plans d'action pour les partenaires méditerranéens ainsi que l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP),

b) vu la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, approuvée le 20 octobre 2005 par la XXXIII^e Conférence générale de l'UNESCO, et en vigueur sur le plan international à partir de mars 2007, visant à traduire en loi quelques principes proclamés dans la Déclaration universelle adoptée dans le cadre de l'UNESCO,

c) vu la décision communautaire 1983/2006/CE, qui proclame 2008 Année européenne du dialogue interculturel,

d) vu le rapport « Alliance des civilisations » du Groupe de Haut Niveau des Nations unies, présenté le 13 novembre 2006,

e) vu la communication de la Commission européenne, présentée le 5 septembre 2006, consacrée à une stratégie de l'environnement pour la Méditerranée, et la communication du 7 juin 2006 concernant la future politique maritime de l'Union,

f) vu la Déclaration du Caire, adoptée à la clôture de la Conférence des ministres euro-méditerranéens de l'environnement, qui a eu lieu les 20 et 21 novembre 2006,

g) vu le rapport présenté le 1^{er} février 2007 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à Paris,

h) vu la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990, visant à l'inclusion des travailleurs migrants,

i) vu la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, adoptée à Strasbourg en 1992 par les États membres du Conseil de l'Europe,

j) vu, notamment, les communications de la Commission européenne, respectivement du 30 novembre 2006 sur « L'approche globale de la question des migrations un an après : une politique globale européenne en matière de migrations », du 1^{er} septembre 2005 adoptant un « Programme commun pour l'intégration — Cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne » et du 6 avril 2005 établissant « Un programme cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires pour la période 2007-2013 »,

k) vu les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et notamment, la résolution 1437 de 2005 « Migration et intégration : un défi et une opportunité pour l'Europe », la recommandation 1768 de 2006 « L'image des

Bijlage III

RECOMMENDATION

of the committee on Improving quality of life, exchanges between civil societies and culture to the Assembly

— 17 MARCH 2007 —

The Committee on Improving Quality of Life, Exchanges between Civil Societies and Culture of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly,

a) Having regard to the conclusions of the 8th Euro-Mediterranean Foreign Affairs ministers Conference held at Tampere on 27-28 November 2006 which appropriately reaffirmed the importance of intercultural dialogue, reiterating the commitment of the member states of the Union to substantially increase funding for education and training in the Mediterranean region through assistance programmes, plans of action for the Mediterranean partners and the European Neighbourhood and Partnership Instrument;

b) Having regard to the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions approved on 20 October 2005 by the 33rd UNESCO General Conference, and in force at the international level starting from March 2007, aimed to translate into law a number of principles proclaimed in the UNESCO Universal Declaration,

c) Having regard to Decision 1983/2006/EC, declaring 2008 to be the European Year of Intercultural Dialogue,

d) Having regard to the « Alliance of civilisations » report of the United Nations High Level Group submitted on 30 November 2006,

e) Having regard to the European Commission Communication of 5 September 2006, concerning an environmental strategy for the Mediterranean and the Communication of 7 June 2006 on the Union's future maritime policy,

f) Having regard to the Cairo Declaration adopted by the Euro-Mediterranean ministerial Conference on Environment on 20 and 21 November 2006,

g) Having regard to the report submitted in Paris on 1 February 2007 by the experts on the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC),

h) Having regard to the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families adopted by the United Nations General Assembly in 1990, for the integration of migrant workers;

i) Having regard to the Convention on the Participation of Foreigners in Public Life at Local Level adopted in Strasbourg in 1992 by the member states of the Council of Europe,

j) Having regard, in particular, to the Communications of the European Commission of 30 November 2006 on « The Global Approach to Migration one year on : Towards a comprehensive European migration policy » and of 1 September 2005 on « A Common Agenda for Integration. Framework for the Integration of Third-Country Nationals in the European Union », and of 6 April 2005 establishing « A framework programme on Solidarity and Management of Migration Flows for the period 2007-2013 »,

k) Having regard to the texts adopted by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe and in particular Resolution 1437 of 2005 on « Migration and integration : a challenge and an opportunity for Europe »; Recommendation 1768 of 2006 on

demandeurs d'asile, des migrants et des réfugiés véhiculée par les médias », la résolution 1478 de 2006 « Intégration des femmes immigrées en Europe », la résolution 1462 de 2005 « Politique de codéveloppement comme mesure positive de régulation des flux migratoires » et, enfin, la Déclaration de Varsovie et le Plan d'action adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil de l'Europe en 2005,

l) vu les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, en matière de migrations internationales et de développement, et de protection des migrants, ainsi que les résolutions 58/190 et 58/208 sur la base desquelles il a été décidé de promouvoir un Dialogue de Haut Niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Migrations Internationales et le Développement,

m) vu le programme des Présidences de l'Union européenne pour les dix-huit prochains mois où l'on souligne que « l'intégration et le dialogue interculturel compteront également parmi les axes prioritaires » et en souhaitant un rôle propulseur constant des Parlements pour la mise en œuvre concrète de ce principe,

n) compte tenu des résultats des réunions de la Commission, qui ont eu lieu à Rome le 6 novembre 2006 et le 26 février 2007,

o) compte tenu également des orientations manifestées par le Bureau de l'APEM concernant l'activité de la Commission Culture et des domaines thématiques à approfondir davantage,

p) ayant rappelé les résultats des dernières réunions des représentants des Gouvernements des pays des deux rives de la Méditerranée sur les thèmes de l'environnement, de la culture et de l'éducation ainsi que des flux migratoires,

q) ayant rappelé que la Déclaration de Barcelone et son programme de travail mettent en exergue l'importance du dialogue interculturel et interreligieux, le rôle des moyens de communication de masse dans la connaissance et la compréhension réciproque entre les cultures, l'importance du développement des ressources humaines dans le secteur de la culture dont les échanges culturels, la connaissance d'autres langues, la mise en œuvre de programmes éducatifs et culturels respectueux des identités culturelles,

en ce qui concerne le dialogue entre les cultures et les civilisations et la promotion des diversités culturelles :

1. met en exergue que le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions et les philosophies représente une priorité absolue, à valoriser en premier lieu vers une connaissance et un développement de plus en plus approfondis des relations culturelles basées sur la confiance et la coopération mutuelles,

2. réaffirme la diversité en tant que facteur de croissance et de richesse et souhaite un travail commun et partagé entre les Parlements des deux rives de la Méditerranée qui permette de restituer à la Méditerranée son rôle de pont entre les civilisations qui lui appartient par vocation historique et géographique,

3. met en exergue qu'il n'existe pas une seule culture de la Méditerranée, mais diverses cultures autour d'une seule Méditerranée, représentées par des caractéristiques similaires mais différentes,

4. rappelle que la diversité et l'expression culturelle commune dépendent fortement de l'exercice des libertés fondamentales dans les différents pays d'origine, comprenant la liberté d'expression, la liberté de presse, le respect des minorités, qui offrent beaucoup en termes de richesse et d'expression culturelle. L'expression culturelle se base également sur la capacité des pays à assurer la justice sociale, et elle représente également un élément essentiel de la cohésion sociale, notamment en ce qui concerne les femmes, qui doivent occuper le juste rôle également dans le travail,

5. partage le concept large de « culture » défini dans le Préambule de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle

« The image of asylum-seekers, migrants and refugees in the media », Resolution 1478 of 2006 on « Integration of Immigrant Women in Europe », Resolution 1462 of 2005 on « Co-development policy as a positive measure to regulate migratory flows », and lastly the Warsaw Declaration and the Plan of Action adopted by the Heads of State and Government of the member states of the Council of Europe in 2005;

l) Having regard to the United Nations General Assembly resolutions on international migration and development, and the protection of migrants, and Resolutions 58/190 and 58/208 on the basis of which it was decided to promote a high-level dialogue of the United Nations General Assembly on international migration,

m) Having regard to the programme of the EU presidencies for the next 18 months emphasising the need « to focus on integration and intercultural dialogue », and urging parliaments to act as a driving force to put that principle into practice,

n) Considering the results of the meetings of the Committee in Rome on 6 November 2006 and 26 February 2007,

o) Considering the guidelines laid down by the EMPA Bureau with reference to the work of the Culture Committee and the thematic areas to be debated more thoroughly,

p) Recalling the results of the most recent meetings of the representatives of the governments of the countries on both sides of the Mediterranean on matters relating to environment, culture, education and migration,

q) Recalling that the Barcelona Declaration and its programme of work stresses intercultural and interfaith dialogue, the role of the media in the reciprocal recognition and understanding between cultures, the importance of developing human resources in the area of culture, e.g. cultural exchanges, knowledge of other languages, implementation of educational and cultural programmes that respect cultural identities;

Re: the dialogue between cultures and civilisations and the promotion of cultural diversity :

1. Emphasises the fact that dialogue between cultures, civilisations, philosophies and religions is an absolute priority in order to improve mutual knowledge and to develop cultural relations based on trust and mutual co-operation,

2. Reaffirms diversity as a factor of growth and enrichment, and advocates the need for parliaments on both sides of the Mediterranean to work together to restore to the Mediterranean its proper historical and geographic role as a bridge between civilisations,

3. Emphasises the fact that there is no one single Mediterranean culture but different cultures around the Mediterranean Sea, represented by similar but different features,

4. Recalls that diversity and common cultural expression are highly dependent on the exercise of fundamental freedoms in the countries of origin, comprising freedom of expression, freedom of the press, and respect for minorities, and contribute greatly in terms of cultural expression and enrichment. Cultural expression is also based on the capacity of countries to guarantee social justice, and is also an essential element of social cohesion, particularly in relation to women, who must be given their rightful role also in the field of employment,

5. Endorses the broad definition of « culture » as enshrined in the Preamble to the 2001 Universal Declaration on Cultural

de 2001 adoptée dans le cadre de l'UNESCO, rappelant que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie partagés, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances,

6. rappelle les contenus de la Convention sur la protection et la promotion des diversités des expressions culturelles adoptée par la XXXIII^e Conférence générale de l'UNESCO le 20 octobre 2005 qui, en application des articles 8-11 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001, reconnaît la spécificité des biens et des services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés à l'instar des marchandises ou des biens de consommation comme les autres,

7. souhaite que tous les pays de l'EUROMED ratifient et donnent suite aux actions prévues par la Convention de l'UNESCO de 2005, établissant, entre autres, que l'UNESCO contribuera à faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion des informations, des statistiques et des bonnes pratiques sur la diversité des expressions culturelles et créera une base de données sur les différentes organisations gouvernementales, privées ou à but non-lucratif, actives dans le domaine des expressions culturelles. Sollicite un rôle propulseur des Parlements des pays partenaires euro-méditerranéens dans la phase de mise en œuvre de l'application concrète de cette Convention; rappelle en fin que le 21 mai est la journée mondiale de la diversité culturelle et souhaite que les parlements et les institutions euro-méditerranéennes soient parties actives de cette célébration,

8. estime que la diffusion et le partage de la culture peut jouer un rôle central pour prévenir le terrorisme, et l'isoler de la société,

9. soutient l'initiative « Alliance des Civilisations », cosponsorisée par la Turquie et l'Espagne sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies, dont les finalités s'intègrent pleinement avec les objectifs et les aspirations du Partenariat euro-méditerranéen,

10. réitère le caractère central d'un fructueux échange entre les différentes confessions enracinées dans la région méditerranéenne, basé sur le respect des différences,

11. accueille et soutient les outils à la disposition du dialogue interculturel, en premier lieu, la Fondation euro-méditerranéenne « Anna Lindh », la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, les programmes Euromed pour le dialogue interculturel, ainsi que le « Programme Méditerranéen » promu par l'UNESCO,

12. souligne l'importance de renforcer et de valoriser le rôle du patrimoine culturel méditerranéen pour qu'il devienne de plus en plus un outil du dialogue et le propulseur du développement économique et social pour les pays de la région euro-méditerranéenne, souligne également que le dialogue interculturel doit être une priorité durable et visible pour l'Union européenne et une priorité horizontale pour tous ses principaux programmes et la nouvelle politique de voisinage,

13. souligne, à cet égard, la nécessité d'un rôle fortement incitatif — en prévoyant également des rencontres périodiques — des ministres de la Culture des pays de la région euro-méditerranéenne, appelés à exercer une fonction fondamentale d'encouragement et de sollicitation auprès de toutes les instances préposées, pour faire en sorte que le secteur culturel soit l'une des priorités fondamentales durant la phase d'allocation et de négociation des financements, en incluant le domaine culturel parmi les priorités sectorielles des programmes de coopérations aussi bien sur le plan national que régional,

14. partage, à cet égard, les objectifs indiqués dans le document « Stratégie pour le développement du patrimoine culturel euro-

Diversity adopted by UNESCO, which also includes all the distinctive features of relevance to the spiritual, material, intellectual and emotional spheres within a social group or society, such that culture comprises not only the traditional fields of art and literature, but also shared worldviews, value systems, traditions and beliefs,

6. Recalls the substance of the Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions approved on 20 October 2005 by the 33rd UNESCO General Conference, which, in implementation of articles 8-11 of the UNESCO Universal Declaration on Cultural Diversity of 2001, enshrines recognition of the particular character of cultural goods and services which, as vehicles of identity, values and meaning, must not be treated as mere commodities or consumer goods,

7. Trusts that all Euro-Mediterranean countries will ratify and implement the measures provided for by the UNESCO Convention of 2005, which among other things establishes that UNESCO shall contribute to facilitating the gathering, analysis and dissemination of information, statistics and best practices in relation to the diversity of cultural expression, and create a data bank on the governmental, private or non profit making organisations working in the field of cultural expression. Urges Parliaments of the Euro-Mediterranean partner countries to play a driving role in the phase of actual implementation of this Convention: recalls that May 21 is the World Day of Cultural Diversity and wishes that Parliaments and Euro-Mediterranean institutions take an active part in its celebration,

8. Believes that the spread and sharing of culture can play a central role in preventing terrorism and breaking its ties with society,

9. Supports the « Alliance of civilisations » initiative, promoted jointly by Turkey and Spain under the aegis of the United Nations Secretary General, whose aims are wholly consistent with the objectives and aspirations of the Euro-Mediterranean Partnership,

10. Reiterates the central importance of a fruitful dialogue between the various faiths in the Mediterranean area, based on respect for differences,

11. Welcomes and supports the instruments at the disposal of intercultural dialogue, in particular the « Anna Lindh » Euro-Mediterranean Foundation, the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, the Euro-Med programmes for intercultural dialogue and the « Mediterranean Programme » promoted by UNESCO,

12. Emphasizes the importance of strengthening and enhancing the role of the Mediterranean Cultural Heritage so that it can increasingly become an instrument of dialogue and a driving force for economic and social development for the countries in the Euro-Mediterranean area: underlines also that intercultural dialogue needs to become a lasting and visible priority for the European Union and a horizontal priority for all relevant Community programmes, and for the new Neighborhoods Policy,

13. Emphasises the need for the Culture ministers of the Euro-Mediterranean countries to play a key role — also by organizing regular meetings — in every appropriate forum, so that the cultural sector becomes one of the fundamental priorities when negotiating and allocating funding, incorporating culture as one of the sectoral priorities of co-operation agendas both at a national and a regional level,

14. In this framework, endorses the objectives set out in the document « Strategy for the development of Euro-Mediterranean

méditerranéen: les priorités des pays méditerranéens (2007-2013)», présenté au Comité Euromed en janvier 2007 et développé dans le cadre du programme Euromed Héritage, parmi lesquels la nécessité d'un renforcement législatif et institutionnel et l'exigence d'envisager davantage de systèmes d'information aux citoyens sur les projets culturels,

15. ayant rappelé les principes fondamentaux de la Convention UNESCO de 1972, concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 14 mai 1954) ainsi que les décisions du Comité du patrimoine mondial lors de sa dernière session à Vilnius en 2006, rappelle la nécessité de protéger les sites, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO, situés sur les territoires intéressés par les conflits actuellement en cours, notamment le développement récent dans la Vieille Ville de Jérusalem, dans le plein respect des communautés résidentes et du droit international; dans ce contexte, accueille avec faveur la décision du Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, d'envoyer une mission technique dans la Vieille Ville de Jérusalem, et accueille le rapport mis à point le 12 mars 2007 par l'UNESCO à l'issue de sa mission,

16. réaffirme notamment la nécessité de liens plus étroits et réguliers de l'APEM avec la Fondation Anna Lindh, ainsi que la nécessité de la nomination des rapporteurs au sein de notre Commission pour suivre les travaux de la Fondation; met en exergue la nécessité que les Gouvernements et les Parlements fassent preuve d'un engagement particulier — eu égard aux priorités des deux ans prochains — dans les domaines de la jeunesse, des médias, de l'éducation et de la formation, en lien aussi avec la coopération entre les écoles, les institutions académiques et les centres de recherche scientifique,

17. relève le rôle de facilitateur du dialogue en Méditerranée que peuvent jouer les programmes Erasmus mundus et Euromed jeunesse, et le nouveau programme Jeunesse en action, qui doivent être renforcés et élargis, et souligne en même temps l'opportunité d'une diffusion majeure du programme TEMPUS aux pays euro-méditerranéens en appelant les Gouvernements euro-méditerranéens à mettre en œuvre les recommandations du Sommet mondial sur la Société de l'information qui s'est tenu à Tunis au mois de novembre 2005 sous l'égide de l'ONU,

18. souligne l'importance d'un rôle actif des parlements dans l'application des propositions concrètes contenues dans le Programme de travail de la Commission du 12 avril 2005, notamment en ce qui concerne les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'amélioration de la mobilité dans l'enseignement supérieur, ainsi que l'objectif d'éliminer l'analphabétisme dans la région d'ici 2015,

19. souligne l'intérêt et l'efficacité des politiques de coopérations décentralisées avec les autorités locales et les ONG dans la lutte contre l'analphabétisme, pour l'éducation et la formation, et appelle à un renforcement de ce volet du partenariat entre Union Européenne et les pays signataires,

20. réaffirme son accord au contenu du rapport «Alliance des civilisations» du Groupe de haut niveau des Nations unies, et appelle à l'intégration dans les programmes scolaires respectifs de contenus littéraires et historiques issus des autres cultures, et au développement de la langue arabe dans les universités européennes,

21. souligne le rôle des gouvernements des pays partenaires euro-méditerranéens pour assurer la possibilité d'un plus large accès à l'Internet dans les écoles en tant qu'outil pour renforcer la connaissance mutuelle,

22. accueille favorablement les conclusions de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays Euro-med de Tampere

cultural heritage: priorities from Mediterranean countries (2007-2013)», submitted to the Euro-Mediterranean Committee in January 2007 and developed within the Euro-Mediterranean Heritage programme; among these objectives it endorses in particular the need for stronger legislative and institutional action, and to keep citizens better informed about cultural projects,

15. Having regard to the fundamental principles of the 1972 UNESCO Convention concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage and the decisions of the World Heritage Committee, the Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict (The Hague, 14 May 1954) at its latest session in Vilnius in 2006, recalls the need to safeguard the sites on the UNESCO World Heritage List and the UNESCO List of World Heritage in Danger in territories affected by current conflicts, with particular reference to the recent development in the Old City of Jerusalem, fully respecting the communities living there and in compliance with international law; in this context welcomes the decision of the Director-General of UNESCO, Koïchiro Matsuura, to send a technical fact-finding mission to the Old City of Jerusalem, and welcomes the report issued by UNESCO on March 12, 2007 at the end of its mission,

16. Recalls the need for closer and more regular ties between EMPA and the Anna Lindh Foundation, as well as the need to appoint rapporteurs of the Culture Committee to follow the work of the Foundation; emphasises the need for governments and parliaments to demonstrate a particular commitment — in relation to the priorities over the next two-year period — to the issues of youths, the media, education and training, also in relation to co-operation between schools, higher educational establishments and scientific research centres,

17. Highlights the facilitating role in the Mediterranean dialogue played by the programmes: *Erasmus mundus*, *Euromed Youth* and the new *Youth in Action* programme, which must be increasingly encouraged and expanded, while emphasising the advisability of increasingly extending the TEMPUS programme to the Euro-Mediterranean countries, urging Euro-Mediterranean Governments to implement the recommendations of the World Summit of Information Society held in Tunis in November 2005 under the aegis of the United Nations,

18. Emphasizes the importance that parliaments should play an active role when implementing the concrete proposals set forth in the Work Programme of the Commission of 12 April 2005, with particular reference to education, vocational training and improving mobility in higher education, and as regards the goal of eliminating illiteracy in the region by 2015,

19. Underlines the importance and effectiveness of decentralized cooperation policies with local authorities and NGOs in the fight against illiteracy, so as to foster education and vocational training and urges the strengthening of this aspect of partnership between the European Union and signatory countries

20. Reiterates its agreement on the contents of the United Nations High-Level Group's «Alliance of civilizations» report and urges that the study of literature and history of different cultures be included in school curricula as well as the teaching of Arabic in European universities,

21. Emphasizes the role of the governments of Euro-Mediterranean countries to guarantee the possibility of wider Internet access in schools, as a means of enhancing mutual knowledge,

22. Welcomes the conclusions of the meeting of the Foreign ministers of the Euro-Med countries at Tampere (2006) and urges

(2006) et invite les Parlements à jouer un rôle de coparticipation et d'orientation dans ce domaine; à consolider l'effort de tous les pays de la région euro-méditerranéenne pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les secteurs liés à l'éducation et à la société de l'information, aux femmes, à la santé,

23. sollicite les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche des pays de l'euro-med, également dans la perspective de la réunion prévue en juin prochain, à avancer sur le chemin entrepris avec les trois Conférences de Catane pour la création d'un espace euro-méditerranéen de haute formation et de recherche,

24. ayant souhaité la réalisation, dans de brefs délais, d'un espace de culture et d'éducation euro-méditerranéenne, compte tenu également du rôle que pourrait jouer une Université euro-méditerranéenne par l'enseignement de matières et de parcours d'étude permettant l'intégration des connaissances, fondamentale pour un véritable dialogue entre les cultures, en valorisant également les importants réseaux déjà opérationnels,

25. estime qu'il est opportun, dans le cadre de l'APEM, de suivre ce parcours de près dans le but également de parvenir à la définition de proposition concrètes et partagées entre les Gouvernements, les Parlements et la société civile pour la création d'une Université euro-méditerranéenne,

26. sollicite également la mise en œuvre, déjà proposée par l'APEM, de journées consacrées aux rencontres parlementaires des jeunes euro-méditerranéens, à échéance régulière et sur le modèle du programme Euro Scola, où réunir des étudiants des pays euro-med — sélectionnés par les écoles et sous la coordination d'organisations expertes dans le secteur, conformément aux principes de la transparence et de la représentativité — âgés de 16 à 18 ans (n'ayant donc pas encore de droits de vote actif et passif), pour qu'ils puissent approfondir et débattre ensemble des thématiques particulièrement actuelles comprises dans le domaine des trois volets qui sont à la base de la Déclaration de Barcelone; les langues de la réunion seraient les trois langues de travail de l'APEM,

27. se félicite de l'organisation, de la part de la présidence allemande du Conseil de l'Union Européenne, du Parlement des Jeunes de l'Euro-Méditerranée qui se tiendra à Berlin du 26 mai au 3 juin 2007, et prend également note du fait que la Présidence allemande estime que cette initiative est un projet-pilote; recommande que la Présidence allemande s'inspire à des critères analogues à ceux mentionnés au paragraphe 26,

au sujet de la protection de l'environnement :

28. réaffirme le caractère central de la mer Méditerranée dans sa double signification d'élément-symbole unissant des peuples et des cultures différents, et de ressource environnementale à protéger,

29. exprime sa préoccupation pour la croissante détérioration de l'équilibre écologique du bassin méditerranéen et estime qu'il est nécessaire de renforcer le lancement de politiques de l'environnement dans toute la région, puisqu'il s'agit d'un élément fondamental de toute politique de développement durable,

30. accueille favorablement la décision prise à Barcelone par les Chefs d'État et de gouvernement des pays euro-méditerranéens, les 27 et 28 novembre 2005, à l'occasion des célébrations du dixième anniversaire de la Déclaration, de lancer l'initiative Horizon, par laquelle les pays de la région s'engagent à accroître leurs efforts pour réduire de manière significative la pollution de la mer Méditerranée d'ici 2020,

31. accueille favorablement la communication de la Commission européenne, présentée le 5 septembre 2006, consacrée à « une stratégie environnementale pour la Méditerranée » et met l'accent sur la nécessité de doter cette stratégie de ressources économiques adéquates, dans le cadre de la politique de voisinage,

parliaments to play a complementary policy-setting role in that context; to step up the efforts of all the countries in the Euro-Mediterranean region to attain Millennium Development Goals in every area connected in particular with education, information society, women and health,

23. Urges the ministers of Higher Education and Research in the Euro-Mediterranean countries, looking ahead to the meeting scheduled for June this year, to pursue the path that began with the three Catania Conferences for the creation of a Euro-Mediterranean area of higher education and research,

24. Advocates, therefore, the rapid establishment of an area of Euro-Mediterranean culture and education, also in consideration of the role that a Euro-Mediterranean University might play by teaching subjects and organising courses making it possible to integrate knowledge of fundamental importance for a real dialogue between cultures, and also upgrading the major networks which are already operating,

25. Deems, therefore, that EMPA should closely follow this issue also to define concrete and agreed proposals between governments, parliaments and civil society for the establishment of a Euro-Mediterranean University,

26. Requests, moreover, as already proposed by EMPA, that euro-mediterranean youth parliamentary meetings be organised on a regular basis along the lines of the Euro Scola programme, to which to convene students from the Euro-Med countries, selected with the assistance of schools and with the coordination of expert organisations in this field, on the basis of the principles of transparency and representativeness, aged between 16 and 18 years (who are therefore not yet entitled to vote or stand for election) in order to discuss and jointly debate issues of particular relevance forming part of the three dimensions of the Barcelona Declaration; the languages of the meeting will be the working languages of EMPA,

27. welcomes the organisation by the German Presidency of the European Council of a Euro-Mediterranean Youth Parliament, to be held in Berlin between 26 May and 3 June 2007, and takes note that the German Presidency considers this to be a pilot project; recommends that the German Presidency takes into account criteria similar to those mentioned in paragraph 26,

Re: in the field of environmental protection :

28. Reiterates the centrality of the Mediterranean Sea in its twofold significance as an element/symbol uniting different peoples and cultures, and as an environmental resource to be safeguarded,

29. Expresses concern at the increasing deterioration of the environmental balance in the Mediterranean basin, and believes that greater impetus must be given to launching environmental policies throughout the whole region, as a fundamental element of any sustainable development policy,

30. Welcomes the decision adopted in Barcelona by the Heads of State and Government of the Euro-Mediterranean countries on 27 and 28 November 2005, on the occasion of the celebrations of the 10th anniversary of the Declaration, to launch the Horizon initiative, under which the countries in the region are pledged to stepping up their efforts to substantially reduce pollution in the Mediterranean Sea by 2020,

31. Welcomes the Communication of the European Commission presented on 5 September 2006 on an environmental strategy for the Mediterranean Sea, and stresses the need to provide adequate financial resources for this strategy in the framework of the Neighbourhood Policy,

32. salue la décision adoptée par le Conseil européen soulignant que l'UE est déterminée à faire de l'Europe une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de gaz à effet de serre et décide que, jusqu'à la conclusion d'un accord mondial global pour l'après-2012, l'UE prend, de manière indépendante, l'engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990,

33. se félicite des résultats de la réunion des ministres de l'Environnement de la région euro-méditerranéenne, qui s'est déroulée au Caire le 20 novembre 2006, dans le cadre de laquelle s'est réalisé un accord substantiel sur les principales priorités à mettre en œuvre dans le cadre du programme Horizon 2020 et où a été définie une feuille de route concrète d'actions à entreprendre jusqu'en 2013,

34. attire l'attention sur la nécessité de parvenir également à un accord en matière de contrôle du trafic maritime et du transport de déchets toxiques, dans le but de les réglementer de manière rigoureuse et contraignante pour tous les pays du bassin méditerranéen,

35. signale en outre la nécessité d'affronter ces actions en incluant également la mer Noire et de soutenir la société civile en encourageant la création de réseaux permanents de partenariat,

36. en appelle à la Banque mondiale et à la Banque européenne d'investissement pour qu'elles continuent la coopération dans le cadre du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement en Méditerranée (METAP), en dotant ce programme de ressources financières adéquates pour lutter contre la dégradation de l'environnement,

37. estime que les Parlements peuvent jouer un rôle propulseur important dans la mise en œuvre des mesures prévues par Horizon 2020, notamment par des formes de coopération mutuelle, l'échange de meilleures pratiques sur la législation du secteur et l'adoption de mesures de sensibilisation « institutionnelle » sur les thèmes de l'environnement,

38. souligne que, pour pouvoir répondre aux croissants signes de souffrance de la mer Méditerranée et à la nécessité d'une réponse à l'échelle du bassin, un fort engagement des Gouvernements et des Parlements de tous les pays de la région est fondamental pour mettre concrètement en œuvre des stratégies de développement communes dans tous les secteurs qui peuvent influencer sur la qualité de l'environnement (y compris la pêche),

39. salue les activités ayant trait au Plan d'action pour la mer Baltique, étant persuadée que les régions baltique et méditerranéenne peuvent oeuvrer ensemble pour protéger et assainir l'environnement marin en renforçant les synergies dans des domaines communs tels que la gestion des zones côtières, l'élimination des points noirs de la pollution, la protection de la biodiversité et la promotion d'une pêche durable,

40. invite les Parlements des pays adhérents à la Déclaration de Barcelone à développer un dialogue en matière de protection de l'environnement marin, également sur le plan bilatéral et multilatéral, pour stimuler leurs Gouvernements respectifs à mettre en œuvre les engagements internationaux souscrits,

41. propose que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne suive la réalisation des objectifs fixés par Horizon 2020, notamment par la nomination des rapporteurs au sein de la Commission Culture,

42. demande qu'une fois l'intérêt des médias assouvi, on n'oublie pas l'urgence environnementale qui s'est produite sur la côte libanaise suite au conflit avec Israël, et que l'on applique toutes les mesures de protection prévues en premier lieu par le rapport du PNUE du 25 août 2006 pour surmonter l'urgence

32. Welcomes the decision adopted by the European Council emphasizing that the EU is committed to transforming Europe into a highly energy-efficient and low greenhouse-gas-emitting economy and decides that, until a global and comprehensive post-2012 agreement is concluded, the EU makes a firm independent commitment to achieve at least a 20 % reduction of greenhouse gas emissions by 2020 compared to 1990,

33. Welcomes the results of the meeting of Environment ministers of the Euro-Mediterranean region held in Cairo on 20 November 2006 where a substantial agreement was reached on the top priorities to be achieved under the Horizon 2020 programme, and a roadmap was defined containing concrete actions to be implemented between now and 2013,

34. Draws attention in this regard to the need to achieve an agreement on the control of shipping and the transport of toxic waste, in order to regulate them in a rigorous and binding manner for all the countries in the Mediterranean basin,

35. Emphasises the need to address these measures by including the Black Sea, and to support civil society by encouraging the establishment of permanent partnership networks,

36. Requests the World Bank and the European Investment Bank to continue co-operating under the Mediterranean Environmental Technical Assistance Program (METAP) by providing that programme with adequate financial resources to combat the degradation of the environment,

37. Believes that parliaments have an important role to play so as to foster the implementation of the measures provided by Horizon 2020, particularly through forms of cooperation, exchanging best practices on legislation in this sector and the adoption of « institutional » awareness-raising measures on environmental issues,

38. Emphasises that in order to be able to respond to the increasingly severe conditions affecting the Mediterranean Sea and the need to give a response to the whole basin, a powerful commitment by the governments and parliaments of every country in the area is of crucial importance to implement common development strategies in every sector that can improve the quality of the environment (including fisheries),

39. Welcomes the work on the Baltic Sea Action Plan, believing that the Baltic and the Mediterranean regions can work together towards protecting and cleaning up the marine environment by strengthening synergies in common fields such as coastal zone management, eliminating pollution hot spots, protecting biodiversity, work towards sustainable fisheries,

40. Therefore urges the parliaments of the signatory states to the Barcelona Declaration to develop dialogue on environmental protection of the marine environment, also at the bilateral and multilateral levels, in order to encourage their governments to implement the international commitments entered into,

41. Proposes that the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly follows the attainment of the goals laid down in Horizon 2020 and the instruments provided for by the principal international Conventions on the protection of the marine environment, particularly by appointing rapporteurs within the Culture Committee,

42. Requests that once the interest of the media has waned, the environmental emergency on the Lebanese coast following the conflict with Israel should not be forgotten, and all the safeguard measures provided primarily by the UNEP report of 25 August 2006 to overcome the environmental emergency in the area should

environnementale dans la région. L'APEM réaffirme son opposition à toute action volontaire de caractère militaire qui entraînerait une pollution de notre mer commune,

sur le sujet des migrations :

43. met en exergue l'obligation, de la part de tous les États, de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales pour tous les migrants et leur famille et réaffirme les principes contenus dans le droit international en vigueur,

44. estime que la migration internationale est une composante clé du processus de mondialisation et qu'elle représente un potentiel précieux de croissance et de développement, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine,

45. met en exergue que la dimension mondiale des migrations internationales nécessite dialogue et coopération entre les différents pays pour améliorer la compréhension du phénomène migratoire et pour cerner les moyens et les systèmes appropriés pour maximiser les effets positifs et réduire les effets négatifs,

46. partage pleinement l'exigence, réaffirmée dans le rapport « Alliance des Civilisations » du Groupe de Haut Niveau des Nations unies, d'une politique des migrations coordonnée et dynamique entre les pays d'origine, de transit et de destination et en plein accord avec les règles relatives aux droits humains, au droit international humanitaire et aux accords internationaux relatifs à la protection des réfugiés,

47. souligne comment le concept d'intégration vise à assurer la cohésion sociale par la reconnaissance de la diversité dans la réciprocité et rappelle l'importance de l'obtention de la nationalité et de la citoyenneté civile en tant qu'outils pour faciliter l'intégration positive, également à la lumière des conclusions du Conseil européen de Tampere, de décembre 2006, qui ont réaffirmé l'objectif d'offrir aux ressortissants de pays tiers résidant légalement depuis longtemps dans l'Union la possibilité d'obtenir la nationalité de l'État membre dans lequel ils résident,

48. reconnaît que les États membres de l'Union européenne ont réalisé des progrès dans le développement de politiques nationales d'intégration, mais que des obstacles subsistent encore au plein accès aux systèmes éducatifs, sociaux et de l'emploi, et que le problème de la connaissance de la langue du pays d'accueil est souvent le premier obstacle qui s'interpose à une bonne intégration,

49. encourage donc les Parlements et les Gouvernements des pays de destination à adopter des politiques visant à l'enseignement aux immigrés de la langue du pays d'accueil, en évitant ainsi des processus de marginalisation et en favorisant une véritable intégration des immigrés et leur contribution active à la communauté qui les a accueillis,

50. considère essentiel le rôle des autorités locales et régionales dont les responsabilités, notamment dans les secteurs du logement et de l'éducation, ont des conséquences directes sur le processus d'intégration, en prévoyant, entre autres, la possibilité de promouvoir des jumelages entre villes ou communautés,

51. invite les Parlements à solliciter leurs Gouvernements respectifs à signer les outils juridiques internationaux relatifs aux migrants et notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990,

52. souligne l'importance d'une législation dans tous les pays visant à faciliter le retour des immigrants, compte tenu que les connaissances et l'expérience acquises par les immigrants peuvent contribuer au développement de politiques d'aide efficaces pour leurs pays d'origine,

be applied. EMPA reaffirms its opposition to any voluntary military action causing the pollution of our common sea,

On migration :

43. Emphasises the obligation incumbent on all states to promote and protect the human rights and fundamental freedoms of all migrants and their families, and reiterates the principles enshrined by the international law,

44. Considers international migration as a key component of the globalisation process, and as a valuable potential for growth and development of both the countries of destination and the countries of origin,

45. Emphasises the fact that the global dimension of international migration calls for dialogue and cooperation between countries, to improve the understanding of the phenomenon of migration and identify the most appropriate ways and means of maximising its positive effects and reducing its negative effects,

46. Fully endorses the need, reiterated in the « Alliance of Civilisations » report published by the United Nations High-Level Group, for a co-ordinated and dynamic migration policy between the countries of origin, transit and destination, wholly consistently with the rules governing human rights, international humanitarian law and international agreements for the protection of refugees,

47. Emphasises the fact that the concept of integration is intended to guarantee social cohesion by recognising diversity in reciprocity, and draws attention to the importance of obtaining nationality and as a means of facilitating the positive integration of immigrants, also in the light of the conclusions of the Tampere European Council in December 2006 which reiterated the objective to offer citizens from third countries who have been residents in the Union for a long time the possibility of obtaining the citizenship of the member state in which they live,

48. Recognises that the EU member states have made progress in developing national integration policies, but that there still exist obstacles to gaining full access to the educational, social and employment systems, and that the problem of the knowledge of the language of the host country is often the first hindrance to full integration,

49. Therefore encourages parliaments and governments in the countries of destination to adopt policies for teaching the language of the host country to immigrants, thereby preventing marginalisation and encouraging the genuine integration of immigrants and their active contribution in their new community,

50. Also considers the role of the local and regional authorities to be essential, whose responsibilities in the field of housing and education have a direct impact on the integration process, also by making provisions to foster twinning between cities or communities,

51. Urges parliaments to request their governments to sign international legal instruments on migrants, and in particular the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families adopted by the United Nations General Assembly in 1990,

52. Emphasises the importance of legislations in all countries facilitating the returning of immigrants, considering that the knowledge and experience of immigrants can contribute to effective development aid policies for their countries of origin,

53. invite les parlements à prévoir le droit de vote et d'élection pour les ressortissants étrangers dans les élections locales, dans un délai de temps raisonnable, afin de donner aux émigrés réguliers une place légitime dans la construction sociale de leur pays d'accueil, et sollicite les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier et à appliquer pleinement la Convention de Strasbourg de 1992,

54. invite les Parlements à soutenir, donc, l'application de politiques migratoires visant à la protection des droits fondamentaux des immigrés et à l'intégration sociale et politique de ces derniers, comme l'a souligné le Dialogue de Haut Niveau des Nations unies sur les Migrations Internationales et le Développement,

55. souligne qu'une politique cohérente en matière d'immigration doit être accompagnée d'une politique d'intégration prévoyant, entre autres, une intégration régulière sur le marché de l'emploi, le droit à l'éducation et à la formation, l'accès aux services sociaux et de santé ainsi que la participation des immigrés à la vie sociale, culturelle et politique. De plus, une telle politique d'intégration exige aussi, de la part des immigrants eux-mêmes, un engagement à atteindre les objectifs indiqués ci-dessus,

56. invite les Parlements et les Gouvernements euro-med à mettre l'accent sur la promotion de l'intégration et sur la reconnaissance de la diversité, en lançant des campagnes d'information et de sensibilisation pour une meilleure compréhension des migrations en mettant en exergue la contribution positive des immigrés dans les sociétés d'accueil,

57. invite les médias à diffuser une information exacte sur les questions relatives aux migrations, en évitant la diffusion d'images fausses et de clichés négatifs sur les immigrés, et à valoriser le rôle des médias au niveau local en tant que moyen pour promouvoir l'intégration et l'acceptation des immigrés dans les communautés où ils résident,

58. sollicite les Gouvernements euro-méditerranéens à faciliter et à humaniser les conditions d'octroi des visas en particulier pour favoriser les échanges culturelles et les programmes d'études

59. invite les Parlements et les Gouvernements à promouvoir l'intégration des femmes immigrées, à assurer la protection de leurs droits, à promouvoir et mettre en œuvre la pleine égalité entre les genres en tant que droit humain fondamental,

60. en appelle à l'adoption d'une approche basée sur les principes de partenariat et de gestion des flux migratoires,

61. prend acte de la décision du Conseil instituant le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers, pour la période 2007-2013, et souhaite le renforcement des financements destinés aux politiques migratoires, en ce qui concerne notamment les mesures pour l'insertion,

62. invite les Parlements et les Gouvernements euro-méditerranéens à promouvoir le développement économique de la rive sud ainsi que le transfert de technologie, et à encourager les investissements créateurs d'emploi pour mieux maîtriser et organiser le flux migratoire,

63. souligne les coûts humains de l'immigration illégale, ainsi que les menaces pour la sécurité qui en découlent, tout en reconnaissant les bienfaits pour les pays d'accueil, en termes de croissance économique, d'une émigration encadrée et légale, et sur les pays d'origine comme résultat des remises des migrants,

64. appelle à une coopération renforcée entre tous les pays des deux rives de la Méditerranée afin de lutter contre l'immigration illégale et le trafic en êtres humains et les activités des organisations criminelles qui en sont à l'origine, et de promouvoir des politiques plus énergiques pour le développement et la stabilité

53. Invites parliaments to grant voting rights and the right to stand for election to foreign nationals in local elections, within a reasonable timescale, so as to offer legal immigrants a legitimate role in consolidating the society of the host country, and urges the member States of the Council of Europe who have not already done so to ratify and fully implement the 1992 Strasbourg Convention,

54. invites parliaments to support the implementation of migration policies designed to safeguard the fundamental rights of immigrants, as emphasised by the United Nations High-Level Dialogue on Migration and Development, and to promote their social and political integration,

55. Emphasises that a coherent policy for immigration must be accompanied by an integration policy which makes provisions, among other things, for migrants to be lawfully integrated into the labour market, granting them the right to education and vocational training, access to social welfare and health care services, and to participation in social, cultural and political life, further on, such an integration policy shall also require a fulfilment by the immigrants themselves to attain the goals indicated,

56. Calls on the Euro-Med parliaments and governments to emphasise the promotion of integration and the recognition of diversity by running information and sensitisation campaigns to disseminate a better understanding of migration, emphasising the positive contributions made by immigrants to their host society,

57. Invites the media to disseminate accurate information on immigration issues, avoiding false and stereotypical negative images of immigrants, and to foster the local media as a means of promoting the integration and acceptance of immigrants in the communities in which they live,

58. Urges Euro-Mediterranean Governments to streamline and humanize conditions to grant visas namely to promote cultural exchanges and study programmes,

59. Urges parliaments and governments to foster the integration of immigrant women and guarantee the protection of their rights, to promote and implement full gender equality as a fundamental human right,

60. Requests the adoption of an approach based on the principles of partnership and the co-management of migration flows,

61. Takes note of the decision of the Council to establish the European Fund for the integration of citizens of third countries for the period 2007-2013, and advocates increasing the funding for migration policies, with particular reference to integration measures,

62. Invites Euro-Mediterranean Parliaments and Governments to promote the economic development of the Southern shore and technology transfer, and to encourage investments that create new jobs, so as to better manage and organize migration flows»,

63. Stresses the humanitarian costs of illegal immigration as well as the security threats that it poses whilst recognizing the benefits of regulated, legal emigration for host countries in terms of economic growth and on the sending countries as a result of migrants» remittances,

64. Calls for stronger co-operation amongst all the countries on both shores of the Mediterranean to combat illegal immigration, the trafficking of human beings and the activities of criminal organizations behind it and promote stronger development and stability policies in Africa in order to eradicate the humanitarian

de l'Afrique, de façon à éradiquer les problèmes humanitaires qui provoquent les vastes mouvements de population, éliminant ainsi la cause principale de l'immigration illégale,

65. estime enfin qu'il serait opportun d'établir un logo de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, facilement identifiable et qui remplacerait le logo actuellement utilisé pour le Partenariat euro-méditerranéen, qui en symbolise l'idéal de paix, de dialogue, de respect et de compréhension entre les civilisations,

66. dans le but de faire de ce choix un choix partagé et plus proche des sentiments des jeunes générations, et en même temps pour faire connaître l'activité de l'APEM auprès d'un vaste public, propose de lancer un concours dans les collèges et les lycées artistiques ou de disciplines afférentes, des pays euro-méditerranéens, avec des modalités analogues à celles employées pour le choix du logo du Cinquantième anniversaire des Traités de Rome.

problems that give rise to large movements of people, thereby eliminating the main cause of illegal immigration»,

65. Lastly, considers it appropriate to create a logo for the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, that should be easy to recognise and to replace the one currently used for the Euro-Mediterranean Partnership, symbolising the ideals of peace, dialogue, respect and understanding between civilisations,

66. In order to gain the acceptance and support of the younger generations for the proposal above, and at the same time to spread the knowledge of the work of the EMPA by the general public, proposes to institute a competition to be run in arts schools and academies in the Euro-Mediterranean countries, following procedures similar to those used for the selection of the logo to celebrate the 50th Anniversary of the Treaty of Rome.

Annexe IV — Bijlage IV

RECOMMENDATION

of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

on :

the women's rights in the Euro-Mediterranean countries

tabled on behalf of the *ad hoc* Committee on Women's Rights in the Euro-Mediterranean Countries by Mrs Grażyna Ciemniak, chairwoman

adopted on 17th March 2007 in Tunis

The Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly :

— pursuant the decision on appointing the *ad hoc* Committee on Women's Rights in the Euro-Mediterranean Countries was made by the Bureau of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly (EMPA) on 24 May 2005;

— having regard that the mandate obtained during the extraordinary conference of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly held on 22 November 2005 in Rabat;

— having regard that the Report on the women's rights in the Euro- Mediterranean countries, accepted by the *ad hoc* Committee on Women's Right in the Euro-Mediterranean Countries at the sitting on 16th March 2007;

the *ad hoc* Committee hereby presents the Recommendation concerning the rights of women in the Euro-Mediterranean countries, based on the Report it has drawn up and unanimously adopted during the sitting of the *ad hoc* Committee on Women's Right in the Euro-Mediterranean Countries in Tunis, on 16th March 2007 :

General recommendations

1. While stressing the urgent need to improve the situation of women in the Euro-Mediterranean countries, the *ad hoc* Committee hereby notes that a great and continuous effort is still required in order for discrimination to be confronted and eliminated by respective legislation and its implementation in every country participating in the Barcelona Process. Active promotion of women's rights is also required in all sectors of economic, political, educational and social life.

2. The *ad hoc* Committee strongly highlights that women's rights are fundamental human rights and their respect is necessary for the quality of democracy and for the success of the political and economic objectives of the Barcelona Process.

3. Calls for the fulfilment and effective application of the financial commitments laid down in the MEDA programme to support women's active participation in economic and social life and asks to take under consideration systematically gender dimension in the framework of MEDA Programmes; calls on the European Commission to include the gender dimension in the evaluations of MEDA programmes and their conclusions to be used in the planning of the future programmes.

4. In consideration of the above, the *ad hoc* Committee unanimously believes it is necessary to establish, within the framework of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, of a permanent Committee for Women's Rights. The composition of the Committee for Women's Rights ought to correspond to the composition of other EMPA Committees.

5. Stresses that regular cooperation with the Committee on Women's Rights and Gender Equality of the European Parliament, Committee on Equal Opportunities for Women and Men of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe and respective Committees of National Parliaments as well as with representatives of the European Commission responsible for MEDA I and MEDA II programs should contribute to more effective implementation of the gender equality principle.

6. The Committee for Women's Rights of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly should be provided with all information on any undertakings and decisions made by committees dealing with the issue of women's rights and operating in national parliaments of all countries participating in the Barcelona Process, in the European Parliament and in international organizations. It should play the role of a coordinator of all efforts undertaken in this area.

7. The *ad hoc* Committee insists that representatives of the Committee for Women's Rights of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly should be also invited to ministerial conferences concerning the role of women in society. In this context, the Committee insists that a delegation of the *ad hoc* Committee's members attends the review ministerial conference in 2009.

8. At the same time the *ad hoc* Committee stresses the need to determine the amount of financial resources earmarked for implementing the outcomes of the ministerial conference on Strengthening the Role of Women in Society, which was held on November 14-15, 2006 in Istanbul.

9. The *ad hoc* Committee requests the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly to submit its Report on Women's Rights in the Euro-Mediterranean Countries to all permanent Committees of the Assembly, so that it can be taken advantage of in the work of the mentioned Committees.

10. Welcoming the decision of the European Parliament and the European Council of 17 May 2006 naming 2007 the European Year of Equal Opportunities for All (Decision No. 771/2006/EC of the European Parliament and of the Council of 17 May 2006 establishing the Year of Equal Opportunities for All (2007) — towards a Just Society), the *ad hoc* Committee hereby request the Member States to show the greatest possible involvement in the achievement of the objectives set for the European Year of Equal Opportunities, by means of the following :

a) raising social awareness in the field of the right to equality and non-discrimination both *de facto* and *de jure*,

b) stimulating a debate on ways to increase the participation of men and women in social, economic and political life, and boosting their involvement in efforts aimed at counteracting discrimination in all sectors and on all levels,

c) highlighting the positive contribution that each of the sexes may have in the life of the society as a whole, in particular by stressing the advantages of diversity and parity in the interest of the society at large,

d) contributing to increase the awareness of the importance of fighting stereotypes, prejudice and violence, promoting good human relations and values constituting a foundation stone for the fight against discrimination.

Recommendations concerning the integration of the Forum of Women Parliamentarians with the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

11. The *ad hoc* Committee recommends that national parliaments of countries participating in the Barcelona Process appoint, to work in the Committee for Women's Rights of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, women parliamentarians who are also members of the Forum, in order to ensure that the Forum's experience is utilized to the fullest.

12. The *ad hoc* Committee proposes that the Forum's Chairwoman would take part, on a regular basis, in the meetings of the EMPA Committee for Women's Rights.

Detailed recommendations

Comparative analysis of legislations in the European Union and the Euro-Mediterranean Partner Countries

13. The *ad hoc* Committee calls the governments of European Union Member States and the social partners to fully respect and implement the rights stemming from EU's legislations, as well as from the legislative systems of individual Member States.

14. The *ad hoc* Committee calls the governments to take cohesive and coordinated decisions so as to establish a joint strategy to create a society where men and women are equal in their rights and obligations, with mutual respect for their differences. Effective legislative and other practices will be the most useful and non-discriminating instrument.

15. The *ad hoc* Committee encourages the European Union to ensure greater support for NGOs operating for the benefit of women and equal opportunities and highlights the importance of regular assessments of this co-operation. The EU and other donor organizations have to determine and coordinate their efforts undertaken in individual countries. If required, the EU ought to stress that there are women's organizations operating in the MENA region countries that are willing to support initiatives to do away with gender disparities.

16. Welcomes the creation of institutions to promote gender equality in the southern and eastern part of the Mediterranean such as the Arab Women's Organisation and other similar NGOs which co-ordinates the activities of national institutions in these fields and stresses the importance of regular assessments of this co-operation.

17. The *ad hoc* Committee encourages governments to take into consideration the specific gender equality policies and measures, and to use gender mainstreaming strategies (gender budgeting and gender impact analysis strategies) during macro/micro economic and social policy making.

18. The *ad hoc* Committee encourages MENA region women participating in the political life to initiate a discussion, in the press, concerning gender equality, thus laying a foundation stone for effective and constructive mechanisms introducing, to the new legislation, the spirit of gender equality.

19. The *ad hoc* Women's Committee welcomes the numerous legal reforms in the southern countries of the EMPA but is also concerned that the legal status of women still has several forms of discrimination in comparison to other countries and notes that not all partners in the south have signed or ratified the CEDAW; therefore calls on all these partners to commit to the CEDAW as well as the UN Human Rights Conventions introducing stronger regional and national monitoring mechanisms.

20. Recognises that shortcomings are also found in «cross-Partnerships» when dealing with marriages, nationality, parental authority, inheritance and freedom of movement and hence urges all EMPA partners to tackle such deficiencies found in «cross-Partnerships» by the harmonising of legislation on marriage, divorce, nationality, parental authority and inheritance.

21. The *ad hoc* Women's Committee calls upon all States, notably the southern partners of the Euro-Mediterranean Dialogue, to sign and ratify the 2000 UN Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons that supplements the Convention on Transnational Organised Crime and to ensure close cooperation and effective action in this field.

22. Recognises the role of the Media for the promotion of the issues regarding the situation of women and their role in society as well as their influence on the attitude of the citizens in these countries and calls upon the governments to cooperate with the Media in this direction.

Participation of women in political, economic and social life

23. The *ad hoc* Committee hereby acknowledges that in order to increase the participation of women it is necessary for all the countries taking part in the Barcelona Process to observe the women's right to equal treatment in all areas of social, economic and political life.

24. The *ad hoc* Committee stresses the need to ensure the equality of men and women in political, economic and social spheres of life, by means of a multi-dimensional approach to the issue and by applying various measures in all of the aforementioned areas including establishing or strengthening the national mechanism on gender equality.

25. The *ad hoc* Committee encourages countries to undertake efforts aimed at promoting the awareness of the need to introduce the principle of more balanced representation of different sexes, both in international institutions and in domestic structures and bodies, and to do away with disparities concerning the participation of women in the political life. Therefore, the *ad hoc* Committee considers it necessary to facilitate women's active efforts to establish women's organizations and institutions, in the framework of enhancing the democratisation process.

26. While in all EMPA countries efforts are made to reach gender equality, women who reach positions of power are often still unable to exercise their rights fully, given the barriers imposed by formal and informal, patriarchal networks of influence that discriminate against women and exclude them *de facto* from gender equality; underlines that this is notably the case for women in parliaments and in politics and therefore urges for action aimed at removing limitations in their rights (private and social).

27. The *ad hoc* Committee encourages countries to boost the number of employed women by fixing an employment rate, as well as by offering incentives for women reconciling their professional lives with household duties and the upbringing of children, and in particular for single mothers. The above can be achieved by supporting and developing the network of crèches and kindergartens, by introducing legal regulations protecting women who come back to work after a maternity or upbringing leave, as well as by a common introduction of regulations allowing the parents to share the upbringing leave.

28. The *ad hoc* Committee notes that gender equality can only be achieved through the economic empowerment of women; so, the necessary measures for supporting women entrepreneurship through better access to financial resource should be taken; to increase women employment equal treatment on the labour market should be provided; measures should be taken to eliminate structural inequalities such as sectoral segregation; the social security system should be improved so as to cover women who work as part time workers and home workers.

29. Counteracting disparities urges the members of the *ad hoc* Committee who should take efforts designed to counteract mental and physical violence against women and men, as well as prevent unequal access to the political, economic and social sphere. Calls for the creation of a Euro-Med gender «disaggregated knowledge base» (in cooperation with the European Human Rights Agency in Vienna) in order to monitor and evaluate the situation of women's rights in all areas, in parallel with the setting up of local centres for each partner country entrusted with the task of producing annual reports on women's rights on the basis of fixed indicators since no data is available on gender violence in the southern countries of the EMPA; urges them to establish such mechanisms.

30. Calls upon the creation of an exchange programme between the northern and southern countries of the EMPA aimed at helping women in parliament in order to exchange political experiences and cultures; further calls for the setting up of special internships between parliaments of the EMPA states for young women in political youth organizations.

31. Calls on Member States of the EU, on the basis of their national legislation and the International Conventions, to guarantee respect for the fundamental rights of immigrant women and to promote policies for the fight against all forms of discriminations opposed to immigrant women.

32. Calls on the Member States of the EU and the countries of origin to provide their populations with systematic and responsible information about the EU's immigration policies and challenges, the opportunities and obligations of immigrants, both men and women, in the host countries.

Women's access to education and healthcare

33. The *ad hoc* Committee stresses the unique role of education in facilitating women's access to all areas of social, economic and political life. In this context, the *ad hoc* Committee enthusiastically welcomes the increasing level of education and the diminishing illiteracy level among women in the Euro-Mediterranean region.

34. The *ad hoc* Committee encourages Mediterranean Partner Countries to pursue an even more active educational policies, that fosters a gender equality policies and not to draw up role models on a basis of the gender division of labour and simultaneously highlights that the growing level of women's education positively impacts the economic growth of a given country.

35. The *ad hoc* Committee recommends that new technologies be harnessed to solve educational and healthcare-related problems.

36. Referring to the Millennium Development Goals adopted in the Millennium Declaration of September 8, 2000 at the United Nations summit in 2000, the *ad hoc* Committee calls to ensure equal status of men and women in all spheres of life. In particular, the *ad hoc* Committee calls upon the countries to pay particular attention to the education of girls, including those from rural areas, so that they are not forced to leave schools prematurely, to provide them with the conditions required for personal growth and to allow them to fully utilize their abilities.

37. The *ad hoc* Committee encourages state governments to back the promotion of women and to ensure them equal remuneration for work.

38. Stresses the importance of taking account of the gender perspective in all health policies as well as in the framework of the scientific and research programmes.

39. The *ad hoc* Committee calls on the states participating in the Barcelona Process to undertake all efforts required to enhance the access of Euro-Mediterranean women to full healthcare in all regions, especially rural areas where there is an important lack of healthcare infrastructure for women. In this context the *ad hoc* Committee attaches special significance to the situation and health-related problems of elderly women.

40. Supporting the women's right to decide on their own body and sexuality, the *ad hoc* Committee recommends a better access for women to healthcare, in particular by :

- a) ensuring access to contraceptives for each woman;
- b) improving the childbirth methods;
- c) promoting breastfeeding privacy;
- d) expanding the knowledge and skills of midwives;
- e) limiting the numbers of abortions bearing the risk of loss of health or life;
- f) implementing and ensuring the observance of regulations against mistreatment and rape;
- g) combating each form of violence against women, both with regard to domestic violence, rape and forcing them into prostitution;
- h) improving economic and financial conditions, and improving the status of women employed in health service;
- i) appointing a greater number of women for managerial positions in the health sector;
- j) providing continuous, high-quality training of the staff in the health sector regarding gender issues;
- k) establishing an office for the health of women, which would deal with drawing up the intersectoral policy and action plans;

- l) creating, in individual countries, national forums for the health of women;
- m) publishing detailed, periodical reports on the health of women and submitting them to parliaments, media and citizens;
- n) defining, in a precise manner, priority areas for research, with ensuing undertakings also specified;
- o) establishing mechanisms allowing for learning women's opinions on their needs and on the problems they encounter;
- p) gaining relevant knowledge on government's actions undertaken on the international level (CEDAW and the Beijing Platform with regard to decisions concerning the already approved actions) and on the Euro-Mediterranean level (Barcelona Declaration and undertakings of individual forums and conferences);
- q) sharing expertise between the citizens of EU and MENA countries, with particular attention paid to potential similarities (and to discrepancies considered accepted) in the social, economic, religious and cultural sector in those two geographic areas;
- r) sanitary strategies and healthcare services protecting dignity of women and simultaneously ensuring their right to privacy.

41. Calls on all Member States of the EMPA to improve the management of Hepatitis B and HIV by putting in place better policies regarding screening, prevention and treatment of the disease for pregnant women and their babies at risk; considering that the health organisation reports state the increasing threat created by infectious diseases and particularly Hepatitis B and HIV in all countries, and taking into account that neonatal infections with the Hepatitis B virus carries a very high risk of resulting in a persistent infection, calls for the screening of all mothers during pregnancy as a key element in any nation's strategy to reduce the occurrence and impact and eventually eliminate HIV and Hepatitis B infection in its population.

42. The *ad hoc* Committee also notices the growing problem of violence against women and recommends the Member States to establish appropriate legal provisions focused on victim protection, while simultaneously providing for economic measures to be applied in practice.

43. The *ad hoc* Committee recommends the governments to take all necessary protective and preventive measures as well as ensure special training for professionals who encounter the victims of violence so as to eliminate all forms of violence against women, including female genital mutilation and foster marriage.

44. The *ad hoc* Committee notices the growing problem of violence against women (physical and psychological violence, domestic violence, forced marriage, polygamy, crimes of honour and female genital mutilation), recommends countries to introduce and enhance relevant legal regulations focused on victim protection and to guarantee their implementation; asks for a better information of the general public about this phenomenon by information campaigns.

45. Notes the statistics relating to violence and crime against women and therefore calls for the judicial and law reforms in all states of the EMPA aimed in particular at adopting protective legislation for women and stronger punishment of offenders especially in cases of domestic violence.

46. The *ad hoc* Committee calls for greater solidarity within the Mediterranean region, among governments, parliaments, citizens — men and women — and for EU's more active approach on the international scene in order to find solutions to the conflicts in the region.

Women in the media

47. Having noticed the unfavorable image of women in all types of media operating in the Barcelona Process countries, the *ad hoc* Committee calls for undertaking all necessary actions aimed at improving the image of women in the media.

48. The *ad hoc* Committee stresses the role that women parliamentarians play in improving the image of women in the media and calls on political parties and the relevant institutions to give the appropriate means and opportunities with a view to achieving this objective.

49. The *ad hoc* Committee recommends that action plans be drawn up to facilitate the improvement of women's image in the media and to ensure their more egalitarian position in the media. The said plans should be then implemented in a consistent manner.

50. To this end, the Committee considers it advisable that :

- a) Women's NGOs should be supported in order to organize campaigns to create demand for awareness of non-discriminatory content presented in the media.
- b) Undertakings aimed at improving the social position of women, implemented by media companies, ought to be supported, based on the principle of responsibility.

- c) Greater emphasis should be placed on programs, broadcast by public radio and television stations, raising women's awareness of and informing them about the rights they are entitled to.
- d) Lobbying should be in place encouraging private broadcasters to offer similar programs.
- e) Care should be taken to ensure the effective use, by women, of new communication technologies, to expand their computer skills and to promote educational programs organized by governments in cooperation with the media. Educational programs, however, should place greater emphasis on the media usage skills, with negative effects of second-class treatment of women by the media and the potential consequences of such a situation taken into consideration.

European Union projects and financing for programs promoting women and gender equality

51. The *ad hoc* Committee encourages the European Union to include gender-equality dimension in all of EU's policies, programs and projects undertaken within the framework of the Euro-Mediterranean Partnership or the European Neighborhood Policy. Special emphasis should be placed on increasing the share of women in all types of activity, in particular by establishing positive action plans, providing the necessary financial and technical support, as well as by enhancing the procedures for informing and consulting non-governmental organizations in issues related to women.

52. Urges for action aimed at closing the gender gap in secondary and further education in the southern countries of the EMPA and further calls for a balanced participation of young women as well as young men in the education exchange programmes of the European Commission, such as Erasmus, Leonardo Da Vinci, Comenius and Grundtvig programmes, and in the Socrates, Culture 2007-2013 and Youth in Action 2007-2013 programmes.

53. Underlines the significance of an enhanced cooperation between North-South in the Mediterranean in this sector and supports the idea to establish a « Euro-Med Woman of the Year Prize » to be awarded annually to a southern or a northern organization or individual deemed to have made, in cooperation with other Mediterranean actors, the greatest contribution to promoting the rights of women.

54. Calls upon the European Commission and the Council of the EU to include in addition to the democratic clause regarding respect for fundamental rights, also the gender dimension in the Association Agreements by introducing an explicit provision on the protection for women's » rights and to provide for monitoring and evaluation of the national legislation, action plans and Community programmes in this field.

55. Expresses satisfaction over the funds allocated within the framework of MEDA I and II as well as the European Initiative for Democracy and Human Rights for this issue and further calls for a regional MEDA programme aimed, in particular, to promoting women's rights.

56. Strongly supports the aims and goals of the 2005 Five-Year Work Programme on the Euro-Mediterranean Partnership but recommends that objectives be better defined and accompanied by a timetable for their implementation.

57. Instructs its President to forward this recommendation to the Speakers of Parliaments members to the Barcelona Process, to the Euro-Mediterranean ministerial Conference, to the European Commission, to the Governments of the countries members to the Barcelona Process as well as to the institutions concerned.

Annexe IV — Bijlage IV

Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne

Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

Troisième session

Tunis 16-17 Mars 2007

Déclaration Finale de la Présidence

La Troisième session de L'Assemblée Parlementaire Euro -Méditerranéenne (APEM) s'est tenue à Tunis, les 16 et 17 Mars 2007, sur invitation de la Chambre des Députés Tunisienne et sous la présidence de Mr Fouad MEBAZAA, Président de la Chambre des Députés Tunisienne et Président de l'APEM, en présence des invités d'honneur :

- Monsieur le ministre des Affaires étrangères de la République Tunisienne
- Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue des États Arabes.
- Monsieur le ministre Adjoint aux Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne Chargé des Affaires Européennes.
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe.
- Monsieur le Directeur Exécutif de la Fondation Euro- méditerranéenne « Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures ».
- Monsieur le Conseiller Principal à la Commission Européenne chargé de la coopération Régionale. et les Membres de l'APEM (liste des participants jointe).

L'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) estime que les résultats du processus de Barcelone sont en deçà des objectifs définis, et réitère l'engagement des parlementaires Euro-Méditerranéens à concrétiser ce processus.

Dans ce cadre, des discussions ont porté au sein des commissions, des groupes de travail de l'APEM et du comité Ad hoc sur les droits de la femme dans les pays Euro-Méditerranéens, ainsi que pendant la séance plénière, sur le terrorisme, la situation au Proche-Orient, le dialogue des civilisations et des religions, la migration et le développement économique et social.

Sur la base des discussions et des recommandations adoptées, l'APEM :

- Réaffirme que le conflit arabo- israélien ne pourra être réglé que par un règlement équitable, global et durable du conflit Israélo-palestinien ainsi que sur les volets israélo-libanais et israélo — syrien, respectant tous les termes de référence énoncés lors de la conférence de Madrid y compris le principe de l'échange des territoires contre la paix fondé sur les résolutions du conseil de sécurité des Nations unies et la feuille de route;
- Considère que la situation de la population palestinienne exige de continuer à lui assurer, en collaboration avec la communauté internationale, la fourniture de l'aide humanitaire essentielle et de renforcer les institutions palestiniennes;
- Salue la prorogation du Mécanisme International Temporaire (MIT) et demande le renforcement de ses ressources et la prolongation de sa durée d'application pour la période nécessaire;
- Condamne et exprime sa plus ferme indignation face à l'arrestation du Président du Conseil Législatif Palestinien Mr. Aziz DWEIK et celle des membres du gouvernement palestinien et des membres du conseil législatif palestinien et demande leur libération immédiate;
- Condamne l'enlèvement des soldats israéliens et demande par ailleurs leur libération immédiate ainsi que celle de tous les prisonniers politiques palestiniens, en commençant par les femmes et les mineurs;
- Salue la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale, et ne doute pas qu'il s'engagera sur un programme qui reflète les principes du Quartette, espère que cet accord puisse mettre fin une fois pour toutes aux affrontements armés et demande aux deux parties de faire tout leur possible pour endiguer la violence et maintenir et étendre le cessez-le feu; demande à Israël, conformément à la décision de la Cour internationale de justice, d'arrêter de construire le mur de séparation;
- Se réjouit des résultats de la conférence internationale sur le Liban du 25 Janvier 2007 et soutient tous les efforts visant à la reconstruction du Liban et insiste sur le rôle positif que peut jouer un Liban

démocratique et souverain dans la mise en œuvre d'une solution à la crise au Proche-Orient et dans le développement du partenariat Euro-Méditerranéen;

— Estime que tout acte terroriste n'est admissible en aucune circonstance et ne saurait expliquer la poursuite d'objectifs politiques ou religieux et que la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier la stigmatisation d'aucune culture, civilisation ou religion en particulier;

— Prend acte de l'existence de seize conventions et protocoles internationaux sur la lutte contre le terrorisme et appelle tous les États ne les ayant pas encore ratifiés à le faire dans les plus brefs délais;

— Appelle à la tenue d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU pour élaborer un code mondial de bonne conduite pour la lutte contre le terrorisme, facilitant un dialogue responsable en vue d'instaurer un dénominateur commun pour la lutte contre ce phénomène d'une façon équitable;

— Estime nécessaire de promouvoir la coopération de la communauté internationale pour la lutte contre le terrorisme et éradiquer ses causes profondes sur la base d'une approche globale de dialogue et de solidarité et de développement;

— Demande aux pays partenaires et aux institutions du processus de Barcelone de coopérer plus étroitement afin d'envisager des solutions concrètes au problème des mines terrestres et des mines antipersonnelles sur le territoire de plusieurs États de la région, tels que l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Tunisie et l'Algérie, tant sur le plan humanitaire qu'économique et environnemental;

— Estime qu'un plan de financement réaliste du programme de coopération devrait être examiné et demande que les efforts, dans le cadre des négociations intergouvernementales soient intensifiés afin de mieux répondre aux besoins des pays affectés par les mines terrestres et les mines antipersonnelles;

— Souligne que la lutte pour l'éradication de la pauvreté à travers la réalisation des OMD et l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être au centre de toutes les politiques Euro-Méditerranéennes et des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux axés sur le développement et soutient la création d'un Fonds Euro-Méditerranéen de solidarité afin d'aider les pays de partenariat de contribuer à la réalisation des objectifs relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté, la famine, les maladies dangereuses et contagieuses, ainsi que l'amélioration de la santé reproductive et la généralisation de l'enseignement primaire;

— Félicite les quatre États membres de l'UE qui remplissent actuellement l'objectif de 0.7 du RNB consacré à l'aide et encourage les États membres de l'Union Européenne à poursuivre leurs efforts pour élever leurs niveaux d'aide au Développement;

— Encourage les autorités publiques des pays partenaires à poursuivre leurs importants efforts en matière d'éducation, et invite à cet égard les pays partenaires et les États membres de l'UE à consacrer un quota substantiel des dépenses publiques à l'éducation nationale, d'accorder une attention particulière à l'éducation des filles, et veiller à l'application de l'objectif annoncé par la commission de « majorer de 50 % au moins la part de la coopération financière consacrée à l'enseignement à partir de l'année 2007 »;

— Insiste pour que les questions liées à l'environnement, soient abordées de manière adéquate au niveau national et régional afin de contribuer à la réalisation de l'OMD en intégrant expressément l'environnement et le développement durable dans les documents stratégiques nationaux et régionaux et dans les différents programmes Euro-Méditerranéens de coopération;

— Réaffirme le caractère central de la mer Méditerranée dans sa double signification d'élément-symbole unissant des peuples et des cultures différents, et de ressource environnementale à protéger;

— Demande aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires de lutte contre les menaces écologiques liées aux activités de l'homme qui accroissent la désertification, la sécheresse, et la pollution des sols;

— Encourage les pays méditerranéens partenaires et l'union européenne à avancer vers une harmonisation de leurs positions dans le cadre des négociations de l'OMC, ce qui permettra d'aboutir à la construction d'une politique agricole Euro-Méditerranéenne commune intégrant véritablement les deux rives de la Méditerranée;

— Demande l'engagement d'une nouvelle initiative entre les États membres et ses partenaires Euro-Méditerranéens ayant pour objectif la transformation de la FEMIP en une Banque Euro-Méditerranéenne d'investissement et du développement; à cette fin, renouvelle l'appel pour élaborer les études nécessaires relatives à la transformation de la FEMIP en une Banque Euro-Méditerranéenne de Développement en collaboration avec la BEI, vu l'importance de cette Banque dans le renforcement du secteur privé et le développement de l'investissement dans la région;

— Met en exergue le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions qui représente une priorité absolue, à valoriser en premier lieu vers une connaissance et un développement de plus en plus approfondis des relations culturelles basées sur la confiance et la coopération mutuelle;

— Sollicite un rôle propulseur des Parlements des pays de l'Euromed dans la phase de mise en œuvre et d'application concrète de la Convention sur la protection et la promotion des diversités des expressions culturelles adoptées par la 33^{ème} conférence de l'UNESCO en 2005;

— Souligne l'importance de renforcer et de valoriser le rôle du patrimoine culturel méditerranéen pour qu'il devienne de plus en plus un outil de dialogue et le propulseur du développement économique et social pour les pays de la région euro-méditerranéenne;

— Relève avec satisfaction que dans les récents actes de la Commission Européenne, il ressort que pour répondre opportunément aux défis présents, le dialogue interculturel se doit de devenir une priorité durable et évidente pour l'Union européenne;

— Ayant rappelé les principes fondamentaux de la Convention de l'UNESCO de 1972, relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye 14 Mai 1954) ainsi que les décisions du Comité du patrimoine mondial lors de sa dernière session à Vilnius en 2006, rappelle la nécessité de protéger les sites, inscrits sur la liste du patrimoine mondial et sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO, situés sur les Territoires intéressés par les conflits actuellement, notamment le développement récent dans la vieille ville de Jérusalem, dans le plein respect des communautés résidentes et du droit international; dans ce contexte se réjouit de la décision du directeur régional de l'UNESCO, Koïchiro Matura d'envoyer une mission technique dans la vieille ville de Jérusalem et accueille favorablement le rapport mis au point le 12 Mars 2007 par l'UNESCO à l'issue de sa mission;

— Manifeste son plein soutien au développement du parcours partagé dans l'enseignement supérieur et aux différentes formes de plus en plus larges de coopération inter-universitaire, en tant qu'outils fondamentaux pour consolider des valeurs communes parmi les jeunes des deux rives de la méditerranée, et ceci par la création d'une université Euro-Méditerranéenne;

— Estime que la migration internationale est une composante clé des processus de mondialisation et qu'elle représente un potentiel précieux de croissance et de développement, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine;

— Invite les Parlements à solliciter leurs gouvernements respectifs à signer les outils juridiques internationaux relatifs aux migrants et notamment la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990;

— Invite les Parlements et les Gouvernements Euro-Méditerranéens à mettre l'accent sur la promotion de l'intégration et sur la reconnaissance de la diversité en lançant des campagnes d'information et de sensibilisation pour une meilleure compréhension des migrations en mettant en exergue la contribution positive des immigrés dans les sociétés d'accueil;

— Invite les Parlements et les Gouvernements à promouvoir l'intégration des femmes immigrées, à assurer la protection de leurs droits et mettre en œuvre la pleine égalité entre les genres en tant que droit humain fondamental;

— Appelle d'urgence à l'amélioration des conditions de la femme dans les pays Euro-Méditerranéens compte tenu du fait que ces droits font partie des droits fondamentaux de l'être humain et que leur respect est une nécessité pour le fondement de l'égalité et la démocratie et pour la réussite des objectifs politiques et économiques du processus de Barcelone à travers les révisions des lois dans les pays partenaires et appelle à la mise en place d'un plan d'action pour trouver les moyens financiers comme le stipule le plan d'action de la première Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société tenue à Istanbul les 14 et 15 Novembre 2006.

Les participants ont exprimé leurs remerciements sincères à la République Tunisienne et à la Chambre des Députés pour leurs hospitalités et l'excellente organisation de la troisième session de l'APEM.

Ils ont exprimé leurs remerciements particuliers à Mr Fouad Mebazaa Président de l'APEM, pour ses efforts dévoués durant le mandat de sa Présidence.

L'Assemblée a chargé son Président de faire suivre cette déclaration, de même que les annexes y joints aux Présidents des Parlements et aux Gouvernements des pays membres du Processus de Barcelone et à toutes les institutions participantes.

**RAPPORT DE LA MISSION TECHNIQUE DANS LA
VIEILLE VILLE DE JERUSALEM**

(27 février — 2 mars 2007)

12 mars 2007

I. Contexte

1. Début février 2007, sous la responsabilité de l'Autorité israélienne des antiquités (IAA), des travaux de fouilles ont été entrepris dans la Vieille Ville de Jérusalem, sur la rampe conduisant de la place du Mur occidental à la Porte des Maghrébins du Haram ash-Sharif.

2. Devant les préoccupations exprimées au plan international concernant la nature et aux objectifs des travaux entrepris par les autorités israéliennes, le Directeur général a décidé de dépêcher à Jérusalem une mission technique chargée d'étudier les travaux de reconstruction et les fouilles archéologiques de la montée des Maghrébins conduisant à l'accès au Haram ash-Sharif et de lui remettre ses conclusions à ce sujet.

3. Conduite par M. Francesco Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la mission était composée de M. Mounir Bouchenaki, Directeur général de l'ICCROM, M. Michael Petzet, Président de l'ICOMOS et Mme Véronique Dauge, du Centre du patrimoine mondial. La mission a séjourné à Jérusalem du 27 février au 2 mars 2007.

4. La rampe conduisant de la place du Mur occidental à la Porte des Maghrébins du Haram ash-Sharif est ce qui subsiste du Quartier des Maghrébins, démoli par Israël à la suite de la guerre des six jours de juin 1967.

5. Cette rampe ascendante est composée de plusieurs strates de structures archéologiques (allant de l'époque d'Hérode à celle du Mandat britannique) ainsi que de terre et de gravats.

6. Longue d'environ 75 mètres, cette rampe permet aux piétons de franchir la dénivellation de six mètres entre la place du Mur occidental et la Porte des Maghrébins. La dénivellation entre la Porte des Maghrébins et le niveau «romain» au pied du Mur occidental est de 15 à 17 mètres.

7. Au début des années 1970, après la démolition du Quartier des Maghrébins, des murs de soutènement ont été construits sur les flancs nord et sud de la rampe, et une structure en béton a été construite au-dessus pour permettre la pose de la chaussée et l'installation d'un auvent de protection.

8. Depuis, cette rampe constitue la principale voie d'accès au Haram ash-Sharif pour les visiteurs et pour la police israélienne ainsi que, depuis 2004, pour les fidèles juifs accompagnés de policiers israéliens. La Porte des Maghrébins n'est pas ouverte aux musulmans et se trouve sous le contrôle exclusif des autorités israéliennes.

9. Toutes les autres portes du Haram ash-Sharif par lesquelles peuvent accéder les fidèles musulmans sont sous le contrôle du Waqf, mais l'accès y est réglementé par la police israélienne.

10. La section de la rampe qui se trouve le plus près du Mur occidental comprend les structures restantes d'une maison qui sert actuellement de salle de prière aux femmes juives, parce qu'elle est adjacente à la section des femmes du Mur occidental.

**REPORT OF THE TECHNICAL MISSION TO THE OLD
CITY OF JERUSALEM**

(27 February — 2 March 2007)

12 March 2007

I. Background

1. In early February 2007, under the responsibility of the Israeli Antiquities Authority (IAA), excavation works were started in the Old City of Jerusalem on the pathway leading from the Western Wall Plaza to the Mughrabi Gate of the Haram es-Sharif.

2. As concerns were raised internationally regarding the nature and objectives of the works undertaken by the Israeli authorities, the Director-General decided to dispatch a technical mission to Jerusalem to study the reconstruction work and archaeological excavation of the Mughrabi ascent leading to the access to the Haram es-Sharif and to report to him on its findings.

3. The mission team was led by Mr Francesco Bandarin, Director of the World Heritage Centre of UNESCO, and included Mr Mounir Bouchenaki, Director-General of ICCROM, Mr Michael Petzet, President of ICOMOS, and Ms Veronique Dauge from the World Heritage Centre. The mission stayed in Jerusalem from 27 February to 2 March 2007.

4. The pathway leading from the Western Wall Plaza to the Mughrabi Gate of the Haram es-Sharif is what remains of the Mughrabi Quarter, demolished by Israel in the aftermath of the six-day war of June 1967.

5. This sloped pathway is composed of several strata of archaeological structures (from the Herodian times to the British Mandate period) and of earth and rubble.

6. The pathway has a length of approximately 75 metres and allows pedestrians to climb the six-metre difference in height between the Western Wall Plaza and the Mughrabi Gate. A height of 15 to 17 metres separates the Mughrabi Gate and the Roman ground level, at the foot of the Western Wall.

7. In the early 1970s, after the demolition of the Mughrabi Quarter, support walls were built on the northern and southern sides of the pathway, while a concrete structure was built over it to allow the construction of the pavement and the erection of a protective canopy.

8. Since that time, the pathway has been the main access to the Haram es-Sharif for visitors and for the Israeli police and, since 2004, for Jewish worshippers accompanied by the Israeli police. The Mughrabi Gate is not open to Muslims and is exclusively under the control of the Israeli authorities.

9. All the other gates of the Haram es-Sharif giving access to Muslim worshippers are under the control of the Islamic Waqf, but their access is regulated by the Israeli police.

10. The section of the pathway closer to the Western Wall comprises the remaining structures of a house, presently used as a prayer room by Jewish women since it is adjacent to the women's section of the Western Wall.

11. Cette maison bloque l'entrée de ce qu'il est convenu d'appeler la Porte de Barclay, qui est peut-être l'une des portes antiques du temple d'Hérode, située directement en dessous de la Porte des Maghrébins. De l'autre côté du mur, à l'intérieur du Haram ash-Sharif, il existe une salle de prière, sacrée pour les musulmans et qui aurait abrité Al-Buraq, le cheval qui servit de monture au Prophète Mohamed lors du voyage nocturne.

12. En février 2004, fragilisé par les fortes pluies et la neige, le mur de soutènement nord de la rampe s'est effondré, rendant risqué le passage par cette voie. L'effondrement de ce mur a exposé les voûtes des structures sous-jacentes.

13. En juillet 2005, un pont provisoire en bois, encore utilisé aujourd'hui, a été construit pour permettre l'accès à la Porte des Maghrébins. Depuis, les autorités israéliennes ont commencé à planifier les études archéologiques et le plan d'une nouvelle rampe.

14. Le Comité du patrimoine mondial, à sa 30^e session, en juillet 2006, a examiné la question de la reconstruction de cette rampe (document WHC-06/30.COM/7A.Add.Rev et décision 30 COM 7A.34). Au paragraphe 6 de cette décision, le Comité «demande aux autorités israéliennes de fournir au Centre du patrimoine mondial toutes les informations utiles concernant les nouveaux bâtiments prévus sur et autour de la place du Mur occidental, incluant les plans de reconstruction de l'accès au Haram ash-Sharif».

15. En janvier 2007, le premier ministre israélien, M. Ehud Olmert, a approuvé le démarrage des fouilles archéologiques menées actuellement sur la rampe, sur la base de plans de travail qui n'avaient pas été communiqués au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le 6 février 2007, le Directeur général a adressé au premier ministre israélien une lettre dans laquelle il rappelait les termes de la décision 30 COM 7A.34 du Comité du patrimoine mondial, exprimait «la grave préoccupation de l'UNESCO devant cette situation» et demandait au premier ministre de communiquer au Centre du patrimoine mondial des informations sur les activités se déroulant «à proximité immédiate de l'Esplanade des Mosquées».

II. La situation en février 2007

16. Au cours de sa visite, le 28 février 2007, la mission a constaté que des fouilles archéologiques auxquelles participaient environ 40 personnes étaient menées sur toutes les sections de la rampe, sous la supervision de deux archéologues de l'IAA.

17. Les travaux observés concernent des zones extérieures au Mur occidental et se limitent à la surface de la rampe et à son flanc nord, où le mur de soutènement s'est effondré en 2004. La mission a relevé qu'aucun travail n'était effectué à l'intérieur du Haram ash-Sharif et que la nature des travaux entrepris ne pouvait être considérée à ce stade comme constituant une menace à la stabilité du Mur occidental et de la Mosquée d'al-Aqsa.

18. La zone de travaux se termine à 10 mètres environ du Mur occidental. Les travaux sont effectués avec du matériel léger, des pioches et des pelles, et ils sont supervisés et documentés conformément aux normes professionnelles.

19. Cette activité est qualifiée par l'IAA d'«archéologie préventive» et, à ce titre, n'est pas centrée sur la recherche archéologique; il est dit qu'elle viserait à identifier les conditions structurelles de la rampe afin de permettre sa consolidation.

20. Les cybercaméras situées au-dessus de la rampe permettent un visionnement continu sur le site Web de l'IAA. D'autres études archéologiques ont été également effectuées sur la partie sud de la rampe et vers l'entrée sud de la place, à l'intérieur du «Jardin archéologique», afin de planifier les structures d'accès futures.

11. This house blocks the entrance of the so called Barclay Gate, possibly one of the ancient gates of the Herodian temple, located immediately under the Mughrabi Gate. On the other side of the wall, inside the Haram es-Sharif, a prayer room exists, sacred to the Muslims and believed to be the shelter of Al-Buraq, the horse of Prophet Mohammad.

12. In February 2004, weakened by heavy rain and snow, the northern wall of the pathway collapsed, thus creating risks for the users. The collapse of the wall exposed the vaults of the underlying structures.

13. In July 2005, a temporary wooden bridge, still in use today, was built to allow access to the Mughrabi Gate. Since then, the Israeli authorities have started planning the archaeological surveys and the design of a new pathway.

14. The World Heritage Committee, at its 30th session in July 2006, examined the issue of the reconstruction of the pathway (document WHC-06/30.COM/7A.Add.Rev. and Decision 30COM 7A.34). Paragraph 6 of the decision «asks the Israeli authorities to provide the World Heritage Centre with all relevant information concerning the new buildings planned in and around the Western wall plaza, including the plans for the reconstruction of the access leading to Al Haram es-Sharif».

15. In January 2007, the Israeli Prime minister, Mr Ehud Olmert, approved the start of the archaeological excavations on the pathway, which are currently underway, on the basis of work plans that were not communicated to UNESCO's World Heritage Centre. On 6 February 2007, the Director-General wrote a letter to the Prime minister of Israel, recalling the terms of World Heritage Committee Decision 30COM 7A.34 and expressing «UNESCO's serious concern regarding this situation», and asked him to provide the World Heritage Centre with information on activities occurring «in the immediate vicinity of the Esplanade of Mosques».

II. The situation in February 2007

16. During its visit on 28 February 2007, the mission observed that archaeological excavation works involving about 40 workers were conducted on all parts of the pathway, under the supervision of two archaeologists from the IAA.

17. The works observed concern areas external to the Western Wall and are limited to the surface of the pathway and its northern side, where the retaining wall of the access collapsed in 2004. The mission noted that no work is being conducted inside the Haram es-Sharif, nor may the nature of the works underway be reported, at this stage, as constituting a threat to the stability of the Western Wall and the Al-Aqsa Mosque.

18. The work area ends at approximately 10 metres distance from the Western Wall. It is conducted with light equipment, picks and shovels, and it is supervised and documented according to professional standards.

19. This activity is described by the IAA as «preventive archaeology», and as such is not focused on archaeological research; it is said to be intended to identify the structural conditions of the pathway in order to allow its consolidation.

20. Three web cameras, located above the pathway, allow continuous viewing on the website of the IAA. Other archaeological surveys have also been carried out on the southern side of the pathway and towards the southern entrance of the plaza, inside the «Archaeological Garden», in view of planning the future access structures.

21. Il est prévu que les travaux archéologiques durent six mois environ, pendant lesquels le plan du nouvel accès sera finalisé. Il n'a pas encore été déterminé si le projet final consistera à consolider la rampe ou à construire une passerelle.

22. Quelques engins lourds, qui servent également pour d'autres activités archéologiques sur la place, sont utilisés pour enlever les gravats retirés de la rampe, mais ils opèrent à partir de zones extérieures aux structures archéologiques de cette dernière.

III. Consultations avec les autorités concernées

23. La municipalité de Jérusalem est responsable de l'aménagement et de la construction dans la Vieille Ville, ainsi que de l'infrastructure et de son entretien.

24. En sa qualité d'institution responsable de l'ensemble du projet, la municipalité est en train d'élaborer, en consultation avec l'IAA, le plan final de la structure d'accès.

25. Dans la procédure adoptée, il est prévu que des experts extérieurs soient consultés toutes les deux semaines. Une fois les plans finalisés, le maire décidera s'il faut ouvrir une consultation publique sur le projet.

26. La municipalité s'est dite préoccupée aussi par la gestion du trafic de véhicules dans cette zone et a déclaré que le plan de la nouvelle rampe d'accès offre aussi l'occasion de réorganiser l'ensemble du secteur afin d'interdire la place du Mur occidental à tous les véhicules, réorganisation rendue nécessaire par l'accroissement des flux touristiques, qui atteignent actuellement les deux millions de visiteurs par an.

27. L'Autorité israélienne des antiquités est l'entité gouvernementale responsable des fouilles archéologiques et des sites antiques en Israël.

28. L'IAA a déclaré avoir pleins pouvoirs sur la zone et être seule responsable de toutes les décisions concernant les études archéologiques et la consolidation de la rampe, la municipalité de Jérusalem étant chargée des travaux de conception et de construction de la nouvelle structure d'accès. L'IAA a aussi déclaré que cet accès devait demeurer sous le contrôle exclusif des autorités israéliennes, pour des raisons de sécurité et afin de permettre aux visiteurs d'accéder au Haram ash-Sharif.

29. Aucune consultation n'a été organisée avec le Waqf avant le démarrage des travaux, étant donné qu'il n'y a aucun échange régulier d'information ni coopération entre les autorités israéliennes et le Waqf depuis 2000. L'IAA a clairement indiqué qu'elle compte mener ces travaux dans le seul but d'étudier les conditions structurelles de la rampe et non à des fins de recherches archéologiques.

30. Aussi bien l'IAA que les autorités religieuses consultées par la mission ont clairement indiqué et répété qu'aucune fouille n'est envisagée sous le Haram ash-Sharif.

31. La Commission nationale israélienne pour l'UNESCO a envoyé le 28 février 2007 un rapport au Centre du patrimoine mondial comme suite à la demande formulée par le Comité du patrimoine mondial au paragraphe 6 de sa décision 30 COM 7A.34. Ce rapport contient des informations sur les fouilles et les travaux comme indiqué ci-dessus. Il y est précisé ce qui suit :

«1. L'Autorité israélienne des antiquités (IAA) poursuit les travaux «d'archéologie préventive» jusqu'au dégagement des strates supérieures afin d'évaluer la situation et la stabilité des structures de la rampe d'accès. Une fois atteint ce niveau critique et avant que des travaux irréversibles puissent éventuellement être effectués, l'IAA procédera à une évaluation. Les fouilles visant à mettre au jour les fondations des poutres d'une rampe «non existante» ont été arrêtées.

21. The archaeological work is planned to last about six months, during which the final design of the new access will be finalized. It has not yet been determined whether the final plan will envisage a consolidated pathway or a bridge.

22. Some heavy machinery, also employed for other archaeological activities on the plaza, is used to remove the debris cleared from the pathway, but it operates from areas external to the archaeological structures of the pathway.

III. Consultations with the concerned authorities

23. The Jerusalem Municipality is responsible for planning and construction in the Old City, as well as for the infrastructure and its maintenance.

24. As the institution in charge of the overall project, the Municipality is currently developing, in consultation with the IAA, the final design of the structure of the access pathway.

25. The procedure adopted foresees a consultation every two weeks with outside experts. Upon the finalization of the plans, the Mayor will decide whether to open a public consultation on the project.

26. The Municipality also expressed its concern for the management of vehicle traffic in the area and stated that the design of the new access pathway constitutes an opportunity to reorganize the entire area and to remove all cars from the Western Wall Plaza, a reorganization needed in view of the increase of tourist flows, presently reaching 2 million visitors per year.

27. The Israeli Antiquities Authority is the Government's entity responsible for archaeological excavations and antiquities sites in Israel.

28. The IAA stated that it had full authority over the area and that all the decisions concerning the archaeological surveys and consolidation of the pathway fell under its sole responsibility, while the Municipality of Jerusalem was in charge of the design and construction work of the new access structure. It also stated that this access needed to remain under the exclusive control of the Israeli authorities for security reasons and to allow visitors access to the Haram es-Sharif.

29. No consultation with the Waqf was carried out before the work started, as no regular exchange of information or cooperation has taken place between the Israeli Authorities and the Islamic Waqf since 2000. The IAA clearly stated that it intends to conduct this work with the exclusive goal of studying the structural conditions of the pathway and not for archaeological research purposes.

30. It was clearly and repeatedly stated, both by the IAA and by the religious authorities consulted by the mission, that there are no plans to conduct any excavation under the Haram es-Sharif.

31. The Israeli National Commission for UNESCO sent a report to the World Heritage Centre on 28 February 2007 as a reply to the request of paragraph 6 of World Heritage Committee Decision 30 COM.34. The report contains information on the excavation and projects in line with the above. The report indicates that :

«1. The IAA continue the «preventive archaeology» till reaching the clearing of the upper layers to assess the situation and structural stability of the access ramp. On reaching this critical level and before any irreversible works will be carried out, an evaluation will be made by the IAA. Excavations for the foundations of the columns of a «non-existent» ramp have been stopped.

«2. La municipalité de Jérusalem soumettra à la Commission d'aménagement la proposition concernant un nouvel accès à la Porte des Maghrébins et recommandera de désigner une équipe de spécialistes pour évaluer les différentes solutions possibles, y compris l'utilisation des structures existant sur le site, dans le cadre d'une procédure de consultation publique.

«3. À ce stade, le Centre du patrimoine mondial sera informé et consulté sur la démarche envisagée par les spécialistes, avant que les recommandations ne soient soumises à l'IAA et à la municipalité.

«4. Des spécialistes, des universitaires et toutes les parties prenantes seront associés à la consultation.»

32. Le Waqf de Jérusalem, qui est responsable de l'ensemble du Haram ash-Sharif ainsi que d'un nombre considérable de biens dans la Vieille Ville, a déclaré que les fouilles entreprises par les autorités israéliennes étaient illégales car, en vertu du droit international, aucuns travaux ne devraient être entrepris dans une ville occupée.

33. En outre, le Waqf a déclaré que l'ensemble du périmètre de l'ancien Quartier des Maghrébins et la rampe d'accès sont sa propriété et que, depuis 1967, il avait réclamé, mais en vain, que lui soient rendues les clés de la Porte des Maghrébins. Au cours des trois dernières années, la Porte a été ouverte aux touristes et aux fidèles juifs escortés par la police.

34. Depuis 2004, le Waqf a informé à maintes reprises les autorités israéliennes qu'il était prêt à entreprendre à ses propres frais les travaux de réparation et d'entretien de la rampe d'accès, mais il n'a reçu aucune réponse.

35. Le Waqf craint que les fouilles archéologiques ne détruisent les derniers vestiges du Quartier des Maghrébins et n'enlèvent les témoignages archéologiques des périodes ayoubide et mamelouk. Il craint également que les autorités israéliennes ne procèdent à l'enlèvement des objets qui pourraient être mis au jour au cours des fouilles.

36. Le Waqf a aussi évoqué l'engagement pris par les autorités israéliennes, dans le cadre de l'accord de paix signé entre Israël et la Jordanie, aux termes duquel aucuns travaux ne seraient entrepris sans des consultations appropriées.

37. Le Waqf a demandé à l'UNESCO d'intervenir auprès des autorités israéliennes pour qu'il soit mis un terme aux travaux actuellement en cours. Il a également déclaré que la volonté de respecter les Lieux saints de l'islam, toujours affichée en paroles par les autorités israéliennes, n'était pas honorée dans la pratique. Le Waqf serait favorable à une solution impliquant d'autres parties prenantes telles que la Jordanie et l'UNESCO, au cas où cette possibilité se présenterait.

38. Une déclaration écrite a été publiée par le Waqf de Jérusalem en février 2007. Dans ce document, il «en appelle à toutes les parties pour qu'elles s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des conventions et des accords internationaux pertinents», en particulier «la Convention de La Haye de 1954, la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, le Traité de paix entre la Jordanie et Israël, ainsi que la Déclaration de Washington reconnaissant le rôle spécial du Royaume hachémite de Jordanie dans les Lieux saints de l'islam à Jérusalem».

IV. Évaluation de la situation par la mission

IV.1. Les travaux sur l'accès à la Porte des Maghrébins

39. Le rapport soumis par la Commission nationale le 28 février fournit des informations importantes pour l'examen des prochaines

«2. The Jerusalem Municipality will bring to the Planning Committee the proposal for a new access to the Mughrabi Gate and recommend that a professional team be appointed to evaluate alternatives, including utilization of the existing structures in the site through public consultation.

«3. On reaching this critical stage, the World Heritage Centre will be informed and consulted on the professional process before proposing the recommendations to the IAA and Municipality.

«4. The consultation will include professionals, academics and all stakeholders.»

32. The Islamic Waqf of Jerusalem, responsible for the whole compound of the Haram es-Sharif as well as a very considerable number of properties within the Old City, stated that the excavations undertaken by the Israeli authorities are illegal since, under international law, no action should be undertaken in an occupied city.

33. Furthermore, the Waqf stated that the entire area of the former Mughrabi Quarter and the pathway are its property and that, since 1967, it had requested the return of the keys of the Mughrabi Gate, to no avail. In the past three years, the gate has been opened to tourists and to Jewish worshippers accompanied by police.

34. Since 2004, the Waqf has repeatedly informed the Israeli authorities that it was willing to undertake at its own expense the repair work and maintenance of the access pathway, but it has received no answer.

35. The Waqf fears that the archaeological excavations will destroy the last remains of the Mughrabi Quarter and remove the archaeological evidence of the Ayubid and Mamluk periods. It also fears that the Israeli authorities would remove any objects that may be found during the excavations.

36. The Waqf also referred to the commitment taken by the Israeli Authorities in the framework of the peace agreement signed between Israel and Jordan, that no work would be started without appropriate consultations.

37. The Waqf asked UNESCO to intervene with the Israeli Authorities in order to stop the works currently underway. It also stated that the commitment to respect the Holy Sites of Islam, always expressed by the Israeli Authorities in words, was not honoured in practice. The Waqf would be in favour of a solution involving other stakeholders such as Jordan and UNESCO, should this possibility arise.

38. A written statement was issued by the Islamic Waqf of Jerusalem in February 2007. This document «appeals to all parties to fulfil their obligations under the pertinent international conventions and agreements», and in particular «The Hague 1954 Convention, the 1972 World Heritage Convention, the Peace treaty between Jordan and Israel, the Washington Declaration recognizing the special role of the Hashemite Kingdom of Jordan in Muslim Holy shrines in Jerusalem».

IV. Évaluation de la situation par la mission

IV.1. The works on the access to the Mughrabi Gate

39. The report submitted by the National Commission on February 28 provides important information for the discussion of

phases du projet. Toutefois, la mission a noté que ce rapport d'étape avait été soumis après le démarrage des travaux.

40. Tout en reconnaissant que les travaux archéologiques en cours sont effectués conformément aux normes professionnelles applicables en la matière, la mission s'est dite préoccupée par l'absence d'un plan d'opérations fixant clairement les limites de l'intervention, ce qui ouvre la possibilité de fouilles étendues et non nécessaires.

41. La mission estime que tous les travaux devraient viser à conserver la structure existante, à la consolider et à la réparer. Les autorités israéliennes devraient publier un communiqué sans ambiguïté dans ce sens. Les fouilles archéologiques devraient être limitées strictement aux opérations permettant d'obtenir les informations sur la stabilité de la structure nécessaires pour exécuter les travaux de consolidation. Il semble que l'on dispose désormais de ces informations; par conséquent, il devrait être mis un terme aux fouilles.

42. Deux études préliminaires de l'aménagement futur de la rampe d'accès ont été présentées à la mission par l'IAA, mais aucun plan définitif n'a été soumis à la mission.

43. La mission estime également que des discussions et consultations devraient se dérouler entre toutes les parties concernées avant qu'une décision ne soit prise sur ce sujet.

IV.2. Coopération entre les parties prenantes

44. La mission a indiqué clairement à toutes les parties concernées que la valeur patrimoniale de l'accès à la Porte des Maghrébins, qui fait partie intégrante du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ne peut se limiter aux structures archéologiques mais doit englober aussi ses importantes dimensions culturelle, religieuse et symbolique; celles-ci devraient donc être dûment prises en compte dans toutes les phases du processus de consolidation et de restauration.

45. Étant donné que le projet intéresse différentes communautés religieuses et culturelles, il est de la plus haute importance qu'un dialogue et une communication s'instaurent afin que les vues de toutes les parties concernées soient prises en considération.

46. La mission est consciente que, dans la situation actuelle, il n'existe pas de dialogue entre les autorités israéliennes et le Waqf. Étant donné qu'un tel état de choses est à l'origine de la crise actuelle, toutes les parties devraient être invitées à contribuer à l'examen et à la résolution de cette question dans un esprit de coopération.

47. La participation du gouvernement jordanien, dont le rôle de supervision sur le Haram ash-Sharif est reconnu par Israël, serait des plus opportunes. La coopération avec le gouvernement hachémite a permis de résoudre le problème de la restauration du Mur sud du Haram ash-Sharif en 2004; un cadre analogue pourrait donc être envisagé. L'UNESCO pourrait apporter un concours technique pour ce processus et contribuer à le faciliter.

V. Recommandations finales adressées au Directeur général par la mission

48. Le gouvernement israélien devrait être invité à se conformer à ses obligations concernant les fouilles archéologiques et la conservation du patrimoine sur les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial tels que la Vieille Ville de Jérusalem, et en particulier à la décision 30 COM.7A.34 adoptée à ce sujet par le Comité du patrimoine mondial à Vilnius en juillet 2006.

49. Le gouvernement israélien devrait être invité à mettre immédiatement un terme aux fouilles archéologiques, étant donné

the next phases of the project. However, the mission noted that this interim report was submitted after the start of the work.

40. While recognizing that the archaeological works underway are being carried out according to professional standards, the mission expressed its concern regarding the lack of a clear work plan setting the limits of the activity, thereby opening the possibility of extensive and unnecessary excavations.

41. The mission's assessment is that all the works should aim at conserving the existing structure, consolidating and repairing it. A clear statement should be issued by the Israeli authorities in this respect. The archaeological excavations should be strictly limited to obtaining information on the stability of the structure needed for the consolidation work. It appears that such information is now available and that, consequently, these excavations should be stopped.

42. Two preliminary sketches of the future layout of the access were presented to the mission by the IAA, but the mission was not presented with any final architectural design.

43. The mission also considers that discussions and consultations should take place among all concerned parties before any decision is taken on this subject.

IV.2. Cooperation between the stakeholders

44. The mission clearly indicated to all the concerned parties that the heritage value of the Mughrabi pathway, an integral part of the site inscribed on the World Heritage List, cannot be limited to the archaeological structures, but has to include its important cultural, religious and symbolic aspects, and that these should be duly taken into account in any phase of the consolidation and restoration process.

45. As the project concerns different religious and cultural communities, it is of the utmost importance that dialogue and communication be established in order to include the views of all concerned parties.

46. The mission is aware that in the present situation no dialogue exists between the Israeli authorities and the Islamic Waqf. As this situation is at the origin of the present crisis, all parties should be invited to contribute in addressing and solving this issue in a cooperative way.

47. The involvement of the Jordanian Government, which has a supervisory role on the Haram es-Sharif recognized by Israel, would be most appropriate. The cooperation with the Jordanian Government was effective in solving the problem on the restoration of the Southern Wall of the Haram es-Sharif in 2004, and a similar framework could be envisaged. UNESCO could offer technical assistance and act as a facilitator in this process.

V. Final recommendations to the Director-General by the mission

48. The Government of Israel should be asked to comply with its obligations regarding archaeological excavations and heritage conservation in World Heritage sites such as the Old City of Jerusalem and, in particular, with Decision 30 COM.34 adopted by the World Heritage Committee in Vilnius in July 2006 on this matter.

49. The Government of Israel should be asked to stop immediately the archaeological excavations, given that the excava-

que les fouilles entreprises ont été jugées suffisantes pour permettre d'évaluer l'état des structures de la rampe d'accès.

50. Le gouvernement israélien devrait ensuite définir clairement la conception finale de la structure d'accès, qui devrait viser essentiellement à restaurer la rampe d'accès à la Porte des Maghrébins sans en modifier de façon majeure la structure et la forme, afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du site. Un plan d'opérations précis devrait donc être communiqué au Comité du patrimoine mondial dans les plus brefs délais.

51. Le gouvernement israélien devrait être invité à engager immédiatement des consultations avec toutes les parties concernées, en particulier les responsables du Waqf et les autorités jordaniennes, ces dernières ayant signé un accord de paix le 26 octobre 1994, et de convenir d'un plan d'opérations avant de prendre toute nouvelle mesure ou décision à ce sujet.

52. Ce processus devrait être supervisé par une équipe internationale d'experts coordonnée par l'UNESCO et à laquelle participeraient des ingénieurs du génie civil spécialisés dans les travaux de consolidation de sites archéologiques, de façon à garantir la solution la plus appropriée pour la restauration de la rampe d'accès à la Porte des Maghrébins.

tions that had been undertaken were deemed to be sufficient for the purpose of assessing the structural conditions of the pathway.

50. The Government of Israel should then clearly define the final design of the access structure, whose principal aim should be to restore the Mughrabi pathway without any major change to its structure and shape, in order to maintain the values of authenticity and integrity of the site. A clear work plan thereon should be communicated to the World Heritage Committee in the shortest possible time.

51. The Government of Israel should be asked to engage immediately a consultation process with all concerned parties, in particular the authorities of the Waqf and of Jordan, the latter having signed a peace agreement on 26 October 1994, and agree upon a plan of action before taking any further action and decision thereon.

52. This process should be supervised by an international team of experts coordinated by UNESCO and involving in particular structural engineers, specialized in archaeological consolidation works, in order to ensure the most appropriate solution for the restoration of the Mughrabi pathway.